



**MENACES  
SUR LES DISPOSITIFS  
SOCIAUX ET FISCAUX  
DES EMPLOIS FAMILIAUX  
À DOMICILE**

**LES CITOYENS RÉAGISSENT**



**FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS DE FRANCE**



# MERCI POUR TOUS CES EMPLOIS CRÉÉS



Au moment où le Gouvernement a arbitré son budget 2011 avec le souci d'une nécessaire maîtrise des dépenses publiques, la Fédération des Particuliers-Employeurs de France (Fepem) souhaite apporter sa contribution aux débats et porter la parole des particuliers-employeurs - véritables acteurs économiques et sociaux - qui participent activement à la création d'emplois et donc à la croissance du pays.

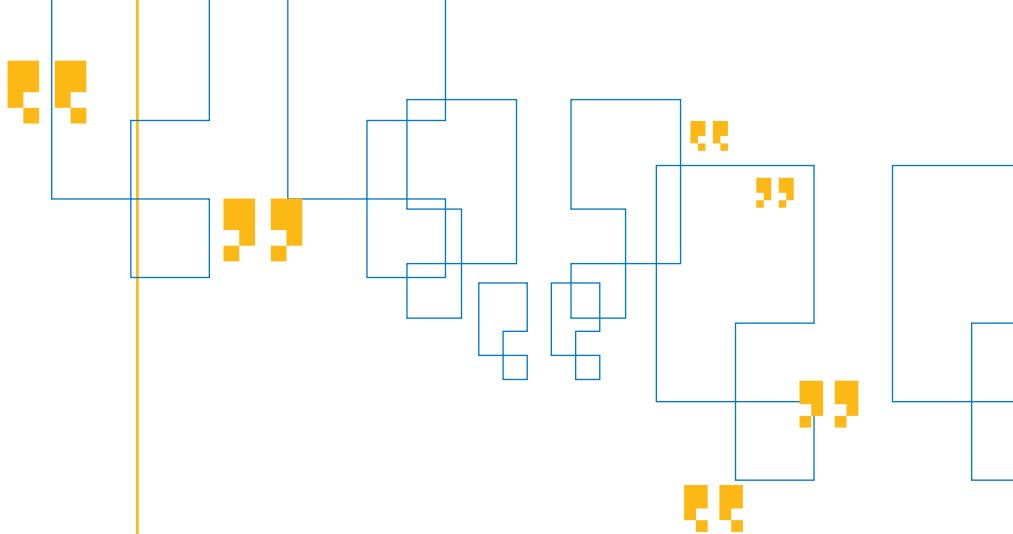
En annonçant **la suppression brutale des 15 points d'allègement de charges patronales**, le Gouvernement prend le risque de déstructurer les emplois familiaux à domicile qui représentent pourtant une réponse adaptée aux **besoins fondamentaux de millions de Français** liés à la garde d'enfants, à l'accompagnement de la dépendance ou à la conciliation des vies.

Les citoyens, qui s'inquiètent des conséquences économiques et sociales d'une remise en cause des dispositifs de soutien à l'emploi d'un salarié à domicile, se sont fortement mobilisés pour nous faire part de leurs craintes face à cette décision qui déstabilise profondément leurs choix de vie.

Dans le contexte de crise actuelle qui a largement affaibli l'équilibre de notre société, il paraît particulièrement important de ne pas fragiliser davantage le pouvoir d'achat des ménages en augmentant de façon inquiétante le coût de ces emplois.

C'est pourquoi la Fepem, qui représente et défend les **3,5 millions de particuliers** qui emploient 1,7 million de salariés, est soucieuse de vous présenter ces témoignages, preuves d'une société civile qui sait s'organiser si on lui en donne les moyens.

- Comment faire face, demain, aux évolutions démographiques - véritable défi et réel enjeu de société - si l'on dissocie aujourd'hui l'encadrement fiscal et social des emplois à domicile des enjeux de la dépendance ?
- De quels moyens souhaitons-nous nous doter pour construire une politique du "bien vieillir" à domicile et répondre à la problématique des personnes âgées retraitées, aujourd'hui exclues du dispositif de crédit d'impôt, pour qui l'allègement de 15 points constitue le principal dispositif qui permet d'équilibrer leur budget ?
- Comment soutenir les familles dans leurs nouvelles organisations de vie et la garde de leurs enfants, sans porter atteinte à des choix de société autour du travail féminin et de l'égalité des sexes ?

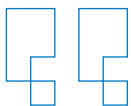


La Fepem remercie les millions de personnes qui font le choix – **responsable et citoyen** – d’être particulier-employeur et participent ainsi à la dynamique vertueuse du premier secteur créateur d’emplois non-délocalisables en France.

**Marie-Béatrice LEVAUX** présidente de la FEPEM  
présidente FEPEM BASSE-NORMANDIE

Et le conseil d’administration de la FEPEM :

**Geneviève AUGUSTIN** présidente FEPEM CHAMPAGNE-ARDENNE  
**Murièle BORNUAT** personne qualifiée FEPEM LANGUEDOC-ROUSSILLON  
**Robert BRIGNIER** personne qualifiée FEPEM ALSACE-LORRAINE  
**Guillaume BRIONNE** président FEPEM ÎLE DE LA RÉUNION  
**Patrick CAPPA** président FEPEM PROVENCE-ALPES-CÔTE-D’AZUR  
**Joël CONTE** président FEPEM MIDI-PYRÉNÉES  
**Olivier COUBEILS** président FEPEM LIMOUSIN  
**Claude DRIAUX** président FEPEM CENTRE  
**Agnès FELZINE** présidente FEPEM ÎLE-DE-FRANCE-OUEST  
**Guy FROELICHER** président FEPEM ALSACE-LORRAINE  
**France GROLIN** présidente FEPEM NORD PAS-DE-CALAIS  
**Josette JEANTET** présidente FEPEM FRANCHE-COMTÉ  
**Jean-Hubert de KERSABIEC** président FEPEM BOURGOGNE  
**Chantal LAMY** présidente FEPEM AQUITAINE  
**Marie-Claude LESTAVEL** présidente FEPEM PICARDIE  
**Salomé MEIERS NAEM** présidente FEPEM ÎLE-DE-FRANCE-EST  
**Christiane MORELLET** personne qualifiée FEPEM ALSACE-LORRAINE  
**Jean-Pierre MOURGUES** personne qualifiée FEPEM RHÔNE-ALPES  
**Bernadette PIERCHON** présidente FEPEM LANGUEDOC-ROUSSILLON  
**Anita POUTARD** présidente FEPEM RHÔNE-ALPES  
**Pierre SAUMAGNE** président FEPEM BRETAGNE  
**Agnès TURC** présidente FEPEM PAYS-DE-LA-LOIRE



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



27/09/2010 → 15:23:58

Tout à fait d'accord avec votre démarche. Je n'avais pas trouvé de nourrice pour mes jumeaux de 13 mois, le dispositif m'a permis d'employer quelqu'un à domicile ; cette personne faisait des petits boulots depuis 2 ans. Il vaut mieux aider les familles et créer des emplois qu'indemniser une personne au chômage, c'est meilleur pour le moral de tous !

26/09/2010 → 23:19:36

Nous sommes un couple avec 3 enfants et travaillons uniquement avec le CESU chez divers employeurs. Déjà qu'il est difficile de les fidéliser et si de plus les avantages fiscaux sont touchés(déjà réduit de moitié en 1997)nous allons droits au PÔLE EMPLOI.Ce serait dommage de couper plus cher à l'état que ce que nous lui rapportons actuellement en cotisation déclarés au REEL pour 10 et 15 € net de l'heure.Ces avantages devraient revenir comme à la création du CES en 1995;ce qui diminuerai le nombre de chômeurs et ferait rentrer de l'argent dans les caisses au lieu de les vider. Nous avons fait ce choix de travail pour pouvoir élever nos enfants en ayant entière liberté de nôtre planning et grace aux divers avantages qui nous ont permis d'être déclarés.S'ils venaient à être touchés; le travail au noir serait moins onéreux pour les employeurs et adieu à nos trimestres de retraite. Alors Mr BAROIN faites bien vos calculs car nous(salariés et employeurs)avons fait les notre...TOUS AU BLACK!!! Nous avons besoin de ces emplois. Merci à la FEPEM

26/09/2010 → 22:17:52

Je soutiens tout à fait votre démarche. Nous embauchons une nounou pour les sorties d'école et avons pu auparavant embaucher une personne en garde partagée à plein temps grâce aux mesures d'aide à l'embauche de salariés à domicile. Supprimer ou réduire ces aides reviendrait à nous priver de cette organisation qui me permet également de travailler à plein temps. Les conséquences négatives pour l'emploi et le risque d'accroître les emplois non-déclarés (dangereux à tout point de vue) sont à craindre.

26/09/2010 → 21:50:30

tout à fait d'accord! pour ma part, si cela passe, je licencie ma femme de ménage car je n'aurai plus les moyens de financer. Il faut réagir

26/09/2010 → 18:24:06

Maman de trois enfants, et éloignée géographiquement de ma famille, les dispositifs actuels me permettent d'envisager sereinement la poursuite de mon activité professionnelle et l'avenir de mes enfants.

26/09/2010 → 17:45:30

Je partage vos craintes et approuve pleinement: la veille que vous avez entreprise et les actions qui en résultent.

26/09/2010 → 16:15:38

nous soutenons complètement votre démarche d'autant plus que les emplois ainsi créés sont de vrais atouts pour notre société et le bien être de nos enfants et parents.

26/09/2010 → 15:58:56

Nous avons maintenu un emploi à temps complet alors que la petite dernière à plus de 3ans. Ce ne sont pas les aides de la CAF qui ont conditionnées ce choix (moins de 100 Euros par mois), mais bien évidemment la réduction fiscale ; si elle est remise en cause il est clair que nous ne maintiendrons malheureusement pas cet emploi. Donc merci de votre action, dans l'intérêt des employeurs à domicile certes, mais également des salariés qui risquent alors de pointer au chômage ...

26/09/2010 → 10:03:46

Il est évident que si les avantages fiscaux concernant les emplois à domicile baissent nous allons devoir diminuer les heures de travail de notre employée car nous n'aurons plus les moyens de la payer.

25/09/2010 → 19:45:19

ce serait une grave erreur de diminuer les réductions d'impôts pour les employés des particuliers, réduction d'ailleurs limitées car elles ne permettent pas de compenser les charges salariales et patronales si on emploie une assistante de vie 35 heures par semaine,or, un particulier rémunère l'employée sur ce qu'il dispose après avoir payé l'impôt IRPP. des réductions entraineraient le travail au noir et des réductions importantes d'heures donc cela entrainerait une augmentation du chômage.

25/09/2010 → 16:04:09

Merci de vous préoccuper de ce problème crucial. Votre argumentation est excellente.Il ne faut laisser passer une telle modification

25/09/2010 → 10:39:12

Je travaille en horaires décalés, je vis seule avec 2 enfants de 6 et 8 ans. Je suis dans l'obligation d'employer une personne à domicile pour garder mes enfants à partir de 4 ou 5 heures du matin. Je n'ai plus d'aide de la CAF depuis le 6ème anniversaire de ma 2ème fille. Ma seule aide financière sont ces déductions d'impôts, et c'est déjà quasiment impossible financièrement pour moi. Si ces avantages viennent à disparaître, je n'ai plus qu'à aller dormir sous les ponts avec mes enfants ...



25/09/2010 → 07:19:56

bonjour, je souhaite prendre quelqu'un, dans la mesure où s'est défisicalisé, est ce toujours d'actualité?

24/09/2010 → 20:40:11

je suis d'accord avec vous pour cette lutte pour préserver les emplois des gens qui aident les personnes âgées et autres malades, et invalides très cordialement

24/09/2010 → 14:34:58

**Un recul pour l'emploi en général, et en particulier pour celui des femmes (employeurs et employées en souffriront également).**

24/09/2010 → 10:16:44

Dès que je connaîtrai le coût supplémentaire que je devrai assumer pour mon employée de maison en raison de la baisse de mes réductions d'impôts, je serai dans l'obligation financière de réduire ses heures de travail à hauteur du surcoût de mes impôts. Je n'ai pas les moyens d'assumer financièrement cette hausse. J'apprécie le travail de ma salariée et surtout j'ai maintenu ses horaires, notre 5ème enfant quittant pourtant notre foyer cette année pour ses études, car son mari a été licencié pour raisons économiques l'année dernière et ne retrouve pas de travail depuis, approchant de la cinquantaine. Il cherche à s'installer à son compte et a donc besoin du salaire de sa femme. Mon aide par le travail, pour la famille de mon employée, est donc en relation directe avec les prochaines décisions sur les niches fiscales que prendra le gouvernement. C'est dommage, car cette entraine sociale, silencieuse et qui passe inaperçue n'entrant pas dans les superbes statistiques de nos économistes, se trouvera amoindrie. NB: notre région située en dehors d'une grosse agglomération est très touchée par le chômage....!

23/09/2010 → 22:55:45

**Employer du personnel à domicile est une nécessité, pas un moyen de baisser ses impôts... Merci de vous faire l'écho de nos voix.**

23/09/2010 → 19:04:56

ancien adhérent de la Fepem, j'ai pu faire profiter notre femme de ménage jusqu'à son départ à la retraite, grâce aux informations reçues par la Fepem, des cotisations sur salaire réel en bénéficiant de l'allègement des cotisations patronales. La remise en cause entre autre de cet allègement est à mon avis une mauvaise économie pour les finances publiques car il aura des conséquences sur l'emploi. Cela illustre de manière patente la vision à courte vue de ceux qui proposent de telles mesures.

23/09/2010 → 17:53:16

Cette mesure ne favorise pas les emplois à domicile...en ce qui me concerne ,si nécessaire j'envisage de diminuer les heures de ménage de la dame qui m'aide ...où donc est le bénéfice escompté dans ce cas

23/09/2010 → 13:08:19

A titre personnel, je salue une employée de maison et trouve tout à fait normales les déductions fiscales actuelles. En tant que travailleur indépendant, les salaires et charges des secrétaires de mon cabinet sont bien considérées comme des frais professionnels et déductibles à ce titre. Je suis médecin généraliste et vois bien que le maintien à domicile des personnes âgées que je suis est grandement facilité par cette possibilité de déduction fiscale. Je soutiens votre action.

23/09/2010 → 12:44:37

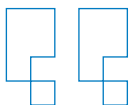
Bonjour, J'emploie pour ma part une nounou en garde partagée et nous nous posons d'ores et déjà la question de son emploi l'année prochaine : cela dépendra strictement de l'évolution des aides. Si elles sont maintenues, nous la garderons encore au moins deux ans, sinon, malheureusement, nous nous en passerons, avec tout ce que cela implique : une croix sur mes responsabilités professionnelles, une baisse sensible de mes horaires, une journée complète à l'école pour mes petits bouts en maternelle (alors que leur école nous incite à ne surtout pas les mettre toute la journée en petite section), de nombreuses absences pour enfants malades, grèves d'école, etc., et très probablement une nounou au chômage... Je vous soutiens donc à 200%, et nous croisons les doigts...

22/09/2010 → 22:30:40

Bonjour, si l'état a créé ce dispositif c'est en partie parce qu'il ne réussit pas à créer suffisamment de places en crèche et que les heures d'accueil des enfants à l'école ne permettent pas aux femmes de travailler. Si il faut alléger cette niche, il suffit de fixer des plafonds et de prendre l'argent là où il se trouve. C'est honteux de vouloir toucher à ce dispositif ou alors il faut s'engager vraiment dans une politique de la famille. Pourquoi se glorifier de la bonne tenue de la natalité en France ?

22/09/2010 → 09:50:37

Nous sommes parents employeurs d'une jeune fille qui garde nos enfants le soir à la sortie de l'école et le mercredi. Il est évident que sans ce dispositif fiscal, nous serons contraints de diminuer ou de supprimer le poste de notre nounou, car comme nombre de Français, nous faisons partie de cette «classe moyenne» qui bien qu'ayant deux revenus ne pourra pas se permettre d'assumer un salaire chargé en totalité ! Je vois mal où sera l'économie si les employés à domicile deviennent des chômeurs qu'il faudra indemniser ...!



# MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



Etant donné le nombre d'emploi que cela représente, ce serait une aberration. Je soutiens totalement votre démarche et espère que le gouvernement vous entendra.

22/09/2010 → 07:09:39

Je soutiens votre action. L'aide fiscale m'a permis d'avoir une aide non négligeable pour la garde de mes enfants et surtout d'aider des femmes en difficulté à avoir un emploi décent et déclaré.

21/09/2010 → 22:22:53

Je vous confirme la grande corrélation entre revenus disponibles et coût d'un employé à domicile : en congé sans solde pour création d'entreprise, j'ai mis fin à l'emploi de ma femme de ménage. Je n'en reprendrai une que si le coût net, une fois les avantages fiscaux pris en compte, est compatible avec mes nouveaux revenus. Je paye le salaire de mon employé avec des revenus qui ont déjà subis de lourdes ponctions et qui supportent en plus de l'impôt sur le revenu... sur ce salaire, ma salariée va encore payer des cotisations et de l'impôt. Sur 100 euro de coût pour mon employeur, je ne touche que 50 euro, si je paye 50 euro ma salariée, elle aura net 25 euro. En tout l'état aura empêché 75 euro et il restera 25 euro pour consommer... c'est abusif !

21/09/2010 → 21:45:25

J'ai utilisé la garde à domicile plusieurs années grâce à ces dispositifs fiscaux. Ça a permis à de jeunes filles d'acquies une expérience professionnelle et de se lancer dans la vie active avec succès par la suite. Tout le monde était gagnant. C'est une grosse erreur de supprimer ces avantages.

21/09/2010 → 18:45:32

L'on déplace le problème. Il faut discerner création d'emplois et niches fiscales. Les niches fiscales devraient prendre en compte les revenus

21/09/2010 → 18:40:01

La suppression de l'exonération de 15 points (dispositif Borloo) aura deux conséquences contreproductives : l'employeur va préférer la base forfaitaire à la base réelle et la couverture sociale de l'employé sera moindre ; des employeurs vont se tourner vers l'emploi non déclaré. Conclusion : moins de contributions sociales de collecter par l'Urssaf.

21/09/2010 → 16:52:49

Merci pour cette information qui nous met en alerte. Il est bien évident que sans allègement nous serions obligés de réduire la femme de ménage, nécessaire car je suis très handicapée avec mes hanches, et de ne plus reprendre la personne qui nous aide au jardin. Mon mari a 70 ans et le terrain autour de la maison devient difficile à entretenir. Nous n'aurions d'autre solution que de supprimer ces personnes et de déménager pour trouver une petite maison sans jardin autour. Deux employés en moins bien sur et un changement complet dans notre vie alors que depuis la retraite nous avons envie de profiter encore de ce que nous avons acquis en travaillant. Merci de ce que vous faites.

21/09/2010 → 15:27:07

J'espère que votre «croisade» auprès des pouvoirs publics portera des fruits. Merci de vous battre pour l'emploi privé.

21/09/2010 → 13:50:15

A partir du moment où il n'y a pas assez de crèches en France, l'aide pour la garde d'enfant n'est pas une «niche fiscale», c'est la seule solution pour les mamans qui travaillent...mais peut-être qu'on ne veut plus que les mamans travaillent, ça réduirait les stats du chômage ????

21/09/2010 → 10:49:53

Les personnes âgées de mon entourage vont réduire le nombre d'heures de travail de leur salarié à domicile si les avantages actuels sont remis en cause (car comme c'est dans leur culture elles vont garder le peu de budget disponible pour aider leurs petits enfants). Ceux-ci seront d'autant plus demandeurs qu'ils ne trouveront plus d'emplois dans ce secteur aujourd'hui porteur. Le cercle vicieux de la montée du chômage se met en route. N'oublions pas que l'économie est basée sur la confiance!

21/09/2010 → 04:49:40

Mère de trois enfants, j'emploie une garde d'enfants à domicile. Etant infirmière-anesthésiste, je travaille en 12H de jour comme de nuit, et j'ai 1H de trajet. L'emploi d'une personne à domicile est ma seule solution vu mes horaires de travail, sans cet avantage fiscal je ne pourrais plus employer cette personne. Donc ma solution: la licencier et pour moi me faire licencier, résultats: 2 chômeuses supplémentaires. Je suis révoltée!

20/09/2010 → 23:18:30

Bonjour, Mère de 3 enfants, je jongle entre une garde simple (42h/semaine) et l'aide de mes parents pour limiter les frais. Le rétablissement des 15 points de charge sur lequel le gouvernement est revenu aujourd'hui va m'impacter de 2 000 € par an, soit nettement plus que ne l'aurait fait une coupe de 10% du crédit d'impôt. Sur ce point le gouvernement a tenu un discours rassurant en lâchant prise cet été ; est-il



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



conscient de l'importance de l'abattement de 15 points pour les ménages concernés ? Sans cela, je n'aurai jamais pu me permettre il y a 3 ans de mettre ce mode de garde en place et d'accepter sereinement le poste et responsabilité que j'occupe aujourd'hui.

20/09/2010 → 21:43:00

Je soutiens votre démarche. Il est certain que si il n'y a plus d'avantage fiscal le travail au noir va être favorisé et des salariés vont voir leurs heures diminuées ou supprimées

20/09/2010 → 17:16:44

J'approuve totalement votre démarche car il est évident que la recrudescence du travail au noir va se mettre en route. Cela générera d'autant plus de difficultés qu'en cas d'accident, les enfants et les nounous ne seront pas couverts! Il est temps que le gouvernement se raccroche à la réalité quotidienne!

20/09/2010 → 16:36:55

C'est la continuité d'un non sens total, une politique de l'autruche qui va engendrer une réaction en chaîne catastrophique, la spécialité du gouvernement est de scier la branche sur laquelle nous sommes assis, la porte va s'ouvrir sur le travail au noir et toutes ses conséquences : un pas en avant, trois pas en arrière.

20/09/2010 → 16:31:18

100% d'accord avec votre constat, notamment : femmes pénalisées car incitées de fait à rester au domicile, recours au travail non déclaré, ...

20/09/2010 → 16:03:54

Je soutiens sans réserve vos démarches, sinon je devrais diminuer les heures de ma salariée.

20/09/2010 → 15:58:39

Je viens de découvrir votre site, et avant d'y adhérer, je vous soutiens dans votre démarche de sauvegarder les emplois familiaux, il est pratiquement impossible de penser que sans avantages fiscaux, les particuliers pourront continuer d'employer à leur domicile; très cordialement

20/09/2010 → 15:09:14

Employant depuis bien des années une employée de maison je tiens à signaler que cet emploi n'a jamais été un luxe dans notre foyer mais voilà il faut savoir que cela a un coût environ 1500 € par mois TTC. Je pense que c'est largement suffisant pour un foyer et il faut arrêter d'augmenter les coûts car un jour où l'autre ça deviendra réellement un luxe.

20/09/2010 → 12:17:07

Je suis maman de 4 enfants qui sont assez rapprochés (le plus grand 7,5 ans et ma dernière 2 ans). Il est évident que le dispositif de réduction fiscale nous a permis de prendre une nounou à domicile. Si ce dispositif disparaît, nous ne pourrions plus la garder ou nous devrions lui réduire ses heures. Du coup, ce serait le chômage qui prendrait le relais... J'ai vraiment beaucoup de mal à comprendre ce gouvernement qui préfère payer des allocations chômage au lieu de nous aider à employer une personne à domicile... Cette aide permettait d'éliminer une bonne partie du travail au noir : La différence n'étant plus significative. Je ne comprends pas qu'ils prennent un peu de budget dans ce dispositif alors qu'il y a beaucoup plus d'argent à prendre ailleurs. Y'en a marre que tout le monde doive se serrer la ceinture sauf ceux qui sont au « pouvoir » Comme disent d'autres adhérents, ce ne sont pas des niches fiscales, puisque des personnes travaillent, touchent un salaire et peuvent donc consommer ... et n'auront donc pas besoin de l'état pour payer leurs allocations chômage...

20/09/2010 → 09:52:20

J'emploie une personne à mon domicile pour garder mes enfants tous les soirs du lundi au vendredi de 17 à 19h. Il est certain qu'en cas d'annulation ou baisse de l'avantage fiscal je serai dans l'obligation de ne plus employer!

20/09/2010 → 09:35:33

Je soutiens votre démarche. Habitant Paris, la garde à domicile est la seule possibilité pour de nombreuses familles. Sans les avantages cela deviendrait trop lourd financièrement

19/09/2010 → 23:00:12

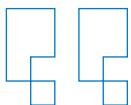
Il y a une grande injustice fiscale entre les particuliers et les entreprises. Les particuliers employeurs paient leurs employés et les charges sociales avec des revenus qui ont déjà été taxés alors que les entreprises les paient sur leurs revenus avant impôt. S'il veut encourager l'emploi, le gouvernement devrait autoriser les particuliers à déduire 100% des charges de leurs revenus.

19/09/2010 → 22:34:37

Je suis handicapée, mes parents 82 et 84 ans aussi. Je ferions nous sans aides à domicile. Je soutiens pleinement votre action et espère que le gouvernement réfléchira que les «petites gens» ont le droit de vivre aussi dignement qu'eux

19/09/2010 → 17:44:54

Sans les avantages fiscaux, c'est bien simple je dois licencier mon employée. Quelle horreur dans le contexte de chômage actuel. Merci pour votre action, je vous apporte tout mon soutien.



# MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



19/09/2010 → 16:22:06

+ de 50 ans de carrières en poste de cadre à grande responsabilité et compétence dans ce métier m'autorise à dire que la baisse de la TVA à 5,5% dans la restauration est une décision scandaleuse, la bonne décision eut été de passer la TVA à 10/12% pour l'ensemble de l'hôtellerie y compris les fast food et les hôtels 1x 2x 3x 4x et à l'évidence les 5x Au lieu de coûter 3 milliards à l'ETAT cela aurait rapporté plusieurs milliards à l'ETAT sans véritable pénalité pour l'économie. Réduire l'avantage fiscal pour les emplois à domicile ouvrira la porte au travail au noir.

19/09/2010 → 13:13:58

Je soutiens votre action

19/09/2010 → 10:33:10

impossible continuer emploi aide ménagère si avantage fiscal réduit

19/09/2010 → 09:50:2

En tant que paralysé (cartevà 80%) et hospitalisé à domicile, je soutiens entièrement votre action, car l'hospitalisation à domicile engendre des économies certaines à la Sécu, tout en me permettant une qualité de vie humaine.

19/09/2010 → 09:17:28

Nous avons effectivement besoin du maintien de ce dispositif sans lequel nous n'aurions pas trouvé de mode de garde adapté à nos très jeunes enfants et nous permettant actuellement de salarier sereinement 1 femme de ménage (3 heures hebdo!!)

19/09/2010 → 00:35:52

Pour notre famille (parents qui travaillent, garde d'enfants), l'abandon de cette aide représenterait une augmentation TRES sensible du cout de la garde. Cela conduirait à une situation difficile pour nous et/ou notre salarié. A grande échelle, Les conséquences de cette décision ne risquent elles pas d'être plus couteuses que l'économie immédiate calculée?

18/09/2010 → 22:36:38

comment employer une aide à domicile sans ce dispositif ? notre budget n'y suffirait pas. une perte notoire pour nos enfants comme notre employé

18/09/2010 → 22:05:07

Parents de 3 enfants avec tous les 2 une activité professionnelle très prenante, l'emploi d'une personne à domicile est pour nous indispensable et l'avantage fiscal est un dispositif très important; nous comptons sur vous pour le faire maintenir

18/09/2010 → 16:37:26

Les avantages accordés me paraissent importants notamment pour les familles étant dans la nécessité de faire garder leurs enfants eu égard à la pénurie de places en crèches et pour les personnes âgées qui peuvent ainsi rester plus longtemps à leur domicile.

18/09/2010 → 11:37:13

si les mesures fiscales sont révisées à la baisse, je serai amenée à diminuer, voire supprimer l'emploi de la personne qui vient m'aider, à mon grand regret et au sien aussi.

18/09/2010 → 09:49:07

Seul le dispositif actuel nous permet de maintenir un employé à domicile. Merci de votre engagement pour défendre ces dispositions permettant de préserver beaucoup d'emplois.

18/09/2010 → 09:04:32

atteint d'une sclérose en plaques depuis 1987 et dépendant, j'emploie 2 salariées à plein temps pour s'occuper de moi et de la maison, je dépense donc 3500 euros par mois pour cela, être malade est donc un «lux» et il est évident que je niche fiscalement pour c qui nous gouvernent! c'est avec dégoût que nous lisons ces mesures! courage il faut lutter!!!

17/09/2010 → 23:42:38

La pathologie aiguë dont souffre ma mère, maladie de Parkinson dans une forme extrêmement sévère, nous a conduit ma sœur et moi-même à recruter trois auxiliaires de vie qui se relaient au chevet de notre mère vingt quatre heures sur vingt quatre. Il n'existe aucun établissement de soins dignes pour accueillir des personnes atteintes de cette maladie. Ainsi, ne pas la maintenir à son domicile aurait pour conséquence une aggravation extrême de ses souffrances morales et contribuerait à la progression plus rapide encore de sa maladie. La réduction d'impôt permet de financer cette solution tout en nous obligeant, puisqu'elle n'est pas accompagnée d'un crédit d'impôt, à servir des compléments de revenus à notre mère. Les dépenses en salaires et charges représentaient plus de 65 000 euros en 2009. Compte tenu du montant misérable de l'APA, de la limitation de charges ramenée seulement de 51 à 37 %, la suppression de l'allègement constituerait un scandale et apporterait une preuve supplémentaire de la négligence complète du gouvernement en matière de prise en charge de la dépendance. Il n'est pas concevable qu'une remise en cause de la mesure soit opérée, alors que les contribuables doivent financer par ailleurs les milliards distribués aux bénéficiaires du bouclier fiscal.





# LES CITOYENS RÉAGISSENT



17/09/2010 → 23:25:01

il est évident que je suis heureuse d avoir pu bénéficier de l aide a l emploi de salariée a domicile depuis plus de 10 ans : si cela doit s arreter, je serai obligée de réduire le budget alloué a ce poste et donc diminuer ou supprimer les heures d aide à domicile avec tout le désagrément et les difficultés pour une femme qui travaille avec des enfants à élever et une maison à tenir

17/09/2010 → 22:45:30

A 100 % avec vous, de telles dispositions nous feraient certainement revoir les heures de notre employée. Ce sont toujours les même contribuables qui sont visés...

17/09/2010 → 22:40:35

ces avantages fiscaux favorisent l'emploi en permettant aux personnes des classes moyennes d'embaucher et favorisent la protection sociale des employés de maison. Les supprimer entrainera une régression sociale importante.

17/09/2010 → 20:35:21

des deux côtés que ce soit, employé ou employeur, cela permet de développer des offres donc des emplois (moins de chômage) permet aux petits revenus de faire garder leur jeune enfant, et aux personnes âgées de rester à leur domicile. Nous sommes de plus en plus formé, donc efficace, une vie plus humaine...

17/09/2010 → 19:41:10

Grâce à ce dispositif j'ai pu employer une jeune fille de 20 ans comme garde enfant à domicile. 42 H en garde partagée. Cela fait deux ans et c'est son premier emploi stable. Si le crédit d'impôt est supprimé je devrai la licencier...quelle aberration!

17/09/2010 → 19:16:29

Le rabotage de cette niche fiscale nous fera diminuer de façon importante le nombre d'heures de travail que nous utilisons actuellement pour nous aider en tant que personnes âgées.

17/09/2010 → 18:33:37

Je vais faire court, je compte réduire mes heures de garde à domicile et trouvé une autre solution. Laquelle est encore difficile à gérer entre employé et employeur car on a besoin l'un de l'autre. Mes enfant sont trop petits, et je travaille à horaires décalés comment faire alors?

17/09/2010 → 17:13:23

Remettre en cause la déduction fiscale pour les emplois à domicile occasionnera la suppression de nombreux emplois Merci pour votre action

17/09/2010 → 16:57:26

pourquoi ne pas faire une petition massive ? Bon courage dans ce combat plein de bon sens

17/09/2010 → 16:22:51

La déduction fiscale attachée aux emplois à domicile a certainement permis de créer des emplois, mais, surtout, soyons francs, de «blanchir» de nombreux emplois non déclarés. Peu importe, le résultat est surement très positif pour les caisses de la sécu et doit absolument être défendu.

17/09/2010 → 16:13:32

BOUJOUR, COMMENT ETRE CONTENT.JE SUIS PARAPLEGIQUE,SANS MON AUXILIAIRE DE VIE,JE ME DEBROUILLE COMMENT.MOINS DE DEPENSE? QUEL HONTE DE TOUS CES POLITICIENS QUI NE REGARDENT QUE LEURS INTERETS...

17/09/2010 → 16:05:23

J'ai embauché une employée de maison en 1993. L'arrivée de cette personne dans notre famille a été une véritable bénédiction pour tous et m'a permis entre autres de poursuivre ma carrière de chirurgien. Les dispositifs fiscaux et sociaux (AGED) à l'époque très favorables ont été le facteur déterminant à l'embauche de cette salariée car mes revenus d'interne n'étaient pas conséquents.Puis les gouvernements successifs ont rogné les aides et les réductions fiscales m'obligeant finalement à réduire les heures de ma salariée. Merci aux membres de la FEPEM de continuer à se battre pour nous

17/09/2010 → 15:48:17

Ce service rendu est primordial et l'avantage fiscal compte vraiment . Je soutiens complètement votre démarche.

17/09/2010 → 15:25:25

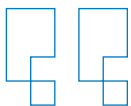
Avons vraiment besoin de ce système. Merci de tout faire pour le maintenir en vigueur

17/09/2010 → 15:00:00

Pour augmenter encore le chômage, rien de plus immédiat que de toucher aux avantages liés à l'emploi d'un salarié à domicile.

17/09/2010 → 14:49:55

Parents de 4 enfants et avec une activité professionnelle très soutenue, nous employons une personne à domicile pour nous seconder dans toutes les tâches de la maison. Ces réductions voire suppressions prévisibles conduiraient à une diminution de 50% tout aussi prévisible des heures que nous pouvons aujourd'hui



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



payer. Nous ne pouvons simplement pas maintenir ce budget avec toutes les conséquences et pour notre employée et pour notre famille et nos enfants. Bon courage dans la mission qui est la vôtre.

17/09/2010 → 14:15:28

Comme la plupart des intervenants, nous travaillons beaucoup, très tard et avons 3 enfants. Il ne me serait pas possible de déclarer mon aide à domicile sans le petit avantage auquel nous pouvons prétendre aujourd'hui. En parlant de niche il vaudrait mieux s'occuper des chèques monstrueux que reçoivent les bénéficiaires du bouclier fiscal. Ils n'en ont pas besoin pour payer la nounou des enfants !

17/09/2010 → 12:12:19

Bonjour, Si le dispositif de crédits d'impôt venait à disparaître, ce serait une réduction très sensibles des heures de garde à domicile, voir peut-être un licenciement.

16/09/2010 → 21:11:48

Pour ma part je suis cadre et embauche actuellement une garde d'enfant à domicile à temps plein grâce aux avantages fiscaux. Demain s'ils n'existent plus je ferais une demande en crèche / assistante maternelle (déjà catégories bien pleines) + une babysitter. Dommage et pas idéal pour mon organisation perso / prof.

16/09/2010 → 15:56:09

Il serait incohérent d'un côté de tout faire pour réduire le travail au noir et vouloir créer de l'emploi à travers les services à la personne et d'un autre côté de vouloir supprimer les aides fiscales liées à l'emploi d'un salarié à domicile! Mais soyons vigilant : il faut que ces aides soient préservées. Je fais appel à une aide ménagère que je ne pourrai plus faire travailler si je n'ai plus d'aide et fait la démarche de créer mon activité en autoentrepreneur dans les services à la personne (assistance informatique)! Je me sens doublement concernée et serai doublement pénalisée.

16/09/2010 → 14:08:03

je soutiens votre action ,j'espère que le gouvernement ne touchera pas aux dispositions en vigueur

16/09/2010 → 13:57:04

J'ai créé un emploi à domicile il y a 17 ans à la mise en place des dispositifs d'aide. Je certifie que la réduction voire la suppression des avantages entraînera une diminution du nombre d'heures de 25%. Ces réductions sont indispensables aux familles de bi-actifs. les supprimer conduira inexorablement à une reprise du travail non déclaré, voire à un recul social car il pénalisera une fois de plus les femmes actives!

16/09/2010 → 11:36:32

Bonjour, Mon compagnon et moi-même travaillons et nous avons 3 enfants dont un petit garçon très lourdement polyhandicapé. Si nous n'avons plus la possibilité de réduire le coût de la garde de notre garçon, nous devons choisir et l'un d'entre nous devra arrêter de travailler ou bien nous devons nous résoudre à placer notre petit garçon de 5 ans en internat. Les 2 solutions me paraissent inenvisageables. Merci de poursuivre votre action pour convaincre les parlementaires de l'utilité sociale et économique du maintien de cette mesure.

16/09/2010 → 11:33:29

Nous faisons partie de la classe moyenne (5000€/mois) et le dispositif de réduction fiscale nous a permis de prendre une aide ménagère. Si ceci disparaît nous ne pourrions plus employer une personne. J'ai des enfants allergiques et le ménage est très important pour leur santé, et si leur santé se dégrade, c'est la sécurité sociale qui devra payer l'économie faite par la suppression de cette «niche» fiscale !!! L'Etat Français avait, pour une fois, mis en place un système intelligent, où le travail non déclaré n'était pas intéressant, protégeant ainsi les employés de maison, eux aussi devraient réagir car ils sont en danger si la «niche» fiscale disparaît !! Comment les énarques peuvent-ils être aussi idiots ??? Je suis consternée !!!! Annuler cette «niche» fiscale, c'est aussi réduire le confort de vie de nos enfants qui sont déjà bien bousculés avec les 2 parents qui travaillent !!! Quelle est cette société qui ne pense pas à ses enfants qui sont devenus la seule cible de la consommation !!!! Merci la FEPEM pour ses actions

16/09/2010 → 11:32:33

Bonjour, Mon compagnon et moi-même travaillons et nous avons 3 enfants dont un petit garçon très lourdement polyhandicapé. Si nous n'avons plus la possibilité de réduire le coût de la garde de notre garçon, nous devons choisir et l'un d'entre nous devra arrêter de travailler ou bien nous devons nous résoudre à placer notre petit garçon de 5 ans en internat. Les 2 solutions me paraissent inenvisageables. Merci de poursuivre votre action pour convaincre les parlementaires de l'utilité sociale et économique du maintien de cette mesure.

15/09/2010 → 23:30:03

J'ai 2 garçons au collège et je travaille beaucoup. J'emploie un jeune homme pour surveiller les devoirs 4 jours par semaine. Sans la déduction fiscale je n'aurai plus d'argument pour le convaincre d'être déclaré.



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



15/09/2010 → 23:23:56

Merci pour ce que vous faites, cela est primordial. Nous employons actuellement une garde à domicile 40h/semaine pour nos 3 enfants. Sans l'avantage fiscal, il est certain que cela ne serait plus possible pour nous. Cela mettrait ainsi notre employée dans une situation sociale délicate, sans compter que j'aurais de grandes difficultés à assumer mes fonctions professionnelles sans un mode de garde adapté à un couple actif. Il faut continuer à défendre les familles et les employés tel que vous le faites et encore davantage, sans répis. Merci.

15/09/2010 → 23:01:11

Nous employons une garde d'enfant à domicile pour nos quatre enfants. Si le dispositif disparaît nous ne maintiendrons pas ce poste.

15/09/2010 → 22:53:39

si les aides s'arrêtaient, nous serions obligés de réduire les horaires ou licencier.

15/09/2010 → 21:39:32

Je suis une maman de 2 jeunes enfants de 4 et 7 ans. Grâce à l'emploi d'un salarié à domicile j'ai pu continuer à exercer mon activité professionnelle : son salaire chargé = mon salaire net donc sans réduction d'impôt quel intérêt ? Actuellement ce salarié bénéficie d'une formation (au titre des heures de DIF) qui va lui permettre d'acquiescer un diplôme de la petite enfance. Supprimer cet avantage favorisera le travail au noir et dégradera le niveau de professionnalisation de l'employé à domicile : est-ce cela que nous mamans voulons pour nos enfants, ou pour les personnes âgées dépendantes ?

15/09/2010 → 21:19:06

ce dispositif permet de financer une aide essentielle en direction des personnes âgées dépendantes, qui sont dans l'obligation de rester à domicile par manque de place dans les structures d'accueil. Que va-t-il leur arriver ?

15/09/2010 → 19:45:30

chère Madame la présidente chers adhérents Je ne puis que témoigner de l'insipide de mesures qui brident constamment la vie des femmes en activité qui souhaitent concilier vie professionnelle famille et qui donc coïncident toute leur vie .notre retraite reste déjà aléatoire en années de travail compte tenu des grossesses . Exerçant une activité libérale dans laquelle la maternité n'est pas considérée comme un arrêt légal et non rémunérée, mère de 4 enfants, je suis employeur en tant que professionnelle, employeur en tant que mère pour l'aide à domicile. je pense essentiel de maintenir une activité pour toutes en leur laissant un choix décent PS :femme médecin toujours en activité et probablement jusqu'à 65 ou 67ans !

15/09/2010 → 17:01:34

Je remercie tout d'abord la FEPEM de me tenir informée. Je constate qu'il y a une confusion entre particulier employeur et employeur d'une multinationale! Nous devenons employeur par nécessité de vie .Nous sommes pour la plupart des personnes salariées ou retraités qui ne connaissons pas d'augmentation. Cette mesure risque de freiner les emplois du fait des charges financières trop importantes à supporter pour les familles employeur!

15/09/2010 → 14:45:20

Maman de bientôt quatre enfants, j'ai une garde à domicile, ce qui me permet de conserver une activité professionnelle. Si la «niche fiscale» était supprimée, je licencierai ma nounou et mon mari ou moi-même serions contraints de cesser de travailler. L'emploi d'un salarié à domicile n'est, dans notre cas, pas un luxe, mais bien une grosse dépense, favorisée par les incitations fiscales. De plus, la garde que j'emploie consomme et son salaire est ainsi ré-injecté dans l'économie... Peut-on véritablement parler de niche fiscale?

15/09/2010 → 14:05:56

Sans les aides fiscales, je ne pourrai certainement pas employer de personne à domicile, mais me tournerai vers d'autres possibilités. Cette réduction des aides fiscales sera un désastre pour l'emploi des personnes à domicile.

15/09/2010 → 13:33:19

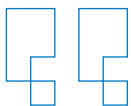
Suppression d'un avantage fiscal sous forme de crédit d'impôt = réduction d'heures de l'employé car pas de solution de garde mise en place par le gouvernement. Ce sont encore les classes moyennes qui sont mises à contribution alors qu'elles créent de l'emploi en échange d'un service nécessaire. Les femmes au foyer, une régression sociale! Mon employée à domicile garde mes 3 enfants et se forme simultanément pour une VAE. Mettre fin à cela? Eh bien rdv en 2012!

15/09/2010 → 12:48:18

tout à fait d'accord avec le fait que les mesures incitatives fiscales sont pour beaucoup dans notre décision d'employer quelqu'un à domicile

15/09/2010 → 12:08:24

Je pense comme vous que le fait d'employer une personne pour aider au ménage surtout lorsque l'on vieillit en déclarant c'est un avantage pour la sécurité sociale qui au moins touche nos cotisations. Ce sont des chômeurs en moins. Il faut savoir ce que l'on veut.



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



15/09/2010 → 11:58:12

L'abattement de 15 points sur les charges au réel avantageait l'employé qui cotise mieux. Leur suppression de la réduction de 15 points va faire basculer un grand nombre vers les charges au forfait, et ce sont nos salariés qui vont en pâtir sur leur couverture sociale et leur retraite. De plus, les aides fiscales aident les familles à employer un salarié déclaré, donc mieux pour la sécu, la limitation de la montée du chômage (et moins de coûts chômage, RMI ou RSA), et pour l'économie en général car nos salariés consomment.

15/09/2010 → 11:26:27

Depuis 2,5 ans, nous avons créé un CDI temps plein 40h (garde à domicile) pour une personne au chômage. Le coût total des aides fiscales et sociales est de 16 000 euros par an («coût» officieux d'un chômeur = 31 000 €) S'il y a un coup de rabot, les conséquences possibles : - baisse des heures travaillées - hausse du travail au noir - hausse du chômage - baisse de la natalité - nécessité d'investir dans des crèches couteuses créant moins d'emplois que les particuliers

15/09/2010 → 10:56:53

un salarié à domicile est nécessaire pour le maintien à domicile ceci contribue à moins de stress pour les familles «employeur» que ce soit pour des personnes âgées ou des enfants en bas âge. que l'état commence par faire des économies!

15/09/2010 → 10:51:18

bonjour, je voulais juste vous confirmer que moi aussi en tant qu'employeur d'une garde d'enfant à domicile, je ne pourrais poursuivre le contrat si le dispositif de crédit d'impôt, tel qu'il existe, venait à disparaître. je n'aurais alors plus les moyens d'embaucher un employé à domicile. je vous soutiens dans la défense de ce dispositif et suis prête à signer une pétition pour défendre le système existant.

15/09/2010 → 09:20:26

un soutien de plus.

15/09/2010 → 07:03:31

Ce n'est pas grave: les caisses de l'Etat seront renflouées jusqu'aux élections mais il y aura moins d'argent pour chômeurs et la sécurité Sociale et les quelques travailleurs restants paieront la note jusqu'à ce qu'ils crèvent aussi....Joli calcul, n'est-ce pas? le dégoût m'envahit.

15/09/2010 → 00:30:38

Mon épouse et moi sommes des professionnels de la santé libéraux, elle chirurgien dentiste, moi médecin généraliste. Nos horaires sont soumis à un compromis toujours précaire entre les exigences de nos patients et les besoins de notre vie de famille, de nos enfants. Ils ne sont pas compatibles avec les heures de garde de l'école. Notre nounou à domicile donne à nos enfants la stabilité dont ils ont besoin, ceci grâce au dispositif fiscal à un prix raisonnable. Elle est heureuse de pouvoir travailler. Niche fiscale? L'arrêt de la déductibilité du coût salarial mettrait en difficulté le budget familial et nous ferait chercher un autre moyen de garde, au détriment ou de nos patients ou de nos enfants. Nos décideurs politiques, arrivent-ils à intégrer une vision transversale dans leur raisonnement entre l'abandon de l'esprit entrepreneurial des jeunes médecins et les embauches administratives qu'on leur sème? Un seul échappatoire: le fonctionariat.

14/09/2010 → 23:10:15

Istres le 14/09/2010 Bonjour Madame, Pour ma part j'ai accepté de prendre une personne par chèque emploi service universel principalement pour l'avantage fiscal maintenant si cela doit être remis en question je réduirais considérablement les heures de travail merci pour votre sondage

14/09/2010 → 22:54:10

En ce qui me concerne, je vais vraisemblablement devoir ajuster à la baisse le nombre d'heures. Ce que n'ont pas compris les pouvoirs publics en la matière c'est que les particuliers ont besoin de stabilité dans les règles. Ces «sauts d'humeur» déstabilisent totalement les budgets des familles...Par ailleurs, chacun sait qu'un enfant de 6 ans peut se garder tout seul ! On s'étonnera par la suite des problèmes d'éducation d'une jeunesse laissée à elle-même. C'est plutôt des aides notables jusqu'à la fin du primaire qu'il faudrait envisager et la suppression des niches indécentes en faveur de l'immobilier. Merci de votre engagement

14/09/2010 → 22:39:49

nous employons un salarié pour aller chercher nos filles à la sortie de l'école et de la crèche. Dans le cas de la réforme fiscale nous serons contraints de supprimer ce poste. au détriment du confort de nos filles.

14/09/2010 → 22:03:53

Je confirme, si cette mesure passe, je m'arrangerai au niveau professionnel pour ne plus avoir à prendre des salariées à domicile pour garder les petits... Pas les moyens !

14/09/2010 → 21:41:34

Aujourd'hui nous reconduisons le contrat d'une garde d'enfant à domicile pour la quatrième année; nous sommes très préoccupés de ces coups de rabots portés au budget des classes moyennes et restons très vigilants. Notre employée est aussi sensible que nous, si ce n'est plus, cela fait au minimum deux foyers électoraux.



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



14/09/2010 → 21:27:19

Nous sommes tous les deux jeunes en professions libérales avec des revenus moyens et ce mode de garde à domicile nous permet de continuer tous les deux à travailler et de créer un emploi. Sans disponibilité en crèche il nous était impossible d'envisager une autre solution avec des enfants d'âges rapprochés. Sans l'aide du crédit d'impôt nous sommes très inquiets pour l'avenir. Il est essentiel de soutenir les actifs (nous même ainsi que le salarié à domicile) dans un pays où la carence en mode de garde est réelle.

14/09/2010 → 21:09:12

En augmentant le coût des charges, nous serons dans l'obligation de réduire le nombre d'heures employées. En effet, nous déclarons au salaire réel et notre employée n'accepte pas un règlement au forfait. Sauvons nos emplois !!! MERCI

14/09/2010 → 20:49:28

attitude incohérente et économies à la petite semaine; moyen génial d'encourager le travail au noir!!! Nos responsables sont déconnectés du bon sens et du concret.

14/09/2010 → 19:55:40

Je deviens dépendante et je pense à organiser mon maintien à domicile... Cela ne sera possible que si le régime actuel est sauvegardé; Devenir un fournisseur d'emplois, laisser la place en maison de retraite à plus handicapée que moi, rassurer ma famille, tout cela doit absolument rester possible, pour moi et pour des milliers d'autres personnes âgées.

14/09/2010 → 19:16:27

Lorsque l'on a 70 ans et un compagnon de 83 ans avec des problèmes de santé on apprécie de pouvoir se faire aider. Si cet avantage est supprimé je devrai bien évidemment devoir réduire le nombre d'heures de mon employée.

14/09/2010 → 19:13:04

Bonjour Madame la Présidente, Merci pour cette très instructive lettre d'information. Nous espérons que les chiffres que vous avancez notamment quant à la création d'emplois et aux recettes revenant à la Sécurité Sociale vous permettront de poursuivre avec succès un combat qui est aussi le nôtre.

14/09/2010 → 18:57:24

la déduction fiscale des emplois familiaux, quand on est en garde alternée, c'est indispensable car on est obligé d'être aidé pour pouvoir continuer à travailler tout en étant assuré d'un cadre confortable pour les enfants. Par ailleurs, quand on s'engage à employer quelqu'un, c'est sur la durée. Changer les conditions économiques provoquerait des changements importants dans la vie des employés (perte du travail ou forte réduction horaire). Je soutiens cette démarche de sauvegarde des emplois familiaux (qui font d'ailleurs partie des rares choses non délocalisables)

14/09/2010 → 18:50:42

tous ces commentaires parcourus rapidement montrent l'ampleur du problème. il est bien évident que la disparition des avantages fiscaux fera disparaître de nombreux emplois déclarés et des emplois tout court. Ma femme de ménage n'est pas un luxe, c'est une nécessité pour moi qui travaille beaucoup et qui n'est plus en vieillissant capable de faire une deuxième journée après le travail. il est certain que je serais obligée de, au minimum, diminuer les heures si la donne changeait. et bien entendu, je réponds présente pour vous soutenir

14/09/2010 → 18:04:29

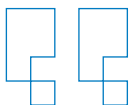
Il ne faudrait pas que le droit de vieillir chez soi devienne un luxe réservé à ceux qui ont une certaine aisance financière. Les allègements de charges et crédits d'impôts permettent à un plus grand nombre de financer ces emplois qui sont un véritable moteur de l'économie car ils ne sont pas délocalisables. En effet il est difficile de demander à un Chinois de venir faire la toilette du matin à une personne âgée en France!

14/09/2010 → 16:02:36

Cette déduction fiscale n'est pas une niche fiscale car elle s'adresse effectivement aux français moyens, et non pas aux plus riches. Je n'ai pas de place en crèche et sans cette aide, je ne pourrai pas payer une garde d'enfant à domicile. Est-ce que créer davantage de crèches sera plus économique pour l'état ? Ou bien veut-il ramener les femmes au foyer ? La conséquence sera plutôt une baisse de la natalité car les françaises, comme les allemandes et les italiennes, ne veulent pas abandonner leur liberté de femme active.

14/09/2010 → 14:04:33

je suis retraitée, j'emploie toutes les semaines une personne à domicile pour les gros travaux ménagers compte tenu d'un handicap par le biais des chèques emplois services. Si je ne peux plus déduire 50 % du montant payé de mes impôts, je l'emploierai nettement moins. Risques : reprise du travail au noir - chômage plus important - il y a certainement d'autres moyens pour récupérer de l'argent (grosses fortunes) car dans ce cas ce sont les français moyens qui sont pénalisés



# MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



14/09/2010 → 14:03:09

Un salarié à domicile, lorsque l'on a 2 enfants, c'est un confort de vie pour eux, pour nous, à un coût raisonnable (je suis dans la classe moyenne très moyenne). Cela évite le travail au noir, donne une expérience professionnelle à des personnes qui ont souvent du mal à travailler. Si tout est remis en cause, je réduirais d'au moins 50% cet emploi, voire plus d'emploi du tout si j'arrive à négocier avec mon patron des aménagements horaires qu'il m'avait refusé jusque-là. Que la force soit avec nous !

14/09/2010 → 13:57:12

Je suis retraitée, j'emploie toutes les semaines une personne à domicile pour les gros travaux ménagers compte tenu d'un handicap par le biais des chèques emplois services. Si je ne peux plus déduire 50 % du montant payé de mes impôts, je l'emploierai nettement moins. Risques : reprise du travail au noir - chômage plus important - il y a certainement d'autres moyens pour récupérer de l'argent (grosses fortunes) car dans ce cas ce sont les français moyens qui sont pénalisés

14/09/2010 → 11:28:04

tout a fait d'accord avec vous, merci de continuer a vous battre ! si necessaire vous soutiens

14/09/2010 → 11:16:40

Je soutiens votre action, il est un devoir de maintenir ces modalités d'emploi, qui maintiennent une couverture sociale au salarie et permettent ainsi de développer les emplois de proximité. N'oublions pas que le cesu permet à un grand nombre d'étudiants de financer une partie de leurs études. Merci de vos actions

14/09/2010 → 11:11:21

Supprimer ces dispositions fiscales, c'est augmenter le travail dissimulé, réduire l'équité dans la relation employeur/employé, favoriser les pratiques salariales indécentes. C'est se tirer une balle dans le pied !

14/09/2010 → 08:47:46

En accord avec vous.Nous vous soutenons.

14/09/2010 → 08:35:32

d'abord, le terme de «niche» me choque: nous ne cherchons pas à détourner de l'argent, à ne pas payer, simplement l'Etat pense devoir participer et nous aider dans le fait que nous donnons du travail à une personne. ensuite, et c'est là le principal, nous permettons à une personne de travailler, de disposer de l'argent nécessaire à sa famille, là encore c'est toute l'économie et la stabilité sociale du pays qui en bénéficie. malheureusement, même si nous arrivons à dégager une certaine somme pour payer un salaire, la plupart d'entre-nous le faisons en établissant un budget, et si le soutien de l'Etat devait nous faire défaut, nous ne pourrions certainement plus employer personne, ou peut-être seulement à mi-temps. du coup, chômage... L'Etat ne doit pas penser que tous les particuliers-employeurs sont des grosses fortunes pouvant payer des salaires sans pb! Je suis heureuse d'adhérer à la FEPEM pour ne pas être isolée, je soutiendrai toutes les actions auxquelles vous appellerez!(mm si par ailleurs il paraît difficile d'être entendu!)

14/09/2010 → 07:03:24

tout à fait d'accord avec tous les commentaires Assistante maternelle agréé

13/09/2010 → 23:45:30

Ce dispositif fiscal nous a convaincu de prendre une nounou à domicile plutôt que de demander une place en crèche. J'emploie ma nounou 48h/sem, je ne suis pas sûre de pouvoir la garder autant d'heures par semaines sans les aides de l'Etat.

13/09/2010 → 22:39:23

mon mari est retraité depuis 2 ans et moi même le serai d'ici 3 ans. Nous avons toujours déclaré la personne qui venait quelques heures par semaine pour l'entretien de la maison , ce qui n'est pas un luxe quand on travaille au quotidien jusqu'à 11 -12 h ,absents de la maison ! la réduction de nos revenus lorsque je serai moi même retraitée engendrera une réduction des heures de ménage , forcément nécessaire. Donc aux dépens de la personne salariée pour nous / donc aux dépens de l'ensemble du système économique de consommation, ces salarié(e)s là ayant moins de travail = moins de dépenses = économie impactée à + grande échelle / inutile d'avoir fait l'ENA pour comprendre cela !!!! et les dégâts en conséquence Merci de votre implication à oeuvrer contre ces stupides idées

13/09/2010 → 22:20:34

1) comme pour la «défense de l'école privée», il faudrait organiser un dimanche une grande manif.Solidarité employeurs-employé(e)s et leurs enfants/bien sur. 2) qu'el est l'avis de l'inter-syndical «employé» signataire de la convention collective dela FEPEM ?Ces fédérations ont certainement des adhérents qui ont un rôle pédagogique. 3)Les salarié(e)s-femmes de ménage, ass. maternelles assistantes de vie, jardiniers,aides informaticiens etc,etc- ont eux aussi de bonnes raisons de gagner dignement leur vie,leur retraite,d'avoir des prestations en cas de maladie,d'invalidité... et d'être traité dignement par les employeurs. Sinon ce sera le retour au Chaos. Vis-à vis de la fiscalité,un particulier employeur doit être traité au même titre qu'un employeur d'entreprise. la «déduction» fiscale doit donc s'appliquer,car elle est facteur d'emploi de lien



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



social, de dignité. Merci à la FEPEM de pouvoir oeuvrer en ce sens et d'en rendre compte. Permettez que je vous insuffle ma motivation !

13/09/2010 → 22:17:36

Totalement d'accord avec vous. Vous soutiendrais s'il le faut.

13/09/2010 → 21:49:01

Si ces avantages fiscaux disparaissent, je ne pourrai plus conserver cet emploi. Je serai obligée de la licencier et sans doute de suspendre mon activité pour garder mon enfant.

13/09/2010 → 21:43:02

C'est très simple en ce qui nous concerne, si le dispositif fiscal change, nous ne pourrions plus faire garder notre enfant et l'éduquer en même temps. Actuellement, nous arrivons à lui offrir des sorties (spectacles, théâtre, concerts...) et à lui acheter des livres (donc à consommer !!) grâce aux «faibles» mensualités des impôts que nous payons actuellement. Il est à noter que nous payons un salaire de 750 euros à une Assmat + 110 euros par mois pour la crèche. Nous avons été obligé de mettre en veilleuse notre envie d'un second enfant en attendant que le premier entre en maternelle car nous ne pourrions pas assurer pour les deux avec nos salaires actuels. Eh oui ! Nous appartenons à la classe moyenne et avons des «prétentions intellectuelles» pour notre progéniture... malheureusement pour nous. Votre combat est le notre et nous nous battons !

13/09/2010 → 20:53:28

Je soutiens la FEPEM dans son action pour conserver les acquis des allègements fiscaux. Dans notre cas, sans ces allègements, plus d'employée à domicile!

13/09/2010 → 19:55:54

Je suis tout à fait d'accord avec votre analyse et je réduirai certainement drastiquement le nombre d'heures de mon employée si la règle fiscale changeait pour les chèques-emploi service.

13/09/2010 → 19:37:31

Je soutien à 100% votre action. Les assistantess maternelles sont indispensables tant que la pénurie de place dans les crèches sera aussi criante. Sans les aides de l'Etat, les familles se retrouveraient désemparées face au problème de la garde des enfants.

13/09/2010 → 16:52:39

Bonjour, Il est clair que si le crédit d'impôt n'était plus accordé, nous arrêterions d'employer une personne à domicile comme actuellement qui cumule garde des enfants et entretien de la maison. Les enfants resteraient à la garderie de l'école et nous ne prendrions plus qu'une personne pour effectuer le ménage. Nous passerions ainsi de 21h de travail par semaine à 4h par semaine. Nous n'aurions pas recours au travail non déclaré, contrairement à nos principes mais nous licencierions la personne que nous employons actuellement. Ce qui serait injuste car elle effectue un travail de qualité.

13/09/2010 → 16:24:24

C'est encore des mesures en faveur de la famille que l'on veut supprimer. Les mères doivent pouvoir se faire aider : plus d'enfants, plus de financement des retraites ! sans parler des personnes âgées ou des malades.

13/09/2010 → 16:08:12

Je soutiens votre démarche. J'ai une fille de 2 ans 1/2 gardée à domicile, pas de place à l'école maternelle, malgré mes nombreuses demandes. Sans avantages fiscaux, j'arrêterai de travailler, au moins jusqu'à sa scolarisation en septembre 2011.

13/09/2010 → 15:37:27

Bonjour, depuis l'annonce du gouvernement de supprimer l'abattement sur les charges sociales des employés de maisons, j'ai réduit de 8h00 par semaine l'emploi de garde à domicile de mes enfants, j'ai préféré réduire mon temps de travail à 80%, sinon la totalité de ma rémunération aurait servi à la paye + charges de mon employée !!

13/09/2010 → 15:29:50

La suppression des crédits d'impôts sur les emplois de service à la personne aurait très clairement pour effet de développer le travail au noir dans ce domaine où l'on a déjà eu beaucoup de mal à le réduire. Et ceux qui ne voudront pas payer «au noir» n'auront rien du tout.

13/09/2010 → 15:21:40

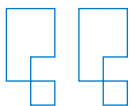
JE PARTAGE VOTRE POSITION

13/09/2010 → 15:20:01

Il est clair que pour nous également les dispositifs envisagés remettraient en question l'embauche de notre aide à domicile. Ce qui serait pénalisant pour nous nous et pour notre employée si ses multiples employeurs faisaient de même. Merci de votre travail de veille.

13/09/2010 → 15:01:27

Totalement d'accord avec votre analyse, si le gouvernement supprime les avantages fiscaux à l'embauche d'un salarié à domicile, il y aura beaucoup de licenciements, et recrudescence du travail non déclaré, et



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



donc une perte sèche de rentrées pour l'urssaf et une augmentation du chômage, est-ce vraiment ce que souhaite le gouvernement ?

13/09/2010 → 15:00:55

Le gouvernement souhaite-t-il alimenter une économie parallèle et les chiffres du chômage ??? Cela m'en a tout l'air ! J'ai opté pour ce système puisque payer pour payer, je sais finalement à quoi servent le salaire et les cotisations que je verse: rémunérer des personnes courageuses qui sont souvent dans la précarité. Je verse, parce qu'en tant que personne responsable, il est important d'apporter des garanties indispensables aux employés à domicile. Cependant, si le gouvernement mettait à exécution ce projet inepte, je devrais payer plus d'impôts et payer une employée à domicile en même temps ! C'est clair, c'est impossible financièrement, car j'ai la mauvaise idée d'appartenir à la classe moyenne ! Restent deux choix : employer au noir, mais ça, pas possible pour moi en tout cas, ou licencier : ça c'est légal et donc tout à fait possible...

13/09/2010 → 14:30:44

Nous sommes tout à fait en accord avec votre position. Si les comptes publics ont certes besoin de plus de rigueur, mais ces aides nous ont permis de faire garder notre enfant car les structures publiques (crèches) ne sont pas suffisantes en nombre et n'ont pu accepter notre enfant, et les assistantes maternelles ne sont pas non plus assez nombreuses. Sans ses dispositions fiscales, nous aurions eu du mal financièrement à assumer cette garde par nos propres moyens. Nous avons par la même créé un emploi en CDI à temps plein, complètement déclaré.

13/09/2010 → 13:50:47

Le projet de remise en cause de l'avantage fiscal lié à l'emploi d'un salarié à domicile me fait réagir à double titre : - en qualité de DRH, cette mesure porterait fortement préjudice à l'embauche d'une catégorie de personnel qui aurait par ailleurs, du mal à retrouver un emploi salarié déclaré alors que le besoin existe du fait de l'insuffisance des structures adaptées pour la garde d'enfants et l'aide aux personnes âgées - en qualité de parent isolé avec deux jeunes enfants, un travail prenant et un budget géré au plus près, la suppression de cet avantage fiscal me contraindrait à remettre en cause l'emploi d'une nounou à domicile, ce qui aurait des conséquences négatives sur mon propre emploi - c'est également encourager le développement du travail au noir, ce qui est totalement absurde; autant favoriser l'emploi de personnes pouvant cotiser et payer des impôts !

13/09/2010 → 13:49:38

mes enfants sont scolarisés ; sans aide fiscale, je ne pourrai plus maintenir dans l'emploi ma salariée à domicile qui s'en occupe le soir et le mercredi ; et je refuse de payer au noir car pour la salariée cela signifie aucune cotisation pour sa sécu, sa retraite... + un autre problème se posera : si tout le monde doit recourir aux garderies du soir et des vacances, il n'y aura pas de place pour tout le monde ! c'est donc l'emploi des femmes qui est VISE, comme tout le temps en temps de crise. la suppression de cette «niche» sera donc pour moi le déclenchement d'une vague de protestation (manifestations) qui doit pouvoir réunir toutes les femmes qui ont fait le choix de travailler ET d'avoir des enfants. je ne parle même pas de l'incidence chômage des salariés à domicile, de la fin des activités post scolaires le mercredi (autre source d'emploi !) ; bref, qu'ils aillent taper ailleurs !!

13/09/2010 → 13:45:24

Merci de coordonner les réactions : j'ai un enfant de 16 ans gardé de la naissance à 8 ans par un emploi à domicile, et un autre enfant de 3 ans gardé dans les mêmes conditions. Sans les dispositifs fiscaux, nous n'aurions jamais pu nous payer une nounou. Nous aurions du trouver une place en crèche (et sinon ?) avec des conséquences importantes sur mon parcours professionnel ou celui du papa. (rentrer tôt du bureau à Paris = emplois opérationnels sans évolution possible).

13/09/2010 → 13:43:34

Cette remise en cause pénalisera, les employés et les employeurs à domicile (qui sont souvent eux-mêmes des salariés!) mais aussi et surtout les enfants pour lesquels il n'y a pas toujours des structures d'accueil adaptées. Il semble qu'il y ait d'autres «niches» (pas sociales du tout) qui pourraient faire l'objet d'un examen approfondi...

13/09/2010 → 13:39:31

J'adhère totalement à votre analyse et je serais vraiment très ennuyée si la situation évoluait vers la restriction.

13/09/2010 → 13:19:52

Il est évident que si les réductions /crédits d'impôts et allègements de cotisations patronales étaient supprimés, je serais dans l'obligation de diminuer les horaires des aides dont j'ai besoin (83 ans et mobilité réduite)

13/09/2010 → 13:11:58

Je soutiens votre action avec beaucoup d'intérêt. N'ayant pas eu de place en crèche pour mes 2 enfants, je suis obligée de la faire garder à domicile. Une remise en question des crédits d'impôts remettra automatiquement en question mon travail et celui de ma salariée.





# LES CITOYENS RÉAGISSENT



13/09/2010 → 13:00:15

En tant que citoyen et contribuable, je suis évidemment inquiet de la situation des comptes publics, fruit de plus de 30 ans de manque de volonté politique. Nous vivons aujourd'hui au dessus de nos moyens. Néanmoins, il existe des coups de rabots qui ne produiront pas les effets escomptés en terme d'apport financier et donc de vrai «mauvaise» bonne idée. La suppression des aides à l'emploi à domicile alors que celui représente et représentera un vecteur important de création d'emploi compte tenu de notre démographie et pyramide des âges, aboutira à la recrudescence d'un travail non déclaré et ainsi, des pertes immédiates pour le Trésor Public et la paupérisation des travailleurs non déclarés lorsqu'ils ne seront plus en âge de travailler.

13/09/2010 → 12:59:02

Vous avez tout notre soutien. Je ne comprends pas cette démarche du gouvernement à l'heure où la France a besoin de créer des emplois et de générer des richesses. Ces mesures nous ont aidées jusqu'alors pour créer des emplois, donc des cotisations et de plus c'était aussi un moyen de redonner du pouvoir d'achat aux familles. N'est ce pas non plus un des objectifs du gouvernement ??? Bien à vous

13/09/2010 → 12:58:02

Je suis handicapée en fauteuil roulant ,j'ai une employée a mon domicile pour effectuer les taches ménagères ! si ces avantages fiscaux disparaient ,que ferai je?? Il me faudrait licencier cette personne qui elle ,a vraiment besoin de travailler

13/09/2010 → 12:49:49

Tout à fait d'accord avec votre position, continuez à défendre les droits des employeurs et des employés à un environnement social qui permet de créer des emplois.

13/09/2010 → 12:45:22

L'emploi de salariés réguliers à notre domicile (ménage et garde de nos enfants le mercredi et après l'école) nous permet de mener de façon plus sereine une vie professionnelle prenante dont les revenus imposés apportent à l'Etat des recettes sans doute appréciables. Toutefois, ces revenus ne seraient sans doute pas suffisants pour maintenir ces emplois à domicile sans aides fiscales. Leur suppression pourrait nous conduire à choisir que l'un de nous cesse de travailler ou travaille à mi-temps. Est-il établi qu'une telle solution améliore les recettes de l'Etat et favorise la pérennité de notre système de retraites?! Au-delà, de nombreux salariés à domicile ne souhaitent pas être déclarés. Il est certain que sans les aides de plus nombreuses familles accepteraient d'embaucher ces salariés non déclarés...

13/09/2010 → 12:39:37

Je partage votre analyse de la situation et confirme que la remise en cause des dispositifs actuels m'amènerait à réduire les heures effectuées par la personne qui travaille à mon domicile, ce qui, ipso facto, réduirait également son pouvoir d'achat. D'autre part, en ce qui concerne l'aide à domicile, pour ma mère âgée et qui ne peut rester seule chez elle, nous serions amenés à supprimer les emplois des 4 personnes qui s'en occupent et obligés de placer ma mère dans une maison de retraite, ce qu'elle refuse absolument.

13/09/2010 → 12:27:36

Je soutiens votre démarche. D'une part je ne pourrai pas maintenir l'emploi d'une personne à domicile pour mes enfants et d'autre part moi ou mon mari serions dans l'obligation d'abandonner notre emploi. Ce serait donc une véritable catastrophe pour nous et nos enfants.

13/09/2010 → 12:25:39

En son temps, Martine Aubry avait elle aussi diminué les «avantages» de cette «niche fiscale» puisque cela concernait les «nantis». Les conséquences vont être les mêmes: augmenter le travail au noir, diminuer les recettes sociales et la protection sociale des personnes employées etc...

13/09/2010 → 12:12:21

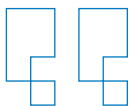
Je suis depuis peu l'employeur d'une personne pour entretenir mon appartement, mais si les avantages fiscaux venaient à disparaître, cela remettra en cause cet emploi.

13/09/2010 → 12:11:38

Le salaire de ma nounou pour 50heures par semaine me fait déboursier 1800 € par mois soit le montant exact de mon salaire.Je ne tiens financièrement que dans la perspective d'obtenir l'année prochaine un avoir fiscal remboursable. Dans le cas ou celui-ci disparaît je n'ai pas d'autre solution que de prendre un congé parental puis un temps partiel pour m'occuper de mes enfants au risque de perdre mon poste et pénaliser ma propre retraite. Cet emploi à domicile est vital pour ma famille et la solvabilité de notre foyer (prêt immobilier important) C'est injuste dans le cas des aide à la personne.Alors que beaucoup se sert de cet avoir fiscal pour financer leur coach sportif.... Il faut redéfinir les priorités ou alors bien réfléchir lorsque l'on veut avoir des enfants.Surtout lorsqu'il n'y pas de place en crèche....

13/09/2010 → 12:11:28

entièrement d'accord avec votre analyse.Les particuliers qui contribuent à l'emploi ne doivent pas être taxés



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



13/09/2010 → 12:10:17

Je suis parent isolée avec un enfant en bas âge à charge et cela m'a beaucoup aidé de pouvoir bénéficier d'une garde d'enfant à domicile déclarée. Même si l'enfant fréquente la crèche et maintenant l'école maternelle, on a toujours besoin d'avoir un aide pour pouvoir faire face aux différents imprévus. Je soutiens donc sans réserve vos démarches pour préserver l'aide fiscale aux employeurs particuliers. La dame que j'ai embochée en tant que garde d'enfants était au chômage et elle a trouvé très motivant de pouvoir reprendre à travailler tout en accumulant ses droits à la retraite etc. Je trouve c'est un des principaux attributs d'une société civile de favoriser le travail déclaré et de ne pas faire en sorte que des jeunes enfants ou des personnes handicapées ou malades soient exposés à des risques importants et inutiles liés au «travail au noir». Bon courage donc, vous avez tout mon support!

13/09/2010 → 12:09:25

J'emploie une femme de ménage en partie parce que je la sais en difficulté financière. Elle est efficace et cela me libère du temps pour d'autres activités notamment sportives ou culturelles qui elles-même sont sources d'emploi et de cotisations sociales mais une réduction des avantages fiscaux me fera obligatoirement dépasser mon budget alloué à cet équilibre et je me verrai contrainte de réduire les heures de mon employée et redonner de mon propre temps à mes activités ménagères. Je ne comprends absolument pas l'intérêt pour les finances de l'état et ai l'impression qu'en la matière, il y a une erreur de calcul quelque part!!!

13/09/2010 → 11:40:55

Si ces avantages fiscaux disparaissent, je ne pourrai plus conserver cet emploi. Je dispose d'un budget précis pour financer ce salarié à domicile. Je serai obligée de le licencier car financièrement je ne pourrai pas tenir. Une mère de famille et salariée.

13/09/2010 → 11:35:14

Je soutiens votre démarche. J'ai deux enfants en bas âge en région parisienne, je n'ai pas eu de place en crèche et il n'y pas d'assistante maternelle agréée disponible dans la ville où nous habitons, sans ces aides fiscales je ne serais pas en mesure de travailler car je ne pourrais pas payer mon assistante maternelle à domicile et ma femme de ménage, qui par ricochet seraient privées d'emploi également.

13/09/2010 → 11:24:18

Sans avantage fiscal, je reconsidérerai l'opportunité d'être employeur. La mesure pressentie est inéquitable et qu'en la matière égalité (coup de rabot) ne rime pas avec équité. Ce sont encore les plus riches qui auront le moins d'impact sur leur fiscalité...

13/09/2010 → 11:15:36

Combien de personnes ont pu se faire aider grâce à ces mesures; combien peuvent être maintenues chez elles au lieu de finir en maison de retraite. Combien de travailleurs ont pu retrouver un emploi déclaré et de plus sur la base de leur salaire réel; combien ne se retrouveront pas avec des retraites dérisoires pour avoir travaillé au noir. Il est temps d'évaluer l'impact réel des mesures auxquelles le gouvernement s'attaque.

13/09/2010 → 11:09:25

j'emploie une femme de ménage qui est prévenu que je ne pourrai continuer à l'employer si les avantages disparaissent et ma garde d'enfant à domicile fera moins d'heure. quel dommage!!!!

13/09/2010 → 11:04:53

Ce serait une erreur de revenir sur un fonctionnement qui arrange tout le monde et réduit forcément le travail au noir donc améliore les caisses de la sécu et diminue le chômage. On ferait mieux de s'occuper de faire payer leurs cotisations sociales aux entreprises qui ne les paient pas depuis des années, de travailler sur la prévention santé si on veut réduire les déficits!

13/09/2010 → 10:55:21

plus d'aides?! alors je licencie ma nounou et je dois arrêter de travailler!!bravo: 1 chômeur de plus et une maman dépressive à la maison!!!bonjour l'épanouissement!

13/09/2010 → 10:54:46

Je ne comprends même pas que l'on puisse appeler cela une «niche» fiscale par rapport à ce que sont les vraies «niches» pour les plus fortunés...

13/09/2010 → 10:38:45

Je crois que nos énarques aux cervelles insipides et sans créativité ne savent que taxer et retaxer...A force il ne restera en France que ceux à qui profite le système qui alors cessera de leur profiter puisque le système ne sera plus...

13/09/2010 → 10:34:29

maintenir les dispositifs sociaux et fiscaux actuels pour les vieux employeurs d'aides à domicile

13/09/2010 → 10:34:17

Il est clair que sans les aides fiscales je ne pourrai pas me permettre d'utiliser les services d'une femme de ménage à domicile.



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



13/09/2010 → 10:24:18

Je soutiens votre action avec beaucoup d'intérêt. N'ayant pas eu de place en crèche pour mes 2 enfants, je suis obligée de la faire garder à domicile. Une remise en question des crédits d'impôts remettra automatiquement en question mon travail et celui de ma salariée.

13/09/2010 → 10:21:58

Bonjour, Je suis employeur d'une personne pour la garde d'enfant partagée à domicile. Pour ma part, la réduction des avantages fiscaux aurait pour impact certain de remettre en cause cet emploi. Et derrière toute une organisation de famille et des revenus familiaux : il faudrait que l'un des parents envisage de renoncer à son travail pour garder notre enfant. Cela poserait la question de la possibilité de vivre en région parisienne, de retrouver un travail équivalent à l'entrée à l'école de notre enfant. Etre employeur est déjà une charge financière très lourde à avancer chaque mois. Il n'y a pas de place en crèche ni d'assistante maternelle pour toutes les familles. De plus, compte tenu des horaires de ces modes de garde par rapport aux horaires de travail et de transport en région parisienne, même en cas d'obtention d'une place en crèche, il faudrait prévoir un mode de garde complémentaire et la question de la réduction fiscale se poserait de nouveau. Sans compter les pertes d'emploi dans ce secteur, avec une répercussion sur toute l'économie et les familles concernées. Réduire ou supprimer les avantages fiscaux sur ces emplois serait une des mesures les pires qui puissent être prises vis-à-vis tant des classes moyennes (assez aisées pour payer un tel emploi mais pas assez pour le faire sans être aidées) que des employées (plutôt classes moins aisées).

13/09/2010 → 10:20:45

Peut-être peut-on aussi rappeler que le particulier employeur ne peut pas déduire la totalité des frais de personnel (salaires, charges sociales et autres) de ses impôts, contrairement à n'importe quelle PME qui embauche en France. Ainsi, les aides fiscales octroyées sont bien faibles par rapport à ce qu'une PME peut faire et par rapport au coût que cela représente pour un particulier. Vous avez tout mon soutien,

13/09/2010 → 10:06:08

Je suis tout à fait en accord avec ce que vous écrivez. Toutes les dispositions offertes aujourd'hui nous ont permis d'avoir une personne à domicile pour garder les enfants, et ma mère qui est malade. Si les différentes mesures prennent fin, c'est toute notre vie qui va être bouleversée. Les filles devront changer de rythme de vie, et ma mère ne pourra plus rester à la maison. Très cordialement,

13/09/2010 → 10:03:35

Sans ce dispositif nous permettant de défiscaliser une partie des coûts, nous serions en effet dans l'obligation de réduire les heures de notre nounou (avec la conséquence suivante : création de travail précaire pour elle). Donc pas d'aide = moins d'heures ou suppression d'emploi; Dans un contexte où le gouvernement essaie de lutter contre le chômage, cette mesure serait une grosse erreur.

13/09/2010 → 09:55:12

Je vis à Paris et vu la difficulté d'obtenir une place en crèche, j'emploie une garde d'enfant à domicile car je n'ai pas le choix - et sans déduction je n'ai pas les moyens de la garder.

13/09/2010 → 09:51:47

Il est certain que sans ces dispositifs je n'aurais pas pu me permettre d'employer des nounous à domicile pour mes 2 garçons et assurer un travail qui est nécessaire à notre foyer. Nos ressources sont certes confortables mais ne nous permettent pas d'employer quelqu'un sans ces aides et dégrèvement de charges sociales. Comme de nombreux parents le choix de passer à un emploi non déclaré est un risque bien réel, donc plus de cotisations sociales...

13/09/2010 → 09:48:43

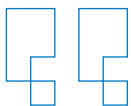
Effectivement, je suis d'accord avec vous.

13/09/2010 → 09:46:04

Je suis handicapée et l'allocation pour tierce personne ne couvre pas du tout, loin de là les besoins en aides qu'elles soient humaines ou techniques et la réduction des charges patronales pour les personnes handicapées et âgées aussi (qui ne peuvent pas se passer d'aide à domicile) les mettraient dans une situation difficile d'autant plus que les réductions d'impôts ne sont pas pour nous car nos revenus sont trop faibles pour payer des impôts et le crédit d'impôts ne marche que pour les salariés et les chômeurs, pas les handicapés ni les retraités alors que ce sont les personnes qui en ont le plus besoin.

13/09/2010 → 09:45:44

chers Amis qui nous aidez dans la gestion de ce service, vous avez notre soutien convaincu pour réagir à la suppression possible des «supposées» niches fiscales que sont ces emplois de salariés à domicile. Sans elles ce sera pour bcp la maison de retraite & du chômage qui sera créé. Il y a des évidences qui ne devraient pas être méconnues.



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



13/09/2010 → 09:44:17

Ces aides sont la condition sine qua non de l'organisation de beaucoup de famille. Sans elles, si les grands parents ont disparu ou sont loin : ni flexibilité ni mobilité géographique !

13/09/2010 → 09:43:23

L'emploi à domicile a été largement «publicité» et c'est pour cela que nous y avons fait appel. Cette mesure a permis quand même de réduire le travail au noir et en l'enlevant nous risquons à nouveau de le développer. C'est révoltant alors que l'on s'attaque une fois de plus à des gens qui travaillent, procurent de la richesse alors qu'il y a tant de gens qui ne travaillent pas et ne veulent surtout pas travailler mais qui ont toutes les aides possibles et vivent finalement mieux que nous !...

13/09/2010 → 09:39:52

Je ne sais pas comment vous aider... Peut être que vous pourriez diffuser une pétition ? Je serais prête à la signer.

13/09/2010 → 09:37:53

Bien sûr, c'est une erreur de supprimer les avantages fiscaux du CESU et les résultats seront désastreux. C'est un recul absurde. Il y a tant d'autres choses à revoir là où il n'y a aucun enjeu social. Nous vous soutenons pour soutenir l'emploi. Merci

13/09/2010 → 09:33:27

Revenir sur les dispositifs fiscaux en faveur de l'emploi des salariés à domicile serait une décision stupide, qui aurait pour conséquence immédiate d'aggraver le chômage, de creuser encore un peu plus le déficit de la sécurité sociale (cotisations en moins) et d'augmenter le travail au noir, avec son cortège de précarités. Un seul exemple, le mien : supprimez l'avantage fiscal, c'est un emploi qui disparaîtra, car je n'aurai plus les moyens de le financer. Et je ne suis pas le seul employeur particulier dans ce cas : nous sommes des centaines de milliers ! Si cette mesure était prise pour des raisons électoralistes, elle aurait, de plus, l'effet inverse de celui souhaité : les électeurs ayant soutenu le gouvernement s'en détourneront, et les électeurs socialistes n'en voteront pas pour autant à droite ! Il est évident que, si les socialistes gagnent les prochaines élections, ils s'empresseront de faire voter cette mesure. Mais pourquoi la droite s'empresserait-elle de le faire, dès aujourd'hui, à leur place ? Ce serait agir comme Gribouille, qui se précipitait dans l'eau de peur d'être mouillé par la pluie ! Un «remède» bien pire que le mal. Une faute économique, doublée d'une faute politique. Ses électeurs ne le lui pardonneront pas !

13/09/2010 → 09:22:09

JE VOUS SOUTIENS A 100 % ET POUR MA PART IL EST EVIDENT QUE SI CES AIDES N EXISTAIENT PAS NOUS NE POURRIONS PAS NOUS OCCUPER DE MON FRERE ET NOUS SERIONS OBLIGE DE LE METTRE EN INSTITUTION TOUT EN SACHANT QUE LUI NE VEUT ABSOLUMENT PAS PARTIR DE CHEZ LUI DONC NOUS SOMMES OBLIGES DE FAIRE APPEL A TOUTES CES AIDES JE VOUS REMERCIE DE TOUT CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR MAINTENIR LES DISPOSITIONS ACTUELLES SI CES DISPOSITIONS VENAIENT A DISPARAITRE CE SERAIT CATASTROPHIQUE POUR MON FRERE

13/09/2010 → 09:20:31

Étant moi même bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap, si aucun avantage sociaux n'existait je n'aurais pu à ce jour créer quatre emplois à plein temps. Mon handicap étant de 90% ceci serait tout simplement un désastre car j'ai un réel besoin de personne pour les actes essentiels de la vie courante.

13/09/2010 → 09:18:32

Bonjour Tout d'abord merci de votre suivi, de vos conseils et de votre soutien. J'ai commencé à employer une assistante maternelle en 2001, après la naissance de mon 1er enfant. Depuis nous avons eu 2 autres enfants. Cette petite famille est un vrai bonheur. Très vite la question de poursuivre mon activité c'est posée. J'adore mon travail, je préférerais donc poursuivre à plein temps. Je me suis très vite rendu compte que le si peu de temps libre que j'avais, je l'utilisais à faire du ménage (ce que je n'aime pas particulièrement). Une amie m'a parlé des aides financières lorsqu'on employait une personne à domicile. Depuis j'emploie une femme de ménage qui me permet de conserver mon travail à temps plein et de profiter de ma famille plus sereinement. Par contre financièrement, il est clair que si les dispositifs d'aide actuels venaient à disparaître, nous ne pourrions pas assumer son salaire. Nous reverrions donc soit des heures à la baisse, soit son «licenciement». J'espère de tout coeur que vous vous ferez entendre. Merci pour nous.

13/09/2010 → 09:17:05

Je trouve cela scandaleux que le gouvernement s'attaque à ce genre de «niche fiscale», car là encore on s'en prend aux «petites gens». Ce sont toujours les mêmes qui payent pour les «gros» chez qui ont ne va pas chercher les niches fiscales !!!! D'autant plus que nous «petites gens» créons de l'emploi !!! C'est la raison pour laquelle je partage vivement la position de la FEPEM.



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



13/09/2010 → 09:13:02

si on touche aux reductions fiscales, j'arrete d'employer une personne pour faire le menage a domicile

13/09/2010 → 09:07:34

Je pense que cela permet à beaucoup de personnes de trouver par une activité un revenu c'est l'inverse de l'assistantat Je soutiens donc votre action

13/09/2010 → 09:01:13

je soutiens totalement vos actions contre les baisses d'aides fiscales.d'autant plus que nous n'avons pas d'autre solution que le salarié à domicile à la campagne.

13/09/2010 → 08:30:45

Je soutiens ENTIEREMENT votre démarche. Sans les déductions fiscales, je ne pourrai pas conserver mon assistante maternelle : cela me coutera trop cher ... Une seule solution : licencier ma Nounou... et en prendre une «au noir». Le gouvernement voulait réduire le travail au noir...parions sur le fait qu'il sera en recrudescence !!! Dommage.

13/09/2010 → 08:28:44

ce serait dramatique. je ne pourrais plus garder maman chez elle. de plus j'ai un frère aveugle qui vit avec elle. bref, ce serait bouleversant pour leurs vies.

13/09/2010 → 08:28:04

Je trouve votre analyse de la situation actuelle pertinente et réaliste. Je soutiens votre action en souhaitant qu'elle soit entendue!!!!

13/09/2010 → 00:43:31

Sans dispositif fiscal je ne pourrais plus employer quelqu'un pour garder mes enfants et je devrais réduire mon temps de travail entrainant une grosse baisse de salaire car je n'aurais alors plus les mêmes responsabilité. Ces aides sont vitales car même avec l'aide cela revient très cher. Merci pour votre aide.

13/09/2010 → 00:00:40

j'espère que malgré ma rencoeur, le gouvernement continuera à aider les parents employeurs pour maintenir l'emploi. C'est une nécessité.

12/09/2010 → 23:28:01

cela parait tellement evident...quel retour en arriere cela serait! recrudescence du travail au noir ou alors mieux encore, reclassons nous... toutes femmes au foyer. la solution à bien des «problemes»: plus de nounou a chercher, plus de demandeuses d'emploi. nos conjoint (pour celle qui en ont) pourraient peut etre nous payer au noir. plus sérieusement. je suis tout a fait d'accord avec votre démarche. cela fait trois ans que j'emploie une nounou. si les deductions fiscale devaient disparaitre, il est très probable que je ne renouvelle pas mon contrat.

12/09/2010 → 23:28:01

Bonjour, je suis mère de trois enfants et pour m'aider à la maison et faire garder les enfants, j'emploie une personne à domicile. Si les avantages fiscaux sont supprimés, cela ne sera plus possible pour nous. Je soutiens votre action.

12/09/2010 → 22:17:12

tout a fait de votre avis

12/09/2010 → 22:06:52

Il est évident que les déductions fiscales sont une aide précieuse pour les services à la personne (garde d'enfant, mais aussi ménage, repassage, et même le centre aéré). Elles ont également permis de réduire le travail au noir. Sans elles, nous ferons moins appel à ces services car c'est le seul avantage. merci

12/09/2010 → 21:57:39

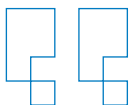
Chère Madame, Je ne peux qu'encourager vivement l'initiative de la FEPEM de soutenir l'emploi de salariés à domicile. J'ai 3 enfants et ai souhaité continuer à travailler à la naissance de mon 3e enfant en 2005. La mise en place de la politique sur la famille en 2004 m'a permis de poursuivre et de développer mon activité professionnelle. En effet, grâce à cette politique, j'ai pu embaucher une garde d'enfants pour ma famille à plein temps et par la suite créer un deuxième emploi à domicile à temps partiel pour du ménage. J'ai toujours ces 2 emplois (à temps partiel depuis que mes enfants sont à l'école) mais je pense qu'une modification du dispositif me conduirait à réduire le nombre d'heures de travail de ma garde d'enfants de 30 à 50% pour utiliser les structures collectives moins onéreuses.

12/09/2010 → 21:46:59

Il est important de pouvoir conserver la possibilité d'employer du personnel pour les personnes âgées et seules. La suppression de la déduction frèneraient le recrutement de ces aides à domicile Et rendrait encore plus précaire la situation des personnes âgées

12/09/2010 → 21:37:21

J'emploie une jeune femme pour garder mes enfants à la sortie de l'école et toute la journée du mercredi. Cela me permet d'assurer mon emploi personnel. Je soutiens pleinement votre action étant donné que si la



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



législation changeait je serais clairement dans l'obligation de licencier la jeune femme que j'emploie et qui profite de ce travail pour se former au métier d'assistante maternelle. Et par la même occasion je mettrais en péril mon poste actuel. Cette jeune femme ne pourrait elle-même pas supporter une baisse de rémunération importante. Bref il était très intelligent d'aider les foyers qui embauchent ; il est pénalisant de faire machine arrière. Comme d'habitude ce sont les femmes qui vont «payer» : celles qui sont embauchées et celles qui embauchent.

12/09/2010 → 21:09:11

Je soutiens votre action; les aides fiscale concernant l'emploi à domicile sont une vrai ressource pour permettre de financer la garde d'enfant à domicile; je ne sais pas comment nous ferions sinon

12/09/2010 → 20:50:00

Je suis une maman seule de 2 enfants en bas âge (un seul est scolarisé) donc un employé à domicile est une aide véritable dans mon organisation. Sans l'aide de l'Etat, je n'aurais pu me permettre ce service avec mon seul revenu.

12/09/2010 → 20:48:55

Je confirme que la déduction fiscale est un mobile puissant pour embaucher du personnel de maison. Si nous perdons cet avantage, nous serons obligées soit de réduire le temps de travail, soit de nous passer de personnel de maison. Il est donc crucial pour l'emploi de conserver cette mesure qui n'est pas une «niche», d'ailleurs

12/09/2010 → 20:45:07

Maman de 3 enfants dont un petit garçon né en janvier 2008 qui n'a pas été pris à l'école, nous allons déjà subir avec le dispositif actuel une augmentation déjà drastique des cotisations aux 3 ans de mon fils, en janvier prochain, 200 euros de plus pour une garde d'enfants à temps plein: je n'ose pas faire la calcul avec les prochaines mesures !!

12/09/2010 → 20:42:02

J'emploie soit une assistante maternelle, soit une nounou à domicile depuis maintenant 7 ans. Sans aide fiscale, nous n'aurions jamais pu envisager la garde à domicile qui est un réel bénéfice pour les enfants. Je ne vois pas en quoi s'attaquer à ces soi disant «niches» ferait gagner de l'argent à l'état. Nous permettons l'embauche d'un employé : perte des déductions fiscales = 1 chômeur de plus. Quel gain ? Nous serions amené à envisager l'embauche au noir...

12/09/2010 → 20:08:13

Ces mesures ne me semble pas logiques alors que l'on forme des jeunes pour l'aide à la personne à domicile!!

12/09/2010 → 18:48:20

Je soutiens votre action. L'avantage fiscal est déjà de fait diminué puisque le plafonnement n'a pas augmenté depuis des années alors que le SMIC a lui bien augmenté... de telle sorte que le plafond est inférieur au salaire versé à un employé à temps plein toute l'année.

12/09/2010 → 18:29:28

Il est évident que si je dois employer un salarié et payer ses charges sans que cela vienne diminuer mon brut imposable (alors que je crée de l'emploi) je me passerais d'employée de maison.

12/09/2010 → 18:26:01

Je soutient activement votre action. C'est pénaliser beaucoup de personne et favoriser le retour du travail au noir

12/09/2010 → 17:55:30

Je dépense en emplois à domicile divers plus de 6000€/an dont l'engagement sera remis en cause si cet avantage est supprimé

12/09/2010 → 17:41:19

une réduction du montant de crédit d'impôt dont je bénéficie aura pour conséquence une réduction du nombre d'heures pour la personne que j'emploie comme garde à domicile, voire une suppression de son emploi. Ce système de crédit fiscal encourage le développement des services à domicile favorise l'emploi des femmes peu diplômées. **Étant donné la grande fragilité dans laquelle se situent aujourd'hui les femmes peu diplômées ou ayant eu une longue période d'interruption sur le plan de l'emploi, toucher à cette mesure ne ferait que renforcer l'injustice sociale à leur rencontre.** Supprimer des niches fiscales favorisant l'épargne peut se comprendre, supprimer des niches fiscales favorisant le retour à l'emploi de populations précarisées me semble discutable.

12/09/2010 → 17:29:51

Je réagis vivement contre l'annonce du gouvernement de réduire les réductions et/ ou crédits d'impôts liés à l'embauche d'une nounou à domicile. Cette mesure contribue pour ma part à favoriser le retour à l'emploi des mères de famille tout en permettant un cadre de vie agréable à sa famille. Le gouvernement devra être vigilant s'il décide d'opter pour cette mesure à ce qu'elle ne favorise pas le retour au travail «au noir» ce qui ne devrait pas arranger la situation de l'URSSAF notamment ! Arrêtons de pénaliser les familles «moyennes»! Ce sont toujours elles qui font les frais de ce type de mesures !



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



12/09/2010 → 17:21:03

Même si un peu de gesticulation est nécessaire à maintenir la pression, je ne crois pas réaliste de penser que le gouvernement va prendre le risque de, tout d'abord se priver des recettes des cotisations ainsi générées, mais surtout de l'outil de vidange des listes du chômage que représentent ces aides.

12/09/2010 → 17:08:49

Je soutiens votre action partageant vos arguments. Si l'aide fiscale était remise en cause, je réduirai en conséquence les heures d'employées.

12/09/2010 → 16:38:57

Nous employons actuellement une garde d'enfant à domicile (en garde partagée) et une femme de ménage 4 h / semaine nous envisageons d'augmenter les heures de ménage (+ 2 h / semaine) cependant aux vu des modifications de régime fiscal envisagées, nous suspendons cette décision dans l'attente de la loi de finance 2011..... Nous n'envisageons pour le moment pas de réduction des heures de garde d'enfants dans la mesure où aucune autre solution ne nous est proposée (crèche etc....) Comment pourrions nous à terme concilier travail des femmes et «éducation» des enfants dans de telles conditions. Ces mesures restrictives sont indirectement une nouvelle attaque au droit des femmes !

12/09/2010 → 16:26:20

Nous vous soutenons dans ces démarches. Nous employons actuellement une garde d'enfants et une personne pour le ménage, emplois que nous ne pourrions maintenir si le gouvernement rogne sur les réductions fiscales. La préservation des emplois et la précarité du travail au noir sont en cause.

12/09/2010 → 16:03:50

Ce qu'il ne faut pas oublier c'est qu'il s'agit encore d'une discrimination envers les femmes car c'est elles qui seront les plus touchées si le quota d'heures venait à diminuer.

12/09/2010 → 16:03:49

Ce qu'il ne faut pas oublier c'est qu'il s'agit encore d'une discrimination envers les femmes car c'est elles qui seront les plus touchées si le quota d'heures venait à diminuer.

12/09/2010 → 15:54:10

Je soutiens votre démarche, rappelons que ces dispositifs avaient pour but de permettre la déclaration des employés à domicile

12/09/2010 → 15:51:05

Le gouvernement se vante d'avoir du courage pour faire la réforme des retraites, personnellement nous n'avons pas la même conception du courage, ce n'est pas du courage car ce sont les plus fragiles qui seront pénalisés et notamment les femmes.

12/09/2010 → 15:38:38

les aides de l'Etat me sont indispensables pour conserver ma nounou à domicile ; seule avec trois enfants de 6 ans, 3 ans et 3 ans, travaillant à temps plein, je n'ai pas beaucoup d'autre solution pour les faire garder, assurer l'entretien de la maison et ne pas passer ma vie à les emmener de garderie en centre aéré...

12/09/2010 → 15:37:27

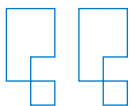
un chef d'entreprise qui emploie quelqu'un au niveau du SMIC a un allègement des charges sociales une femme qui travaille à temps plein, (voire plus, personnellement, je travaille 50 h par semaine, je suis médecin) ne peut pas assumer seule le travail ménager et la garde de ses enfants, elle a donc impérativement besoin d'une aide à domicile pour accomplir les travaux ménagers et la surveillance de ses enfants le soir après l'école. cette aide au travail n'est pas un luxe, c'est uniquement ce qui lui permet physiquement et psychologiquement de travailler. il est donc logique que les charges sociales soient déductibles comme le sont ceux des employés d'un chef d'entreprise, quand ces emplois sont DE BAS SALAIRES, au niveau du SMIC A mon niveau cette aide au travail est une aide professionnelle. sans elle, je ne peux pas travailler, et cela ferait un médecin de moins au travail. pourquoi vouloir considérer ces aides familiales comme du luxe? y a-t-il encore beaucoup de personnes qui emploient du personnel de maison pour rester chez elles à ne rien faire??? qui gagne assez d'argent pour faire cela à l'heure actuelle ??? la plupart des personnes qui utilisent ces déductions d'impôts sont des personnes qui travaillent par ailleurs et qui ne pourraient pas se dédoubler... le SMIC augmente tous les ans. l'absence de déduction de charges sociales, c'est la voie ouverte au retour au travail non déclaré. cela a d'ailleurs été prouvé quand ces mesures ont été mises en place. le travail au noir a reculé.

12/09/2010 → 15:20:47

entièrement d'accord et conséquences évidentes : réduction d'heures - prête à vous signer une pétition

12/09/2010 → 15:01:34

Bonjour, J'ai 3 enfants et je travaille. L'idéal est bien sûr pour moi l'emploi d'une salariée à domicile pour s'occuper des enfants après l'école et tenir la maison. C'est le cas depuis bientôt un an. Sans les avantages fiscaux liés à cet emploi d'une jeune femme à domicile, je n'aurais pas pu me permettre ce recrutement.



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



Si ces avantages fiscaux venaient à disparaître, je ne serais pas en mesure de continuer à employer cette jeune femme. Je sais qu'il en est de même pour un bon nombre de mes amies qui emploient quelqu'un à domicile. Cela serait très regrettable de supprimer tellement d'emplois ! Merci de votre compréhension et de votre soutien.

12/09/2010 → 14:59:47

Je me souviens avoir entendu le candidat Nicolas Sarkozy proposer comme mesure lors de sa campagne de permettre aux employeurs particuliers de déduire fiscalement 100% des charges et salaires car il trouvait injuste leur situation par rapport à celle des entreprises... et aussi pour développer les services à la personne, un des secteurs d'avenir. Nous sommes aujourd'hui dans la situation opposée et comme beaucoup de mamans je vais peut-être devoir faire subir à ma nounou une dégradation de ses conditions de travail, et pour nous une dégradation de nos conditions de vie quotidienne. Merci à la Fepem de soutenir la cause des familles et par là-même le taux de natalité dont nos gouvernants sont si fiers !

12/09/2010 → 14:58:46

C'est grâce à la déduction possible des impôts de l'URSAFF concernant le salaire de l'employée travaillant pour notre mère 90 ans en octobre 2010 que celle-ci peut être maintenue à domicile tout en étant GIR 2. La suppression de cet avantage fiscal pour elle amènerait à la mise en maison de retraite forcée car elle ne veut pas y aller et aurait pour cause le licenciement de notre employée qui se retrouverait au moins pour un temps aller grossir le nombre des sans emplois.

12/09/2010 → 14:45:21

Je suis également inquiète sur les modifications des déductions fiscales. J'emploie une nounou à domicile pour mes deux enfants en bas âge, et je n'arrive à rentrer dans le budget que grâce aux réductions d'impôt. Nous travaillons à temps plein tous les deux avec des horaires tardifs non compatibles avec une garde en crèche. J'espère vivement que les mesures annoncées seront revues ou supprimées. Je soutiens votre action.

12/09/2010 → 14:27:36

Bonjour, Il est clair que le dispositif actuel nous permet de faire travailler une personne près de 30 heures par semaine. Il est clair que si ce dispositif disparaissait ou diminuait, nous serions amenés à diminuer les horaires pour maintenir nos budgets. Les coûts de la vie augmentant sans cesse il faudra bien serrer nos dépenses. Je pense que notre situation n'est pas particulière et que si la décision était prise de réduire les crédits d'impôts cela se traduirait par de lourdes pertes d'emplois !!! Nous vous soutenons donc vivement dans votre démarche

12/09/2010 → 14:21:56

Les emplois concernés sont des emplois peu valorisés. Supprimer les avantages fiscaux les concernant ne fera qu'accentuer cette dévalorisation. Des emplois seront supprimés ou non déclarés. Cela aura pour effet également d'augmenter les difficultés des femmes qui travaillent et qui sont aidées au quotidien par ces emplois à domicile. Précarisation des employés, suppression d'emplois, travail au noir, difficultés supplémentaires pour les femmes «employeurs» à gérer le quotidien et la vie professionnelle... belle avancée sociale!

12/09/2010 → 13:54:13

Pourquoi ne solliciter que des témoignages ? Pourquoi ne pas diffuser des lettres-typées à faire parvenir aux Ministères concernés, ou 1 pétition en ligne ?

12/09/2010 → 13:51:58

Madame la Présidente, Je viens de prendre connaissance de votre communiqué de presse publié sur le site Internet de la FEPEM, en réaction au rapport de la Cour des Comptes. Je lis également dans un quotidien d'informations, que le gouvernement envisage de revenir sur l'abattement de 15 points pour les employés déclaré au salaire réel. J'aimerais connaître la position de votre organisation, ainsi que les actions envisagées sur ce point particulièrement inquiétant. Il serait également question de «supprimer l'exonération des cotisations patronales proposées jusqu'au niveau du SMIC aux associations et structures agréées». Si l'on y ajoute les rumeurs de réforme de l'APA (récupération sur la succession par exemple), tout le secteur de l'emploi à domicile va se fragiliser, et le maintien à domicile des personnes âgées sera bien précaire. Merci d'avance de porter à ma connaissance ce que la FEPEM envisage pour riposter à un tel démantèlement qui ne me rassure pas tant sur un plan personnel, que sur les choix de société qu'il provoquerait. Enfin, je profite de ce courriel pour vous féliciter de la qualité de votre service juridique, particulièrement pédagogique et... patient ! Bien cordialement.

12/09/2010 → 12:38:30

La suppression des avantages fiscaux emploi à domicile serait une erreur de stratégie: ils ont permis de générer de nombreux emplois peu qualifiés - les plus touchés par le chômage - et de mettre fin à de nombreux emplois au noir, avec des bénéfices évidents pour toutes les parties prenantes. Leur extension





# LES CITOYENS RÉAGISSENT



aux aides diverses à la personne - informatiques et autres - vont dans le même sens. Heureusement que le gouvernement à l'air d'avoir compris cela mas il faut rester vigilants.

12/09/2010 → 12:20:12

Si le gouvernement souhaite que l'on revienne au travail au noir, il ne s'y prendrait pas autrement...

12/09/2010 → 11:03:00

SUPPRIMER CETTE NICHE FISCALE PROVOQUERA UNE AUGMENTATION SENSIBLE DU TRAVAIL AU NOIR, UNE PRECARISATION DU PERSONNEL, UNE BAISSSE IMPORTANTE DES COTISATIONS SOCIALES. LE BILAN DE L'OPERATION SERA NEGATIF.

12/09/2010 → 10:55:02

Bonjour, Adhérent depuis peu à la Fepem Bourgogne, je me réjouis de votre aide et de votre soutien dans les démarches entre employeur-employé. Je suis avec vous pour nous défendre et je vous souhaite bon courage. Que le Gouvernement revoit sa copie !Merci encore. Cordialement,

12/09/2010 → 10:48:55

J'ai déjà du mal à récupérer les 50% de crédit d'impôt sur les emploi à domicile, si un tel dispositif était mis en place se serait catastrophique pour moi, se qui réduirait les heures des auxiliaires de vie et une perte d'autonomie pour moi, l'état donne et reprends pour la suite, c'est dommage, il y à un tel potentiel de création d'emploi dans le secteur du service à la personne, je ne comprends pas la politique de l'état, pour ma part si c'était le cas, je serais dans l'obligation de licencier ou de réduire les heures de présences. Il y à des dépenses du gouvernement comme exemple les vaccins de la grippe et d'autres qui sont injustifiés, il faut bien que les erreurs de ces dirigeants se répercutent dans d'autres secteurs, en un mot c'est lamentable.

12/09/2010 → 09:56:06

J'emploie depuis 6 ans une garde d'enfant à domicile, l'emploi du temps de mon mari ne me permettant pas de partager les gardes et trajets école. **Nous sommes totalement satisfaits de ce mode de garde et de la personne qui garde nos enfants, qui a une grande valeur et mérite amplement de conserver son emploi.** Je ne remettrais pas en cause son emploi mais ce budget de garde déjà très lourd risque de le devenir encore plus et de nous pénaliser sur d'autres dépenses ou loisirs pour nos enfants. Nous sommes donc totalement opposés à ces modifications fiscales qui s'annoncent, et sommes persuadés que bcp de parents risquent de ne plus faire garder leurs enfants ou de réduire les heures de garde. Ce sera donc totalement négatif sur l'emploi de personnes méritantes et qui ne gagnent déjà pas bp d'argent.

12/09/2010 → 09:52:40

Tuteur d'une personne handicapée dont l'état nécessite une Assistance 24h/24h, je comprends que le gouvernement puisse rechercher des ressources dans les «niches» fiscales...qu'il a créées, à droite comme à gauche. Mais je ne comprendrai pas qu'il n'y ait pas d'arbitrage entre les niches «utiles» et celles qui le sont moins. La démagogie pèse lourd dans les choix politiques: il me paraîtrait juste qu'on revienne par exemple, sur l'abaissement de la TVA dans la restauration (qui aurait coûté 3 milliards pour rien) si on devait toucher aux dispositifs qui concernent l'emploi à domicile!

12/09/2010 → 09:19:05

Risque évident de baisse de l'emploi d'un salarié à domicile

12/09/2010 → 08:59:55

Nous sommes totalement solidaires de votre démarches en effet sans cette niche fiscale nous ne pourrions pas employer une assistante maternelle. Nous serions dans l'obligation de recourir à la famille qui n'est jamais la meilleure des solutions pour l'enfant. Une fois de plus ce sont les revenus les plus moyens qui vont subir la situation. Merci de votre démarche.

12/09/2010 → 08:57:08

Il est clair que sans les aides financières accordées par le gouvernement nous ne pourrions pas embaucher de garde à domicile, mon salaire entier passerait dans cette embauche...les comptes seraient vite fait et cela ferait un chomeur de plus pour les statistiques de l'état.

12/09/2010 → 08:03:50

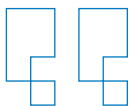
Je diminuerai les heures de ma garde d'enfant à domicile ou je mettrai mes enfants à la garderie.

12/09/2010 → 07:43:15

**Je partage à 100% votre article «Dispositifs fiscaux et sociaux la Fepem en alerte»! Ce n'est pas dans l'intérêt de l'Etat de réduire les avantages fiscaux car il faudrait entre 1 an et 2 ans pour que les conséquences sur le chômage et la secu se fassent ressentir de manière pesante. Ce n'est pas non plus dans l'intérêt de l'UMP car toutes les familles sauront s'en souvenir lors des votes de 2012.**

12/09/2010 → 01:04:41

Nous sommes tous mobilisés, et agissons auprès des pouvoirs publics pour maintenir ces réductions/crédits d'impôts et allègements de cotisations patronales dont l'efficacité est aujourd'hui prouvée. Je vous soutiens



# MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



11/09/2010 → 23:25:26

Que ce système perdure, il permet à certaines personnes âgées de mieux vivre au quotidien d'être moins isolées et de participer à la vie économique en employant du personnel et payant des cotisations qui mêmes si elles sont allégées, ont le mérite d'exister. L'état préfère peut-être avoir 31 000 chômeurs de plus... Continuer vos démarches et espérons que l'état retrouvera sa raison et comprendra l'enjeu. Nous vous soutenons à fond.

11/09/2010 → 22:20:24

Merci de votre soutien et des statistiques. Ce sont les aides mises en place qui nous ont permis d'employer une garde à domicile. Mieux adapté pour la souplesse des horaires.

11/09/2010 → 22:18:39

Si ces dispositifs disparaissent nous allons vers un véritable retour en arrière qui pénalisera l'employée et l'employeur donc les femmes. Maman de deux et bientôt 3 enfants j'emploie une nourrice et une aide ménagère il est clair que sans ces facilités je cesserais de travailler .....

11/09/2010 → 22:05:44

Le gouvernement nous fait miroiter des allègements d'impôts. Pour les personnes handicapées physique ce n'est pas un luxe. A quoi sert le maintien à domicile des personnes en situation de handicap si l'on supprime le peu d'avantages fiscaux. Il ne restera plus qu'une chose pour ces personnes c'est ne plus pouvoir communiquer, ne plus avoir un sourire, attendre .....

11/09/2010 → 21:38:44

Je soutiens pleinement votre action. Sans les avantages fiscaux je ne pourrais pas maintenir la garde à domicile.

11/09/2010 → 21:14:06

Merci pour votre soutien. Il est clair pour nous que si le crédit d'impôt de 50% devait disparaître, nous serions incapable de payer notre employée à domicile et devrions la licencier. Je vous apporte tout mon soutien dans vos actions.

11/09/2010 → 21:07:33

**Que rajouter de plus ? Nous pensons qu'il est important de faciliter l'accès à l'emploi pour les femmes et cela passe notamment par des dispositifs fiscaux avantageux pour permettre la garde des enfants sans compter sur le nombre d'emplois que cela génère. Il ne faut pas pénaliser les secteurs porteurs d'emploi.**

11/09/2010 → 21:07:25

Nous sommes parfaitement d'accord avec votre analyse. Il sera pratiquement impossible pour les 3/4 d'entre nous de faire appel à du personnel pour s'occuper de nos enfants... ou bien dans l'illégalité. C'est tout à fait désolant quand on sait que les infrastructures ne suivent pas vraiment la natalité. Nous vous soutenons !

11/09/2010 → 21:05:16

Il est inadmissible de toucher au travail à domicile bien au contraire des aides complémentaires devraient intervenir. Pour les personnes qui embauchent et qui aident ainsi des travailleurs qui ont besoin de revenus complémentaires. Tout le monde y gagne. Je suis désolé de constater le contraire. Vous avez raison d'intervenir et je vous donne mon soutien. Il y a bien d'autres endroits pour récupérer mais surtout ne pas toucher à l'emploi à domicile.

11/09/2010 → 21:00:30

Il nous sera tout simplement impossible de faire garder nos enfants si la déduction fiscale est supprimée. Ce sera une catastrophe non seulement pour les employeurs mais surtout pour tous les employés. Bonjour le chômage, la précarité, le travail au noir... Il ne s'agit pas de «niche» quand ça concerne des millions de personnes dans le pays!

11/09/2010 → 20:50:45

Notre choix de faire appel à une nounou à domicile n'a pu se faire qu'en comptant sur les avantages fiscaux consentis aujourd'hui par l'état. Si ces aides diminuent, une nounou perdra son emploi, et je perdrai le confort qui me permet d'envisager à la fois une carrière et l'éducation de mes enfants.

11/09/2010 → 20:34:34

Bonsoir, pour ma part mon mari et moi-même travaillons assez loin de notre domicile. Pour continuer à travailler sereinement tout en suivant de près nos deux enfants, nous avons besoin de relais notamment à domicile. Il est certain que sans les aides actuelles nous serions amenés à repenser complètement notre organisation et à faire sans aucun doute de nouveaux choix...non favorables au maintien dans l'emploi de notre employée à domicile et de notre assistante maternelle. Bien cordialement

11/09/2010 → 20:32:04

**Je soutiens votre action et vous confirme votre argumentation. De plus il serait plus que dommage que le gouvernement fasse marche arrière alors que nous sommes un pays pris en modèle par les autres pays européens (pour reprendre leurs 'slogans' favoris) concernant la politique familiale ! Merci**



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



11/09/2010 → 20:29:16

Je suis scandalisée que le gouvernement veuille réduire le droit à la réduction d'impôt pour le particulier employeur. En effet, lorsque l'on est mère célibataire avec des horaires particuliers, nous devons bien faire appel à des personnes extérieures pour garder nos enfants. Nous payons à partir des 6 ans de l'enfant les cotisations sociales. Cela paraît normal d'avoir une réduction de 50% des salaires et cotisation payés. Je crois que les niches fiscales sont à chercher ailleurs que chez les particuliers employeurs. A moins que notre gouvernement cherche à augmenter à nouveau le taux de chômeurs.

11/09/2010 → 20:24:47

Bonjour, comment ne pas s'indigner de telles intentions, alors que ces dispositifs permettent une déclaration des employés, lesquels auront par ce biais cotisés pour leur retraite, il serait incompréhensible que l'état rogne ce genre de dispositif. M. le président de la république, vous devez être le premier à mettre en œuvre et à maintenir les dispositifs qui évitent largement le travail au noir. Les électeurs ne se tromperont pas, nous vous observons, les effets d'aubaine ou de circonstances doivent cesser, la rupture doit être une réalité, de la constance de grâce. cordialement

11/09/2010 → 20:21:28

Bonjour, sans la réduction d'impôt cela veut dire qu'avec le salaire net de notre propre travail, donc déjà chargé on paiera à nouveau des charges sociales, et également des impôts. Cela revient à payer triplement à l'Etat. Il est impossible pour la plupart des familles d'employer quelqu'un pour ses enfants sans réduction d'impôt. Cela reviendrait en outre à supprimer d'autres dépenses type : possibilité de partir en vacances en famille et payer les activités extra scolaires. Les conséquences pour l'Etat seraient une baisse de revenus à long terme : moins de PNB, plus de chômage, et donc moins de consommation... etc. L'Etat s'est félicité de la création d'emplois appelés «services à la personne» grâce à cette réduction d'impôt. L'Etat ne peut pas se prévaloir à la fois de la baisse de chômage qui y est liée et supprimer les réductions d'impôt. Ils veulent le beurre, l'argent du beurre et la crémière avec...

11/09/2010 → 19:55:53

Inadmissible qu'on touche à ces défiscalisations. Rétablissons la TVA à 19.6% pour la restauration et cela fera 2,7 Milliards d'euros par an dans les caisses de l'état. En plus, 21 700 emplois créés contre 2,7 Milliards, cela revient à 138 000 euros par emploi !!!!!!!

11/09/2010 → 19:47:25

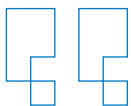
Si les mesures fiscales sont supprimée, en ce qui me concerne je renoncerais à employer madame X a mon domicile.

11/09/2010 → 18:56:47

Je soutiens votre action absolument car les emplois dans les services sont le lien avec l'économie et l'humain que l'industrie, avec son économie d'échelle a brisé. Les employeurs particuliers ne sont pas une niche mais une valeur sûre de l'économie actuelle.

11/09/2010 → 18:51:10

Bonjour, nous employons depuis 8 ans environ une nourrice à domicile, pour garder nos 1 puis 2 puis 3 enfants. Nous avons donc employé 3 personnes, dont une sortant de chômage longue durée. A l'origine, nous sommes partis sur ce système faute de place en crèche ou assistance maternelle sur Paris. Est-ce un choix donc ? non, aucune structure ne suit nos horaires de cadres supérieurs, travaillant de surcroît à 1H chacun de notre maison, d'où des horaires rallongés d'autant. Est-ce un luxe ? non, il faut employer soi même quelqu'un, ce qui représente des responsabilités, surtout dans le contexte prudhomme actuel, gérer ses maladies en se débrouillant seul, recruter qq1 de confiance ce qui n'est pas aisé, car on lui confie tout, nos enfants, la maison, ... C'est donc la seule solution pour couvrir un besoin non pris en charge par la collectivité, avec son lot de difficultés, pour lesquelles la Fepem accompagne précieusement pour les aspects juridiques et techniques. Et fiscalement, je vois l'aide actuelle comme une équivalence au «non investissement» dans les structures suffisantes pour accueillir tous les enfants des mamans qui travaillent... Faut il alors arrêter de travailler ? (car sans aide, ça va couter encore plus cher, donc la demande en crèche sera encore accrue et les cadres ne seront pas prioritaires, étant les seuls à pouvoir payer la nourrice à domicile ! Sauf qu'il y a qd même des limites, il faut qu'on garde un solde positif attractif...) ? En ces temps de réforme des retraites, cela veut il pousser les femmes à avoir moins d'enfants (moins d'années de galère de nounou, avant l'école...) ? je trouve que dans les services à domicile, les gardes d'enfants à temps plein ne sont pas à loger à la même enseigne que les services de «confort», type jardinier, bricolage, etc. Par contre, comme pour l'aide aux personnes âgées qui pallie le manque de structure adaptées, ces 2 métiers sont cruciaux et devraient continuer à bénéficier d'aides.



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



11/09/2010 → 18:18:43

Mon père qui vit chez nous est lourdement handicapé... autant dire que la suppression de l'avantage fiscal rendrait son maintien à domicile impossible financièrement!

11/09/2010 → 18:07:00

Une remise en question des avantages fiscaux pour l'emploi à domicile serait une catastrophe pour nous! En effet, nous employons une garde à domicile pour nos 2 enfants qui viennent d'entrer en maternelle. Comme pour beaucoup de familles avec des revenus moyens, augmenter le coût de la garde des enfants reviendrait à remettre en question l'emploi d'un des deux parents et cela ne permettrait plus l'emploi à temps partiel car il faudrait choisir entre rester à la maison ou travailler au maximum pour pouvoir payer la nounou! Si cette mesure passait, ce serait un changement drastique pour des millions des gens. Il ne faut pas qu'elle passe.

11/09/2010 → 17:48:20

Bonjour, Ma femme et moi employons une nounou à domicile. Les aides fiscales permettent que ce mode de garde soit du même ordre de coût que la crèche. Et toute façon, nous n'avions pas de crèche proche de chez nous, ni d'assistante maternelle à Paris ce qui fait que nous étions obligés de recourir à la garde à domicile. Deux ans et demi plus tard, nous employons toujours la même nounou avec qui nous avons des liens affectifs forts pour la garde de notre deuxième enfant. Naturellement, tout est déclaré. Cette femme de 50 ans aurait certainement du mal à trouver un emploi sans ce système. Désormais, nous sommes proches de crèches et d'assistantes maternelles car nous avons déménagé mais nous continuons à employer notre nounou car c'est le meilleur système pour nous. Si les aides fiscales devaient être supprimées, il est probable que nous changerions de mode de garde car cela deviendrait trop cher.

11/09/2010 → 17:08:48

En invalidité à 80%, j'emploie en toute confiance et avec entière satisfaction la même personne depuis plus de 10 ans. En retraite depuis le mois de Mai mes revenus ont baissé et la perte d'une déduction fiscale risquerait de mettre en suspens cet emploi qui pourrait être assuré par mon mari. Le projet est scandaleux et je soutiens votre action à 100%

11/09/2010 → 17:04:41

Moi aussi je suis inquiète, parce que mon mari et moi sommes très âgés et avons besoin d'aide. Il nous faudra donc réduire le nombre d'heures et par conséquent diminuer les cotisations sociales

11/09/2010 → 17:01:52

Je proportionne directement le nombre d'heures de garde d'enfants à l'allègement fiscal. Si l'avantage fiscal diminue, je diminuerai, en proportion le nombre d'heures de garde.

11/09/2010 → 16:54:34

La suppression ou réduction des avantages fiscaux dans ce domaine aura sans aucun doute une incidence sur les emplois de salariés à domicile ; c'est bien dommage de pénaliser ce secteur des emplois à domicile qui a quelque peu été épargné par la crise jusqu'à présent. Nous avons eu recours à un salarié à domicile essentiellement pour effectuer la garde de nos enfants. Nous ne pourrions pas continuer ce mode de garde en cas de suppression de l'avantage fiscal. En ce sens, nous soutenons la démarche du FEPEM pour tenter de préserver les aides actuelles.

11/09/2010 → 16:48:09

Je partage complètement votre analyse et ne comprends pas la logique de la remise en cause de ce dispositif

11/09/2010 → 16:46:12

Je suis prête à signer une pétition et soutiens vos actions. Je pense que je serai obligée de licencier mon employée à domicile si je n'ai plus ces aides. Il faudra alors que l'Etat propose des solutions de garde au delà de 18h, autre que l'étude à l'école car les enfants sont très fatigués en fin de journée. Une fois de plus ce seront les plus aisés qui pourront continuer ce type de garde et continuer à travailler. Il est fort à penser que bon nombre de femmes des classes moyennes soient obligées de sacrifier leur carrière. Cela va encore creuser l'écart entre les revenus et poser des problèmes aux revenus moyens. merci pour votre action tenez nous au courant.

11/09/2010 → 16:13:43

La déduction fiscale est pour nous très importante, d'autant plus que nous n'avons plus d'enfants de moins de 3 ans. Nos horaires de travail sont incompatibles avec les structures de garde collective pour la garde de nos 3 enfants. merci de faire le maximum

11/09/2010 → 15:41:07

Merci pour votre soutien de l'emploi à domicile. Effectivement, revoir les déductions fiscales nous obligerait à limiter les heures de prestation et ce serait le retour à la débrouille pour compléter : voisins, familles, congés pour garder les enfants plutôt que de les passer en famille, etc ... mais peut-être s'agit-il d'une nouvelle recette pour relancer la croissance ... d'une économie parallèle !



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



11/09/2010 → 15:34:25

Je suis tout à fait d'accord avec vous ! Je suis Tutrice et curatrice de mes grand parents et pour éviter le placement dans une maison de retraite, j'emploie des aide à domicile ,Auxiliaires de vie. Sachant qu'il n'y a en plus pas de place dans les maisons de retraite et que cela est coûteux ! Alors oui, bien sûr mes grands parents ne bénéficie pas de la réduction d'impôts car on déduit l'apa MAIS ils peuvent bénéficier de la cotisation forfaitaire des cotisations sociales. D'un point de vue plus général, beaucoup de personnes âgées n'ont pas forcément droit à l'apa et par conséquent la réduction d'impôt et les cotisations aux forfait favorise l'emploi déclaré des aides à domicile, puisque les personnes âgées ont de faibles retraite. Je me demande vraiment si notre gouvernement réfléchit ! Prenons une femme qui vient d'avoir un enfant qui décide grâce au crédit d'impôt de prendre une nounou, elle reste donc travailler et crée un emploi (celle de sa nounou) et donc paiement des cotisations sociales pour deux emplois + Impôt sur le revenus ! Si les aides n'existent plus, elle choisira soit le paiement au black (plus de cotisations sociales et plus d'IR) ou se mettra en congé parental d'éducation et bénéficiera pour un certain temps de l'allocation congé parental et surtout ne cotisera plus aux Urssaf, Assedic, et Retraite et ce sur deux emplois et la nounou sera au chômage. Que le gouvernement ne me dise pas que les crédits d'impôts sont supérieur aux cotisations sociales de deux emplois + économie d'allocation chômage (de la nounou) ! Il ne savent plus quoi inventer pour dire qu'il existe !

11/09/2010 → 15:31:19

Absolument d'accord avec vous ! Il faut sauvegarder cet avantage. Les écoles privées n'ont pas de garderie au delà de 17h15, ce qui impose d'avoir une personne ensuite pour la garde. Sans dispositif fiscal, nous sommes dans l'embarras. Merci de vos efforts.

11/09/2010 → 15:25:53

Je suis surprise du risque perçu sur le dispositif d'aide à l'emploi de personnes a domicile. Revenir sur cette aide avec le taux de chômage actuel, les structures publiques en nombre insuffisant ne me paraîtrait pas rentable pour l'état. De fait si cette mesure disparaissait je ne pourrais pas maintenir le contrat a temps plein de ma salariée et devrais probablement recourir a du baby sitting, voir passer a temps partiel

11/09/2010 → 15:11:08

La reduction d'impôt m'a permis d'employer qq'un à domicile, la salaire étant déjà une très lourde partie de mon budget, je n'aurai pas pu payer plus

11/09/2010 → 15:10:40

Nous sommes cadres tous les deux avec des déplacements potentiels à tout moment, habitons en province et avons deux enfants 12 et 5 ans. Aujourd'hui, nous employons une nourrice à domicile le mercredi qui s'occupe de nos enfants (réveil plus tard que s'ils devaient aller en nourrice, repas du midi...), les emmène aux différentes activités (baby gym, foot, dessin, piscine...) que nous soyons au travail ou en déplacement .Certes c'est un choix d'éducation, mais sans cette dame nos enfants ne pourraient pas faire les activités qu'ils font aujourd'hui. Nous soutenons bien évidemment pleinement votre démarche ainsi que votre mobilisation pour défendre l'aide fiscale attribuée aux particuliers. Merci et continuer. Sans vous le gouvernement n'aurait pas d'interlocuteur ...

11/09/2010 → 15:10:30

Je rejoins votre analyse de la situation. Que souhaitons-nous exactement ? Davantage de cotisations sociales ou davantage de travail dissimulé ? Car là est la question : **les ménages employant des personnes ne pourront pas de toute évidence tout assumer indéfiniment.**

11/09/2010 → 15:05:08

Merci pour votre soutien de l'emploi à domicile. Effectivement, revoir les déductions fiscales nous obligerait à limiter les heures de prestation et ce serait le retour à la débrouille pour compléter : voisins, familles, congés pour garder les enfants plutôt que de les passer en famille, etc ... mais peut-être s'agit-il d'une nouvelle recette pour relancer la croissance ... d'une économie parallèle !

11/09/2010 → 15:04:50

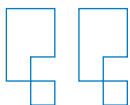
Sans réduire drastiquement les heures de ménage, sans aucun doute je les réduirai et surtout j'oublierais complètement de créer des heures de jardinages que j'envisageais.

11/09/2010 → 14:47:57

Je soutien vivement votre action car sinon je me verrais obligé de licencier mon personnel sans ces aides.

11/09/2010 → 14:47:16

Bonjour Mon mari et moi mêmes sommes cadres en entreprise et exerçons une profession, où nous avons besoin de souplesse en terme d'horaire SURTOUT le soir. Nous avons 3 enfants et avons choisi depuis plus de 10 ans d'embaucher une personne à domicile. Notre dernier enfant a 4 ans et si les aides fiscales venaient à être réduites ou disparaître, nous serions contraints d'avoir recours à un autre mode de garde qui dans les faits n'existe pas. A préciser que notre famille proche est également éloignée; cette mesure envisagée par le gouvernement est tout simplement scandaleuse car de nombreux couples seront en



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



difficulté à cet égard. Il ne faudra pas non plus compter sur la compréhension des employeurs pour quitter son poste plus tôt car l'atteinte des objectifs est un stress permanent ! il faut donc arrêter de prétendre que les réductions fiscales accordées dans le cadre de ce dispositif sont destinées à favoriser des catégories privilégiées. Soulignons aussi que des centaines d'emplois seront en conséquence supprimés et que le travail non déclaré restera ainsi favorisé. Béatrice BLONDEAU Directrice administrative et financière

11/09/2010 → 14:44:12

Les dispositifs existants pour embaucher des salariés à domicile doivent continuer. Si tel n'était plus le cas, la maman que je suis laisserait tout son salaire à l'employé. Le calcul serait vite fait: je m'arrêteraï de travailler: résultat : 2 personnes au chômage au lieu de 2 qui travaillent! Je pense que les chiffres du chômage n'ont pas besoin d'être encore plus gonflés

11/09/2010 → 14:43:01

Ces aller retours me tape sur les nerfs, les effets d'annonce encore plus, je me mefie de ce que j'entends et me demande toujours ce qu'on nous fait oublier en occupant notre attention...les retraites peut-être ? attendons de voir la réalité des propositions ! je soutien la fepem dans ces actions, continuez.

11/09/2010 → 14:36:18

Tous deux salariés à plein temps et avec 3 enfants à charge, nous avons employé une personne à plein temps à notre domicile pendant 14ans puis depuis deux ans une personne 25h/semaine. Nous n'aurions jamais pu maintenir ces emplois pendant toutes ces années si nous n'avions pu bénéficier des dispositifs de soutien à l'emploi d'un salarié à domicile (Aged d'une part et réduction d'impôt d'autre part).

11/09/2010 → 14:28:35

Nous employons une salariée à domicile pour s'occuper de nos deux enfants depuis plus de 7 ans et avons toujours déclaré notre employée. Je vois autour de moi de parents qui préfèrent obtenir ces services sans le déclarer. Toucher aux économies d'impôts dans ce domaine serait totalement irresponsable. Une telle décision ne fera qu'encourager le développement des emplois non déclarés avec les conséquences que l'on connaît tant pour les employés qui sont souvent des personnes modestes, que pour les recettes fiscales ! Ce projet de rabout sur ces soit-disant avantages est une ineptie et va encore une fois impacter les classes moyennes !

11/09/2010 → 14:20:41

Bien sûr qu'il serait déplorable de supprimer ces aides et cela aurait pour conséquence directe : moins d'emploi pour les personnes qui travaillent dans ce cadre là et pour ceux qui les emploient d'être plus regardant sur les heures voire les réduire ou les supprimer... certaines femmes qui travaillent vont peut-être faire le choix de rester à la maison pour garder leurs enfants et entretenir leur maison... ou encore cela favorisera l'entretien et l'amplification du travail au noir... ce qui n'est pas à souhaiter pour la sécurité des employés. Bien-sûr, je souhaite vivement le maintien de ces aides qui arrangent tout le monde : employeurs et employés ; ceci côté financier, côté sécurité et côté protection juridique en cas de problèmes entre employés et employeurs. Espérons que la FEPEM soit entendue !...

11/09/2010 → 14:09:43

Je connais un salarié qui a proposé à son employeur de le licencier et de continuer à le faire travailler au black pendant qu'il touche son indemnité chômage si le dispositif est retiré. De mon côté, pas question si on me fait cette proposition mais je vais sûrement lui faire faire moins d'heures. La suppression du dispositif fiscal risque d'entraîner un retour au statu quo ante : le travail non déclaré avec en corollaire une pression sur les dispositifs d'aide sociale par les salariés pour compenser => c'est un calcul à court terme complètement idiot et socialement pénalisant que de renoncer au dispositif d'aide fiscale.

11/09/2010 → 13:51:57

Bonjour, Bien entendu que j'apporte mon plein soutien à votre action. Je suis le papa d'un petit garçon autiste suivi par 2 intervenants employés à plein temps car l'état n'a rien à offrir (on se substitut à l'état malgré les promesses électorales et l'année de l'autisme). Si tel mesure est appliquée, mon enfant autiste sera abandonné à son sort. pour nous ce n'est pas une niche fiscale, nous utilisons notre PEL pour avoir des salariés car l'état n'a pas de solution - si une telle mesure passe, il ne faut surtout pas toucher à l'aspect santé qui un droit fondamental surtout quant l'état n'a pas d'alternatives. Il faut se battre et ne pas baisser prise. Merci

11/09/2010 → 13:51:35

Il est navrant de remettre ce type de dispositif en cause, qui bénéficie à des tranches de population actives (jeunes parents) qui ré-injectent dans l'économie et contribuent ainsi à la santé du pays.

11/09/2010 → 13:45:57

Divorcée, je vis seule avec deux enfants en bas âge et je travaille à temps plein sur un poste extrêmement spécialisé dans son contenu et sa localisation. Ceci n'est possible que parce que j'emploie une assistante



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



maternelle agréée pour la garde périscolaire de mes enfants, ainsi qu'une femme de ménage trois heures par semaine. La suppression des crédits d'impôt déséquilibrerait complètement mon budget et rendrait mon activité professionnelle impossible. Je soutiens donc vos actions et souhaite que cette demande soit entendue par les élus et le gouvernement.

11/09/2010 → 13:45:14

Bonjour, On est parent d'un enfant autiste qui n'est pas pris en charge par l'état et nous employons 2 intervenants psy à plein temps (2200 € mensuel chacun) et une PSY référente 8 heures par semaines (40€ de l'heure). Le dispo Crédit d'Impôt nous permet de continuer cette prise en charge sans quoi, notre enfant sera livré à son sort car l'état n'a pas d'alternative. Ce n'est pas une niche fiscale pour nous, nous utilisons notre PEL pour financer la thérapie de notre enfant. L'état promet beaucoup pour les autistes (prg Sarkozy) et sur le terrain rien de concret. Même s'il y'a des réformes, examinons au moins la nature des emplois et ne pas toucher à l'aspect médical surtout quant l'état est défaillant. Merci

11/09/2010 → 13:23:38

Bonjour Si le gouvernement remettait en cause la réduction d'impôts liés à l'emploi d'un salarié à domicile pour garde d'enfant, on ne pourrait plus financer son salaire et son emploi serait remis en cause

11/09/2010 → 13:21:29

Bonjour, si les niches fiscales évoquées sont supprimées ou fortement érodées, les particuliers n'auront plus recours aux services de personnes à domicile par exemple. En revanche le recours à une assistante maternelle est incontournable pour beaucoup de familles, il faudra malheureusement courber «l'échine», mais les gardes de périscolaire ne se feront plus par cette intermédiaire, renvoyant ainsi un certain nombre d'enfants vers les écoles après 16 h 30 (ce type de garde est répandue chez les enfants de +/- 3 ans).

11/09/2010 → 13:16:33

Je ne vois pas du tout ce que le gouvernement pourrait gagner avec une remise en cause dudit dispositif puisqu'au moins les 3/4 de ceux qui, comme moi, utilisent cette «niche» n'emploieront plus les personnes qui travaillent pour eux qu'au quart (environ) des heures qu'ils effectuent aujourd'hui.

11/09/2010 → 13:12:38

Je soutiens complètement votre action et vous remercie de réagir. Ayant quatre enfants et une mère veuve de 82 ans, il est indispensable pour que je continue à travailler, de bénéficier de ces déductions fiscales.

11/09/2010 → 13:03:57

La suppression de la mesure sur les emplois à domicile auront pour effet d'accroître le travail au noir.

11/09/2010 → 12:58:20

Le gouvernement ne mesure pas l'impact d'une telle mesure pensant que peut être seuls les riches se payent ces services. Quelle erreur!! L'emploi doit être le seul objectif à atteindre.

11/09/2010 → 12:54:53

Bravo la FEPEM pour votre mobilisation! évidemment, l'action du gouvernement en ces temps de morosité économique, pour ne pas prononcer le mot de rigueur, engagée à lorgner du côté des emplois de proximité. **Si l'on s'en prend à ce qui facilite la vie des familles, c'est l'économie française qui sera alors en péril!** Restons attentifs aux annonces donc...

11/09/2010 → 12:19:17

Je ne suis pas favorable à la remise en cause des dispositifs actuels de soutien à l'emploi d'un salarié à domicile. J'ai moi-même il y a quelques mois pu utiliser avec satisfaction ces dispositifs pour assister ma mère âgée. Je ne crois pas que l'on puisse parler dans ces cas de «niches fiscales». Va-t-il falloir encourager le travail non déclaré et assister à des dérives de tout genre ? et là ce serait un manque à gagner pour l'Etat. Je soutiens votre action.

11/09/2010 → 11:49:07

Bravo, votre démarche est à la fois intelligente et bien documentée. Je vous envoie toutes mes félicitations ainsi que mes remerciements.

11/09/2010 → 11:42:45

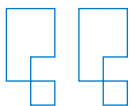
Je suis en plein accord avec la FEPEM, et moi-même en situation de handicap et personne âgée, je ne pourrais garder mes aides humaines dont j'ai pourtant VRAIMENT besoin pour vivre à mon domicile. Je trouve impensable que le gouvernement revienne en arrière sur ses décisions et prennent en otage les plus démunis ! c'est même une honte pour un chef d'état.

11/09/2010 → 11:31:28

Oui nous soutenons votre action et effectivement les dispositifs fiscaux nous amèneraient à devoir réduire de manière importante l'activité de notre employé à domicile pour la garde des enfants

11/09/2010 → 11:19:22

Je fait partie des employeurs de garde d'enfant à domicile, car j'ai des horaires de travail décales du fait de travail hospitalier, et je n'ai pas d'autres possibilités pour faire garder mes 2 enfants, si ce dispositif est



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



supprimé je n'aurais pas d'autre choix que d'avoir recours à 1 personnes qui ne serait pas ou peu déclarée, ce qui je pense ne serai qu'un retour en arriere enorme.

11/09/2010 → 10:50:28

Comment les personnes âgées dépendantes vont-elles pouvoir employer des salariés si on leur retire le seul avantage fiscal qui leur permet d'être aidées ? Cela risque de conduire à une dégradation des soins pour les personnes âgées ou/et handicapées dont la seule visite dans la journée est celle d'une auxiliaire de vie !

11/09/2010 → 10:42:10

Il est très évident que les déductions fiscales sont une aide précieuse à la décision d'utiliser les services à la personne (garde d'enfant, mais aussi ménage, repassage, jardinage...). Elles ont permis de réduire le travail au noir. Sans elles, certaines familles feront moins ou plus du tout appel à ces services, ou ne déclareront plus la totalité des prestations et le travail au noir redeviendra la règle...

11/09/2010 → 10:40:23

Je suis complètement d'accord

11/09/2010 → 10:37:25

Bonjour, j'emploie effectivement une garde d'enfants à domicile depuis septembre dernier. Grâce au crédit d'impôt, je peux effectivement la payer très convenablement. Mais, son emploi va effectivement dépendre des mesures de soutien à l'emploi. Quand vous aurez des informations, merci beaucoup de nous les faire suivre, comme vous le faites actuellement, Merci.

11/09/2010 → 10:36:22

Pas de doute que cette mesure entrainerait chez nous une diminution des heures effectuées... précarisant très certainement le statut de nos salariés à domicile. Il faut absolument se battre pour que les mesures actuelles perdurent et je vous soutiens pleinement dans vos actions.

11/09/2010 → 10:32:20

Sans avantages fiscaux, disparitions des emplois à domicile (nounou) et... cela signe le retour des des femmes au foyer.... peut être est ce que le gouvernement recherche en fin de compte ?

11/09/2010 → 10:27:24

Bonjour, J'ai quatre enfants et je travaille en tant que chercheuse dans un organisme de recherche. Je me permets en premier de rappeler l'expérience que j'ai vécu. Si je n'avais pas eu ces aides, je pense que nous aurions été dans l'obligation de limiter le nombre d'enfants. En effet nous ne pouvions envisager d'arrêter de travailler et nos salaires ne nous permettaient pas de financer un emploi à domicile pour garder plusieurs enfants et assurer le ménage. Et nous n'avions pas d'autre choix de système (pas de place en crèche, pas d'assistance maternelle proche de mon domicile). Et cette situation n'a pas évolué dans ma commune. Les enfant sont maintenant plus grands et j'emploie une personne 9 heures par semaine depuis plus de 15 ans. Si les mesures d'aide sont réduites, je serai dans l'obligation de modifier son contrat en réduisant son temps de travail car notre pouvoir d'achat a diminué ces dernières années (gel des salaires,..).

11/09/2010 → 10:05:48

Totalement en accord avec votre point de vue. Je ferai partie de ceux qui supprimeront l'aide à domicile

11/09/2010 → 10:05:47

Voilà une mesure qui serait complètement contre l'emploi et les familles. Je serais pour ma part obligée d'employer nettement moins ma garde d'enfants pour continuer à la déclarer ! Qu'essaie-t-on au juste d'encourager, le travail au noir ?

11/09/2010 → 10:02:50

Effectivement s'il n'existe plus ces aides : Les emplois à domicile diminueront considérablement et augmenteront le chômage des personnes sans véritable qualification (ménage, garde etc...) C'est un mauvais calcul

11/09/2010 → 10:01:22

Les dispositions fiscales favorables relatives à l'emploi d'un salarié à domicile ne sont clairement pas des mesures d'assistanat ou destinées à quelques «riches» en mal d'optimisation fiscale. En effet, pour une part très significative, elles permettent d'accompagner les ménages qui contribuent au PIB et à financer/limiter les dépenses publiques (éviter l'assistanat et contribuer à une redistribution des richesses): - garde des enfants et travaux ménagers lorsque les deux parents travaillent (les «riches de Mr Hollande» qui paient leurs impôts pour permettre à certains de marteler le pavé parisien et demander encore plus..) - employer des personnes qui auraient des difficultés à trouver un emploi (deux effets : un effet économique direct et effet social «dignité de la personne») - permettre de donner aux salariés un salaire décent avec l'entiereté de la couverture sociale Vu la pression fiscale actuelle et future (y compris cotisations sociales) exercée sur cette France qui travaille, il paraît difficile et impossible de maintenir cette contribution si ces avantages fiscaux sont supprimés. La sanction de l'abolition de ces mesures : - licenciement sec de toutes les personnes qui peuvent l'être, - pression très forte sur les salaires et les conditions de travail des employés à domicile: il faut bien faire garder ses





# LES CITOYENS RÉAGISSENT



enfants pour travailler et payer ses impôts - ou alors pour les femmes rentrer à la maison et pleurer ensuite pour toucher une retraite à taux plein.... Enfin, le gouvernement devrait y penser tout seul : un électorat peut être fidèle mais il y a des limites... A quand une grande manifestation des contribuables silencieux....

11/09/2010 → 09:56:36

J'emploie une personne en garde partagée depuis 4 ans. Sans les aides fiscales, cela aurait été vraiment compliqué. Je précise aussi qu'en tant que particuliers employeurs, nous incurrons de sacrés risques (devoir payer deux nounous lorsque la personne en CDI est souffrante, [donc couvrir les charges des deux emplois] ou encore faire face comme moi à un accident du travail de plus de 6 mois... la nounou reviendra probablement mais mes enfants étant tous deux scolarisés depuis, je ne pourrai lui faire faire de préavis et devrai alors en avoir pour plus de 4500 euros (!) à lui restituer ce qui est pour nous difficile à avaler. En tant qu'employeurs les risques sont grands. Si les aides étaient retirées je ne verrai aujourd'hui plus que des inconvénients à choisir ce mode de garde !!! Bravo pour votre action

11/09/2010 → 09:50:42

Cette mesure était le seul moyen de préserver le travail des femmes qui ont des horaires inadaptés aux crèches (médecins, commerçants...), le maintien des personnes âgées au domicile pour des familles qui ne veulent pas voir partir leurs proches en maison de retraite (et l'on sait que c'est une bonne chose...etc). De toutes les façons, il est toujours plus facile de s'attaquer aux classes moyennes qui paient des impôts, élèvent les enfants qui paieront les retraites de demain, maintiennent un tissu social cohérent. Au gouvernement de voir ce qu'il veut...2012 c'est demain!

11/09/2010 → 09:50:07

Ma femme et moi même trouvons que ce dispositif permet de payer décemment une personne, qui s'occupe parfaitement de nos enfants, qui nous fait le ménage, prépare les repas. Ce n'est pas une question de confort, cela nous est tout simplement indispensable pour assurer notre activité professionnelle. Le remettre en question signifierait: Moi ou ma femme devrait quitter son emploi et serait à la charge de l'état, ou nous nous ferions aider par un grand parent. Notre garde à domicile serait au chômage Je ne vois pas le gain pour l'état

11/09/2010 → 09:49:51

Ces dispositions créent des emplois. Employés et employeurs cotisent, payent des impôts, ce qui crée de la richesse. Et bien sûr l'employé, lui va pouvoir consommer. La suppression de ces niches serait une catastrophe à court terme pour l'emploi et pour tous les parents, qui comme nous ne pourraient alors plus se le permettre.

11/09/2010 → 09:47:30

Je soutiens pleinement votre action.l'abandon du dispositif génèrera de nouveau du travail au noir donc moins de cotisation.Faisons confiance à nos gouvernants et restons vigilants.

11/09/2010 → 09:47:21

Bravo, il faut préserver les aides et en fait telle une entreprise les employeurs «personne physique» devraient pouvoir déduire la totalité des charges et salaires de leur revenu imposable

11/09/2010 → 09:47:12

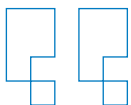
J'ai en effet beaucoup de mal à accepter que le gouvernement s'attaque à ce dispositif. J'ai 3 enfants et j'emploie donc une nourrice à domicile. Si le cadre du dispositif se détériore, je ne suis pas sûre de pouvoir assumer financièrement l'emploi à domicile. De plus, la suppression de ces avantages va de nouveau «pousser» vers le travail non déclaré: une aberration tout simplement.

11/09/2010 → 09:44:16

Je suis tétraplégique en fauteuil roulant électrique et donc dépendante pour tous les actes de la vie quotidienne. J'ai la chance de pouvoir être aidée 14 h/jour, 365 jours par an grâce à une Prestation de Compensation du Handicap qui me permet de rémunérer mes salariées. 11,96 € brut de l'heure me sont versés, tout compris, c'est-à-dire les congés payés, l'ancienneté, les charges patronales et salariales, les indemnités de licenciement, etc. Il est bien évident que mes salariées ne perçoivent à l'arrivée que le SMIC pour un travail lourd et difficile. Je vis seule et ne bénéficie pour tout revenu personnel que d'une Allocation Adulte Handicapé, soit un peu plus de 700 €. Enlevons le loyer, l'eau, l'électricité, le gaz, le chauffage, la mutuelle... Comment pourrais-je payer le salaire de 4 employées si notre gouvernement s'entête dans sa bêtise ! Ne sommes-nous pas suffisamment ponctionnés ? Combien de temps encore les «pauvres» devront-ils payer pour les «riches» ? Battons-nous contre cette injustice supplémentaire, ne nous laissons pas faire !

11/09/2010 → 09:44:13

Ce recul serait tout simplement catastrophique pour nous. Mon fils est handicapé, mais pas à 80% donc nous ne bénéficions d'aucune aide financière. Pour autant à 15 ans, il n'est pas autonome. De plus, j'ai



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



une sclérose en plaque, mais je ne suis pas assez «atteinte» pour que ma pathologie soit prise en compte. Nous avons trois autres enfants à la maison. Comment suis-je sensé m'en sortir si je ne peux garder mon employée ? Cette dernière se plait chez nous au point qu'elle accepte de nous suivre et de déménager à 500 km de sa famille l'été prochain ...

11/09/2010 → 09:44:10

Je soutiens votre action.

11/09/2010 → 09:37:34

Le 1er juin 2010, nous avons embauché une salariée qui garde nos enfants à domicile. Etant militaires tous les deux, avec des horaires atypiques, c'est la seule solution de garde d'enfants pour mon conjoint et moi. Nous avons débauché cette jeune femme d'une société (Family sphere). L'annonce, quelques jours après son embauche, d'une possible suppression des avantages fiscaux a été une catastrophe: si cela se produisait, nous serions obligés de licencier cette personne qui n'est pas assurée de retrouver un emploi. L'employer nous coûte 1000 euros par mois après déduction de tous les remboursements (sociaux et fiscaux), ce qui est déjà un sacrifice dans notre budget. Sacrifice que nous ne pouvons augmenter. Enfin, la débaucher nous a coûté 1500 euros à payer à Family sphere; cette somme n'est «rentable» que si nous l'employons deux ans au moins, ce que nous ne pourrions pas faire si le dispositif fiscal actuel n'est pas maintenu.

11/09/2010 → 09:37:05

L'activité de mon entreprise m'oblige à travailler 50h par semaine, cadre moyen, ça me permet de payer une assistante maternelle agréée (2 enfants de moins de 6 ans) et une femme de ménage 3h par semaine pour m'aider. Toucher aux dispositifs en place remettrait en cause toute mon organisation : il faudra obligatoirement que je renonce à ma femme de ménage, et trouve à diminuer les heures de l'assistante maternelle. Donc moins travailler, donc moins gagner, voire même devoir changer d'emploi. Tout le monde y perd. Et tous les systèmes mis en place : pajemploi, cesu, combien ont-ils coûté à l'Etat? Serait ce rentable de tout arrêter maintenant ? Ces niches là touchent trop à la vie des familles. Protégez les !

11/09/2010 → 09:30:23

Je vous soutient pleinement, merci pour votre action. Je pense que ce dispositif fait partie des particularités françaises dont nous pouvons être fier : On peut être maman et travailler en France. Par ailleurs, on parle beaucoup du problème des retraites en ce moment, si les mamans arrêtent de travailler parcequ'elles ne sont plus soutenues par ce dispositif (ou travaillent au noir pour les AM), ça ne va pas arranger les choses... Une maman qui travaille

11/09/2010 → 09:28:24

Je suis très satisfait de vos conseils et renseignements. Bien cordialement.

11/09/2010 → 09:24:28

La notion de «niche fiscale» est intéressante à interroger car à la lecture des régressions sociales politiques et économiques que conduit au pas de charge ce gouvernement les «niches» ne se trouveraient que dans les foyers à revenus modérés, «classe moyenne»... le problème est qu'il serait nécessaire d'expliquer à ces gens qu'à force de «taper» sur cette catégorie, l'effet direct est une diminution très forte de la consommation que ce soit de produits ou de services et donc un gel de la dynamique économique dont nous avons tous besoin. Alors bien sûr que c'est une aberration de modifier le système des chèques emplois service mais c'est une aberration parmi d'autres !

11/09/2010 → 09:23:02

Nous risquons de ne plus employer notre salarié autant et dans les mêmes conditions; notre budget familial devrait être revu

11/09/2010 → 09:22:09

Il est vrai que le chèque emploi m'a poussée à prendre une aide à domicile et maintenir ces dépenses du fait de leurs dispositifs fiscaux. J'ai pu par là créer un emploi que je ne pourrais pas assumer sans ces dispositions. D'ailleurs, si cela changeait, je pense que je renoncerais à cette pratique. Il me semble important que l'argent circule et cela en était une juste façon. Attention à ne pas encourager le travail au noir !

11/09/2010 → 09:21:38

Il est vrai que le chèque emploi m'a poussée à prendre une aide à domicile et maintenir ces dépenses du fait de leurs dispositifs fiscaux. J'ai pu par là créer un emploi que je ne pourrais pas assumer sans ces dispositions. D'ailleurs, si cela changeait, je pense que je renoncerais à cette pratique. Il me semble important que l'argent circule et cela en était une juste façon. Attention à ne pas encourager le travail au noir !

11/09/2010 → 09:20:09

Je soutiens complètement votre action. J'ai dû reprendre mon travail à temps plein depuis 1 an et employer une personne à domicile pour le ménage et emmener mes enfants à leurs activités du mercredi nous a permis de continuer à profiter de notre famille le WE. Sans cette mesure fiscale, je n'emploierai plus cette



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



personne [réduction de son travail] et je repasserais les WE à gérer l'entretien de la maison au détriment de la famille. De plus, ces mesures touchent encore les familles cadre moyen qui n'ont aucune aide et ne peuvent plus rien déduire. Merci à vous.

11/09/2010 → 09:18:27

Les chèques emploi ont permis d'assainir la situation, de diminuer la pratique du travail au noir et donc de permettre à de nombreuses personnes - souvent des femmes - d'avoir des emplois stables et déclarés. Revenir en arrière, c'est juste inconcevable !

11/09/2010 → 09:18:26

Le dispositif actuel de soutien à l'emploi d'un salarié à domicile est tout sauf une niche fiscale !! Je soutiens votre action

11/09/2010 → 09:17:24

Ce serait une erreur de supprimer ce dispositif. Il ne faut pas oublier les raisons qui étaient à l'origine de ce «cadeau fiscal» qui en fait, n'en était pas un. 1) Lutte contre le travail au noir ; efficace puisque déclarer un employé devenait moins cher que de le payer au noir : «100€ versés+50€ de charges -75€ de «cadeau fiscal»= 75 € de dépenses réelles. 2) Augmentation des recettes des caisses sociales, et également meilleure couverture des risques pour les salariés et pour les employeurs en cas d'accident du travail. 3) Maintien au domicile de nombreuses personnes âgées qui sans cette aide auraient dû aller en maison de retraite, déjà insuffisante et hors de prix. 4) Création de nombreux emplois donc diminution du chômage.

11/09/2010 → 09:13:33

Je soutiens votre action!!!

11/09/2010 → 09:05:31

L'âge moyen augmente et en parallèle le nombre de maladies invalidantes: alzheimer, problèmes de mobilité, ... La nécessité à recourir à des emplois à domicile augmente en conséquence: ça n'est pas le moment de supprimer les aides qui permettent de maintenir le 4<sup>e</sup> âge à son domicile, ce qui coûte moins cher à la collectivité qu'un établissement de long séjour.

11/09/2010 → 09:03:28

Bonjour, Je suis directement concerné par cette réforme si elle a lieu. Il est évident pour ma part que sans allègement financier de la part du gouvernement, la situation deviendrait beaucoup plus compliquée alors je vous soutiens entièrement et me tiens informée par vos soins de cette évolution.

11/09/2010 → 08:44:04

Je partage tout à fait cette position. Je considère ces mesures comme injustes et scandaleuses car une fois de plus elles vont essentiellement toucher des personnes démunies et généralement en souffrance : personnes âgées dépendantes, handicapés etc. Elles remettent en question le travail de personnes dévouées : les assistantes de vie, aides à domicile. Il est aussi scandaleux de constater que les «économies» sont faites à l'heure actuelle au détriment de l'humain, particulièrement en ce qui concerne les hôpitaux, maisons de retraite, hospitalisation à domicile et maintenant l'aide à domicile. Les personnes qui ont recours aux aides à domicile sont souvent des personnes seules et en difficulté. Outre le fait que ce n'est certainement pas là que la niche fiscale est le plus à craindre, cela va effectivement développer le travail au noir de toute évidence. Je considère personnellement que cette mesure reflète le mépris de la personne humaine au profit du «rendement» et cela de manière irréfléchie et peu intelligente, et je ne parle pas seulement de l'intelligence du coeur !!!

11/09/2010 → 08:42:34

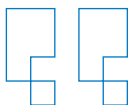
L'avantage fiscal est ce qui m'a permis de conserver mon emploi et donc non seulement de faire cotiser mon employée et de continuer à cotiser moi-même et d'offrir à mes enfants l'encadrement nécessaire. Tout le monde y gagne et surtout la société : plus d'actifs, de la croissance, des enfants qui ne dérivent pas.

11/09/2010 → 08:40:59

Agés respectivement de 87 et 84 ans, et à la suite d'un A.V.C, nous employons à domicile une personne depuis bientôt 10 ans. à raison de 70 heures mensuelles, ce qui nous permet de rester à la maison. Nous ne pouvons financièrement le faire que dans le cadre de l'affectation d'une partie du coût à l'impôt sur le revenu. Si cette disposition fiscale était supprimée, nous serions dans un grand embarras car nous ne voyons pas où nous pourrions être accueillis, le séjour dans une maison de retraite n'étant pas compatible avec nos moyens. Cette mesure affecterait gravement l'emploi d'autre part.

11/09/2010 → 08:39:14

Je partage tout à fait cette position. Je considère ces mesures comme injustes et scandaleuses car une fois de plus elles vont essentiellement toucher des personnes démunies et généralement en souffrance : personnes âgées dépendantes, handicapés etc. Elles remettent en question le travail de personnes dévouées : les assistantes de vie, aides à domicile. Il est aussi scandaleux de constater que les «économies» sont faites à l'heure actuelle au détriment de l'humain, particulièrement en ce qui concerne les hôpitaux, maisons de retraite,



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



hospitalisation à domicile et maintenant l'emploi à domicile. Les personnes qui ont recours aux emplois à domicile sont souvent des personnes seules et en difficulté. Outre le fait que ce n'est certainement pas là que la niche fiscale est le plus à craindre, cela va effectivement développer le travail au noir de toute évidence. Je considère personnellement que cette mesure reflète le mépris de la personne humaine au profit du « rendement » et cela de manière irréfléchie et peu intelligente, et je ne parle pas seulement de l'intelligence du cœur !!!

11/09/2010 → 08:38:33

et oui notre cher gouvernement nous coupe les vivres pour eux en profiter un maximum..maman d'un enfant handicapé, on s'en sort meme pas...une vraie bande de menteur...merci pour leur promesses non tenues

11/09/2010 → 08:34:37

Bonjour, A nous seuls, notre famille fait travailler 3 personnes à temps partiel à domicile : on ne peut pas appeler ça une niche fiscale mais un rouage de l'économie important. Si les déductions et crédits d'impôts étaient supprimés ou diminués, trois personnes se retrouveraient au chômage, quel serait le gain? Merci de continuer à vous battre pour le maintien de ces mesures essentielles.

11/09/2010 → 08:28:04

les déductions fiscales sont un réel attrait pour stimuler l'emploi de personnes à domicile. En ce moment je n'emploie personne mais c'est en raison d'un déménagement. Je compte réemployer mais si on enlève les avantages je vais y réfléchir à 2 fois. Il faut arrêter de mettre des batons dans les roues aux employeurs, une déduction fiscale coute moins cher qu'une allocation de retour à l'emploi alors où est l'économie?

11/09/2010 → 08:23:30

Depuis son arrivée au pouvoir, Monsieur SARKOZY met en avant la création de nouveaux emplois et le maintien des personnes actives dans leur activité. Comment se peut-il qu'on puisse vouloir supprimer les remboursements auxquels les parents ont droit pour faire garder leurs enfants. Personnellement, je suis employeur d'une assistante maternelle agréée pour la garde de mes deux enfants. Avec les périodes de vacances scolaires et en l'ayant mensualisée, je lui laisse presque les trois quarts de mon salaire. Si je ne suis plus remboursée en partie de ce que je lui donne, comment allons nous vivre. Non seulement nous aurons embauché quelqu'un et lui aurons permis de travailler, mais en plus nous serons pénalisés, car n'aurons plus les moyens de vivre correctement nous mêmes. Que faire alors, mon deuxième enfant va avoir 3 ans, donc plus question de prendre un congé parental. Arrêter de travailler alors ? Et de quoi vivrons nous ? Tout le monde sait dans la conjoncture dans laquelle nous sommes qu'un seul salaire qui rentre à la maison n'est plus suffisant pour faire vivre un foyer. De qui se moque-t-on ? Mais à part ça, il paraît que le pouvoir d'achat remonte !!!

11/09/2010 → 08:20:29

Je ne voterai pas pour un député qui réduira ces dispositions fiscales, à moins qu'il anéantisse dans le même texte toutes les niches fiscales

11/09/2010 → 08:18:35

En ce qui me concerne, il est clair que les heures seront réduites. On peut faire des choix pour gagner en qualité de vie mais pas à n'importe quel prix ! C'est toujours facile de s'attaquer à des gens isolés ! L'union fait la force ! Nous comptons sur vous pour faire entendre nos voix !

11/09/2010 → 08:16:30

ma mère vient de perdre son mari. les aides à domicile lui sont indispensable car elle est invalide. Pour l'instant son nouveau budget lui permet tout juste de conserver ces aides. si elle n'a plus les réductions fiscales elle sera peut-être obligée de vivre en maison de retraite ce qu'elle ne désire pas. Merci pour ce que vous faites.

11/09/2010 → 08:12:32

Je soutiens votre action dans la mesure où nous avons besoin d'employer une nounou pour aller travailler (dur d'avoir une place en crèche), aussi on favorise l'emploi et on réduit le travail au noir.

11/09/2010 → 08:08:24

Si le système actuel est considéré comme niche fiscale, nous ne pourrions plus nous faire aider comme nous le faisons et devrions diminuer considérablement le nombre d'heures des personnes que nous employons pour nous et nos parents très âgés qui pouvaient ainsi rester chez eux ! Je suis d'accord avec votre analyse et du chaos que cela va représenter !

11/09/2010 → 07:55:32

Bonjour, Avec mon épouse je partage totalement votre analyse. Comptez sur sur notre participation à toute action future que vous envisageriez. Cordialement

11/09/2010 → 07:42:55

Je suis pour une pétition qui ne supprime pas les avantages fiscaux

11/09/2010 → 07:39:34

Il n'y a aucun doute sur l'utilité de ces aides pour nous parents. Impossible d'avoir une place en crèche (avec une inscription à 3 mois de grossesse!!). Sans ces aides la garde (par une assist mat) de ma fille me coûterait



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



environ 125 € de plus par mois alors que je verse déjà un peu plus de 50% de mon salaire; de plus il ne faut pas oublier les cotisations patronales qui seraient donc à payer!?. Comment fait-on quand les revenus du ménage ne dépassent 2500 €? On cherche à nous pénaliser alors que nous sommes «les moteurs» d'une société divisée entre riche et pauvre! on arrive tout juste à sortir notre épingle du jeu! en tout cas vous avez mon soutien dans vos démarches. Bon courage.

11/09/2010 → 07:30:11

Je suis d'accord avec vous et vous soutien à 300%

11/09/2010 → 07:02:24

Le Texte élaboré par Mme Levaux est parfaitement clair. Je suis certain qu'il y a dans les ministères suffisamment de personnes sensées pour comprendre cela. L'argumentaire est simple et clair. Il n'y a rien à ajouter.

11/09/2010 → 07:02:03

Parents de 2 enfants, nous confions notre petit dernier de 3 mois à une assistante maternelle agréée. Mon épouse est Infirmière, et je suis infirmier anesthésiste, tous deux dans la fonction publique par conviction, non-pas pour le salaire. Sans la déduction des charges patronales, nous serions tous deux contraints de changer de fusil d'épaule, mais ce serait avec aversion... sinon, nous serions dans l'obligation de licencier notre Ass.Mat.

11/09/2010 → 06:32:04

étant handicapé je n'ai pas d'autre choix que de prendre quelqu'un pour m'aider j'exprime donc mon indignation

11/09/2010 → 06:23:55

Effectivement, dans notre cas, une réduction significative des avantages fiscaux liés à nos emplois à domicile nous contraindrait à faire travailler des personnes non déclarées, à demander des aides supplémentaires pour la garde de notre fille poly-handicapée, ou bien à réduire sensiblement nos temps de travail alors que nous sommes chacun à notre compte et donc créateurs d'emploi. Nous ne comprendrions pas un tel retour en arrière alors qu'il semble que cela était une parfaite démonstration que le travail des uns génère le travail des autres.

11/09/2010 → 05:45:32

Ridicule et dangereux, les niches fiscales ne concernent pas les dispositifs de soutien à l'emploi de salarié à domicile, veux t'on revenir au moyen âge et accepter de nouveau le travail au noir et les conséquences pour tous de cette zone de non droit?

11/09/2010 → 05:04:05

si ça passe le travail «au noir» va exploser. A moins que preuve soit apportée que ça n'ai aucune incidence. En plus l'aide indispensable que ces dispositions apportent aux séniors n'est plus à démontrer d'autant plus que les retraites diminuant en terme de pouvo d'achat, une des conséquences sera une ... augmentation des impôts nécessaires au maintien des dites personnes indépendantes !

10/09/2010 → 18:31:00

je soutient votre action avec raison.

10/09/2010 → 11:54:22

Je trouve dommage que le gouvernement « s'attaque » à de telles mesures. Nous sommes parents de deux enfants scolarisés et employons une assistante maternelle agréée en péri-scolaire. Si le gouvernement supprime la déductions des charges patronales pour les particuliers employeurs il nous sera difficile de garder notre assistante maternelle. Encore une fois on supprime des avantages aux contribuables qui travaillent en les pénalisant justement parce qu'ils travaillent ... c'est le monde à l'envers.. Nous vous soutenons dans vos démarches. Bon courage.

10/09/2010 → 11:39:06

Il est évident que les déductions fiscales sont une aide précieuse pour tous les services à la personne (garde d'enfant, mais aussi ménage, repassage, jardinage...). Elles ont également permis de réduire le travail au noir. Sans elles, certaines familles feront moins ou plus du tout appel à ces services, ou ne déclareront plus la totalité des prestations...

10/09/2010 → 10:29:29

Le dispositif actuel doit être maintenu pour continuer à encourager la création d'emplois. Diminuer ces avantages fiscaux provoquerait une recrudescence des emplois non déclarés.

09/09/2010 → 22:42:46

retraîtée depuis janvier 2008 de l'APHP en qualité d'IDE, je retravaille en clinique privée + hôpital. Je paye des cotisations sur ces vacances et des impôts. Pourquoi ne pourrais-je pas en profiter lorsque j'arrêterai de travailler définitivement. Je pense que ds l'avenir il y aura de + en + de séniors qui retravailleront par nécessité ou autre. Qui profitera des cotisations prélevées ?

09/09/2010 → 16:27:36

Notre gouvernement comme d'habitude s'attaque aux plus défavorisés et ne tient aucune de ses promesses. Qu'il commence à réduire son train de vie pour montrer l'exemple!!!!



# MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



09/09/2010 → 14:06:20

Bonjour, je suis par principe contre le travail au noir. cependant quand on fait le calcul du coût supporté pour la famille pour une garde d'enfant ou une aide ménagère à domicile, sans aide fiscale c'est tout simplement prohibitif. du coup, quand on est une femme et qu'on travaille, on culpabilise de dépenser autant pour aider à tenir la maison. **Pourtant avec un bac +5 ou plus quoi de plus normal que de «partager le temps de travail» au sens propre en payant quelqu'un (déclaré) pour pouvoir se consacrer à 100% à la tâche demandée par notre propre employeur. pour une société qui progresse, cela permet aux petits salaires comme au gros de continuer à s'épanouir dans une vie professionnelle riche en respectant la réglementation.**

09/09/2010 → 12:25:02

Ces dispositifs incitent vraiment les particuliers à déclarer leur salarié et donc à lutter contre le travail au noir et générer des recettes sociales. Les supprimer serait non seulement impopulaire mais totalement contre-productif à court et moyen terme. Les dernières déclarations de F. Baroin semblent rassurantes. Mais restons vigilants !

09/09/2010 → 11:47:19

Je soutiens pleinement votre démarche ainsi que l'aide fiscale attribuée aux particuliers. Nous habitons la région parisienne et j'ai 3 enfants en bas âge dont la dernière a 1 an, nous n'avons pas de place en crèche, ni de place chez une assistante maternelle (trop de demandes et peu d'offres), l'amplitude horaire de nos postes ne nous permet pas de les récupérer. je n'ai donc pas d'autre choix que d'employer une nourrice à domicile qui nous coute déjà très cher et qui mérite son salaire !!!! certe cela est également un choix d'éducation pour nos enfants **mais si le gouvernement choisi de mettre un terme aux 15 points de déduction, cela nous couterait 200 EUR de plus chaque mois que nous aurons énormément de mal à payer... cela veut dire remettre en cause mon travail, pas d'augmentation pour notre nourrice ou suppression de son poste.** Beaucoup de familles sont dans la même situation que nous...

09/09/2010 → 10:23:41

Madame, il est indéniable que les dispositifs actuels aident à limiter le «travail au noir» pour des familles aux revenus mensuels ne dépassant pas les 2500euros. Il n'y a que les énarques et autres «cerveaux bien pensants» pour voir des niches fiscales au sein de familles modestes de salariés qui veulent travailler tout en prenant soin de leurs enfants. La réalité dépasse la fiction.....et nous sommes dans une réalité très crue actuellement! Courage et merci pour vos diverses démarches.

09/09/2010 → 10:20:39

Aide indispensable pour faire garder ses enfants et autres.

09/09/2010 → 09:13:06

ma mere handicapée a deja du reduire ses heures d'aide a domicile..elle ne peut a 85 ans se debrouiller entierement seule..que fera-t-elle apres??? j'habite a 1200Km de chez elle ...une maison de retraite couterait plus cher en aide sociale qu'une aide a domicile.le calcul est simple qd meme...Et pourquoi le gouvernement ne commence pas par lui meme???supprimer les hausses de salaires octroyées a leur arrivée??les cumuls de mandats??les cumuls de retraites???

08/09/2010 → 22:11:04

J'adhère totalement à votre analyse et je serais vraiment ennuyée si les données évoluent vers la restriction.

08/09/2010 → 19:45:52

**Je soutiens pleinement votre démarche.Ce système fonctionne bien,pourquoi vouloir le faire évoluer dans le mauvais sens;nos dirigeants sont-ils aveugles?ou bien s'agit-il toujours de cet esprit démagogique et sectaire qui anime ces têtes bien pensantes qui finiront par transformer notre pays en pays sous développé**

08/09/2010 → 16:42:53

le dispositif actuel doit etre maintenu.

08/09/2010 → 16:14:52

Le maintien des dispositifs fiscaux actuels m'est indispensable si je veux retourner travailler en toute sérénité, en sachant mes 3 enfants (dont un nourrisson) dans de bonnes mains. Sinon, le calcul est vite fait : je vais travailler uniquement pour payer ma nounou ! Autant rester chez moi et profiter des allocations de la CAF ou du chômage ? Pas vraiment dans mon état d'esprit et le gouvernement ne serait pas forcément gagnant ... Je vous soutiens dans votre action de lobbying.

08/09/2010 → 13:22:16

JE SUIS POUR LE MAINTIEN DU DISPOSITIF (CREDIT d'IMPOTS POUR L'EMPLOI D'1 SALARIE A DOMICILE) CAR IL CONTRIBUE A L'EMPLOI ET SURTOUT A L'EMPLOI DECLARE.

08/09/2010 → 11:44:55

Je suis tout à fait d'accord avec vous et partage vos inquiétudes. Pour moi il est évident que si les avantages fiscaux liés à l'emploi à domicile déclaré disparaissaient, beaucoup de gens seraient obligés ,pour raison financière,à payer leur garde d'enfant, ou autre, «au noir».



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



08/09/2010 → 10:50:08

Parents actif de 3 enfants, les réductions fiscales accordées aux employés de salarié à domicile nous sont absolument nécessaires pour nous permettre de payer la nourrice. Il est clair que la réduction de ces avantages ne peut que conduire à une augmentation du chômage et du travail au noir.

08/09/2010 → 07:03:11

Bonjour. En 2 mots, si les annonces faites par le gvt devenaient réalité, je devrait faire les choix suivants : - ou virer les deux salariés que j'emploie (1,5 ETP!) - ou réduire mon temps de travail (= licenciement assuré avant 1 an puisqu'on me demande de travailler + pour moins cher!) - ou demander à mon épouse de cesser son activité. Avec 2 500 € de revenus mensuels, les aides «fiscales» nous permettent juste de ne pas payer d'impôt. Pas d'aide = pas d'emploi voire perte d'emploi, c'est tout.

08/09/2010 → 01:27:48

je suis invalide à 80 % et emploie une personne pour m'aider au ménage 7 h par semaine; si les déductions fiscales venaient à disparaître, je ne pourrais plus embaucher cette personne autant d'heures et mon autonomie s'en verrait remise en cause en partie.

07/09/2010 → 22:17:30

Bonsoir, Merci pour votre message et votre action. Employeur à domicile, je ne pourrai pas le faire sans l'avantage fiscal. Il est clair que pour moi la remise en cause de ce principe m'obligera à réduire de moitié le nombre d'heures de la salariée que nous embauchons. Cela signifie bien une diminution de revenus pour elle, un manque à gagner pour les caisses de la sécurité sociale et une perte réelle de confort de vie pour nous. Bref tout le monde serait perdant ! Comptez sur mon soutien

07/09/2010 → 21:39:31

Bonjour, nous employons une personne pour garder nos enfants à la sortie de l'école et le mercredi .Pour nous la fin de l'abattement fiscal signifiera : 1/ la question du temps partiel avec une diminution importante de revenus et une carrière bloquée 2/ la suppression d'un emploi le mercredi 3/ le retour du travail au noir pour les gardes du soir 4/ une perte nette de recette fiscale pour l'état. Bref une fois encore ce gouvernement ne gouverne que pour les riches qui se moquent bien de récupérer quelques euros de défiscalisation sur l'emploi de nurses, employées de maisons etc... La coupe est pleine, attention!!!

07/09/2010 → 21:02:27

Tout à fait d'accord avec votre analyse. Les conséquences de ce projet se finaliseront sûrement par plus de chômage et plus de travail au noir. Salutations.

07/09/2010 → 20:55:50

la notion de «niche fiscale» est intéressante à interroger car à la lecture des régressions sociales politiques et économiques que conduit au pas de charge ce gouvernement les «niches» ne se trouveraient que dans les foyers à revenus modérés, «classe moyenne»... le problème est qu'il serait nécessaire d'expliquer à ces gens qu'à force de «taper» sur cette catégorie, l'effet direct est une diminution très forte de la consommation que ce soit de produits ou de services et donc un gel de la dynamique économique dont nous avons tous besoin. Alors bien sûr que c'est une aberration de modifier le système des chèques emplois service mais c'est une aberration parmi d'autres !

07/09/2010 → 19:41:30

Tous les avantages fiscaux entraînent des dérives d'optimisation fiscale incitant les gouvernements à revoir ceux-ci. Seront pénaliser les personnes qui en ont véritablement besoin, à savoir les personnes âgées, avec des ressources et des potentiels humains limités. Pour eux, ces aides sont indispensables puisque l'état favorise le maintien à domicile pour manque d'investissement dans des établissements adéquats.

07/09/2010 → 18:30:33

BONJOUR SUITE A VOS INFO IL EST EVIDENT QUE SI JE DOIT ASSUMER LES COTISATIONS PATRONALES DE LA PERSONNE QUI FAIT DU MENAGE A LA MAISON CECI NE SERA PLUS POSSIBLE DE LA DECLARER ET JE VS LAISSE IMAGINER LA SOLUTION QUI RESTE SI JE VEUX CONSERVER CE SERVICE

07/09/2010 → 17:27:42

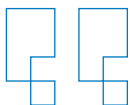
Supprimer les avantages fiscaux liés à l'emploi d'une personne à domicile c'est clairement revenir en arrière et favoriser le travail non déclaré. Pour ma part, j'emploie aujourd'hui une femme de ménage 3h par semaine et si l'avantage est supprimé je vais très certainement m'en séparer ou réduire ses heures. je vous soutiens totalement dans votre démarche et j'espère que le gouvernement reverra sa position quant à ce dispositif.

07/09/2010 → 16:51:26

effectivement il faudrait étudier les niches fiscales des élus au lieu de s'attaquer aux gens qui ont besoin d'une aide !!!

07/09/2010 → 16:50:31

Bonjour, Je partage votre point de vue. Nous avons déjà depuis le début de la crise réduit notre aide à domicile, et bien entendu avec 3 enfants, nous nous impliquons plus dans les tâches à domicile. Pour exemple



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



nous avons arrêté le ménage à domicile, et je reviens de mon travail pour faire le ménage pendant la pause déjeuner, nous avons réduit la partie repassage que nous confions, et nous faisons la part non confiée le matin très tôt (5h du matin) ou le soir (après 21h). Lorsque nous avons réduit la demande pour le repassage, la dame a été touchée et est venue nous demander un quota à minima car il y allait de sa subsistance financière. Une réduction du dispositif fiscal nous amènera certainement à arrêter toute aide extérieure, et à pousser probablement vers une totale précarité ces personnes qui ont besoin de nous et du travail que nous leur confions. Il nous sera donc encore plus difficile pour nous de tout mener de front, bien que je considère que nous sommes privilégiés.

07/09/2010 → 16:49:38

Nous allons effectivement diminuer les heures de notre femme de ménage si le dispositif passe car nous ne pouvons pas supporter de tel coût Cordialement

07/09/2010 → 16:49:00

aujourd'hui employeur à domicile et père d'une délicieuse enfant, je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous avez de toute manière raison quand vous évoquez les importants bénéfices qu'apporte l'emploi à domicile en général.

07/09/2010 → 16:47:42

ce dispositifs permet de lutter contre le «travail au noir» qui sévit encore souvent dans ce domaine. Il a permis à un grand nombre de personnes d'être formées et reconnues dans leurs compétences. On peut ajouter aussi que si la politique du maintien à domicile des P.A. est un «élément fort» de la politique de l'Etat, il faut qu'il maintienne cette alternative aux maisons de retraites, plus ou moins médicalisées, qui présentent un nombre de place bien insuffisant, et dont le coût de revient est sans commune mesure avec celui de la réduction d'impôts. Il en va sans doute ainsi pour les jeunes enfants, mais je manque d'expérience!

07/09/2010 → 15:17:08

La suppression du crédit d'impôt me contraindrait à modifier le nombre d'heures pour mon aide ménagère. Ce qui accentuerai le chômage et plus particulièrement celui des femmes. Ce qui aurait pour conséquence pour moi personne agée mais je ne suis pas la seule à nous pénaliser budgétairement car les retraites n'augmentent pas, mais surtout l'aide physique qui va nous faire défaut et des conséquences que cela va entraîner. Soit disant que l'on fait tout pour que les personnes agées puissent rester à leur domicile, d'autant que les maisons de retraite ne sont pas pour tous les budgets

07/09/2010 → 15:06:11

Effectivement, prendre le risque de supprimer les emplois des travailleurs à domicile payés en CESU est une erreur grave d'un point de vue socio-économique : il y a sûrement d'autres voies d'économies sans effet rebond. Nous sommes des français «moyens» employant une femme de ménage 3 h par semaine. La suppression des allègements fiscaux remettrait bien sûr cet emploi en cause... Merci de votre action auprès des responsables.

07/09/2010 → 14:36:12

Si l'avantage fiscal est supprimé ce sera encore une mesure discriminatoire de plus contre le travail des femmes. **Quand une femme travaille elle doit systématiquement penser à la garde de ses enfants, c'est un véritable parcours du combattant dont les hommes du gouvernement n'ont manifestement pas cure.** Je suis contre cette mesure à 150%

07/09/2010 → 14:27:10

Quand je me suis aperçue que j'aurai droit à une réduction d'impôts en employant une femme de ménage, je n'ai pas hésité ( avec un travail à temps plei et 2 enfants en bas âge, je n'avais pas le choix )si cela s'arrête, je vais peut-être devoir penser à du temps partiel, ce qui ne m'intéresse pas du tout !!

07/09/2010 → 10:57:57

J'appartiens à une catégorie de personne souvent oubliée, à savoir «les personnes handicapées» ! je suis consterné par cette approche du gouvernement qui pourrait avoir comme conséquence de réduire le nombre d'heures effectives de mon auxiliaire de vie, sans laquelle je ne peux effectuer un nombre importants d'actes essentiels de la vie quotidienne ! Cela va nous amenez à perdre ce peu d'autonomie qu'il nous reste pour finir dans des mouirois sachant que nos descendants et collatéraux devront rembourser en partie les aides sociales versées en prélevant (à titre prioritaire) le peu de valeur que nous pouvons avoir à transmettre ! Cette fuite en avant de l'Etat qui consiste à s'attaquer à la multitude des plus démunis (physiquement et financièrement) est scandaleuse !

07/09/2010 → 08:55:30

Le dispositif m'a persuadé d'embaucher donc de poursuivre ma carrière à plein temps malgré les horaires variables. Ce d'autant plus que les structures d'accueil des enfants sont en nombre trop insuffisantes; sans parler des aurores ou des fins d'après-midi! Battons nous pour sauvegarder ces aides indispensables!





07/09/2010 → 00:50:31

Bonjour, Je soutiens totalement votre démarche car nous avons décidé d'employer une personne à domicile depuis 2 ans pour s'occuper de nos 2 enfants à notre domicile compte tenu de l'amplitude horaire de nos emplois. C'est grâce au système de la paje (enfant moins de 6 ans) et des déductions fiscales que nous nous sommes en mesure de financer cet emploi pour l'éducation de nos enfants ; sans ces aides, nous ne pourrions pas continuer. Je suis vraiment choquée que l'on considère avec autant de légèreté l'encadrement et le confort de nos enfants ainsi que les personnes qui s'en occupent au quotidien ! Outre les discussions actuelles sur le sujet, comment peut-on accepter que les avantages liés à la paje ne couvrent pas tout le cycle de l'école élémentaire (jusqu'au CM2) ? On ne peut pas demander aux parents d'être responsables de leurs enfants sans leur donner les moyens. Les entreprises ont plus d'avantages que les particuliers employeur, comment peut accepter ce constat ? L'état doit s'engager dans une démarche de développement durable pour nos enfants, je ne vois pas comment ce serait le cas en les laissant entre 10h et 11h par jour dans les écoles (du lundi au vendredi) ? Tout cela est juste inacceptable.

06/09/2010 → 23:08:24

Je soutiens complètement votre action, et je le ferais même si je n'employais pas de salarié à domicile. Il m'est souvent arrivé de me demander si la logique faisait partie des réflexions des politiques et une fois de plus le fait d'assimiler les avantages du CESU à une niche fiscale ne fait que corroborer cette impression. Parle t'on de niches fiscales quand une entreprise déduit de son CA les salaires et charges sociales de ses salariés? Le résultat à coup sûr sera une recrudescence du «travail au noir», plus de personnes au chômage, et moins d'argent dans les caisses de l'état, car si un gros pourcentage des personnes employant un salarié à domicile grâce au CESU y renonce, la part récupérée par le gouvernement sera une goutte d'eau dans la mer en contrepartie de celle perdue par la diminution conséquente des charges sociales versées par les employeurs particuliers (La moitié de quelque chose est mieux que la totalité de presque rien).

06/09/2010 → 21:50:26

Sans la réduction d'impôt sur l'emploi d'un salarié à domicile, il est clair que je ne garderais pas la personne que j'emploie.

06/09/2010 → 20:48:16

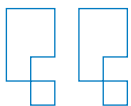
Effectivement je ne comprends l'intérêt de supprimer ce dispositif pour plusieurs raisons - il permet de consolider une relation employé - employeur - il permet de protéger les personnes employées et de sauvegarder leur retraite - il permet d'éviter le travail illégal et des pbs s'y afférant - il permet de développer des emplois d'aide à la personne dans un contexte socio- économique où les 2 membres de la famille travaillent Ce n'est pas de l'abus c'est un confort pour l'employé comme pour l'employeur qui touche notamment la classe moyenne donc beaucoup de monde. donc j'espère vivement que cette décision puisse être abandonnée

06/09/2010 → 20:28:36

Bonjour, je suis horrifiée par les nouvelles dispositions fiscales que souhaite appliquer le gouvernement. Si elles passent, voici ce qui va se passer dans notre famille: 1. notre nounou qui travaille à plein temps chez nous depuis 4 ans et à laquelle nous sommes attachés sera licenciée puisqu'elle me coutera plus chère que ce que je gagne donc voici une personne de plus au chômage qui ne trouvera pas forcément un travail rapidement étant donné les nouvelles mesures. 2. Une maman qui réfléchira à la réelle plus value de travailler puisqu'elle sera en panne de garde pour ses enfants. A moins que le gouvernement considère que le bien être et l'épanouissement de nos enfants est d'être de 8h du matin à 18h à l'école, et encore si l'école accepte car celle de mes enfants, qui est publique, refuse donc typiquement de cumuler garderie et cantine. 3. Nous sommes aussi en garde partagée, donc c'est au total 1 personne voire 3 que le gouvernement met au chômage. Bravo! Déjà que pôle emploi a du mal à s'en sortir... 4. Et je ne parle pas de la dame employée chez ma grand-mère pour l'aider dans ses tâches quotidiennes, ni du laveur de carreaux, du dépanneur informatique, de la femme de ménage, de tous ces services à la personne qui ont créé de l'emploi et pas forcément qu'au profit des plus riches. Et vous avez raison de souligner que ces dispositions relanceront le travail au noir... Et mettront ces personnes davantage dans la précarité. Je soutiens la fepem dans ses actions et espère sincèrement que nous aurons gain de cause ! Une employeur et une maman furieuse !

06/09/2010 → 19:23:10

Encore une fois c'est le «français moyen» qui va payer, nous nous appauvrissons d'année en année, quelle France! actuellement à temps plein tous les deux, la moitié de mon salaire couvre les heures de garde à domicile pour mes enfants, sans les aides fiscales, à part réduire mon temps de travail, je ne vois pas comment on ferait, les fins de mois sont déjà très serrées. Donc un emploi en moins et un temps partiel au lieu du complet voilà le résultat et donc moins de recette pour l'Etat, quelle réflexion!...



# MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



06/09/2010 → 18:51:13

je partage complètement vos commentaires. Il est clair que je n'aurais pas la capacité de payer la totalité des charges patronales. les conséquences seront une diminution de la moitié du temps actuel. Je sais que d'autres en viendront à refaire de l'emploi non déclaré. triste décision à venir !

06/09/2010 → 17:58:54

Je souhaite apporter mon appui et soutenir très fort la démarche de la FEPEM face au risques engendrés par la modification des dispositifs fiscaux. Être Particulier Employeur (je le suis) est un Acte Citoyen, responsable et non un individu, à la charge de la collectivité; aussi, nous ne sommes pas comme certains veulent faire croire des Profiteurs du système collectif... Etant complètement opposé au travail non déclaré; ça n'est ni profitable pour le salarié, ni pour l'Employeur qui se met hors la loi, ça n'est pas générateur de cotisation sociale déjà très déficitaire!.. Si demain le projet de «rabotter la fiscalité de l'Emploi familial» se concrétise, nous risquons de voir une Explosion du travail «au noir» une réduction du volume d'Heure travaillées. Ainsi dans notre société en crise tout le monde y perdrait. Je suis très inquiète pour l'avenir des métiers concernés mais aussi face à l'augmentation des difficultés à pouvoir répondre aux besoins des familles. Je serai moi aussi dans l'obligation de mettre fin au contrat de ma salariée. Je précise que je la rémunère à 10,5 € net de l'Heure en CESU Réel

06/09/2010 → 17:51:08

notre dernier enfant a plus de 3 ans. Nous maintenons un emploi à domicile en raison de l'avantage fiscal. sans celui-ci, le coût est prohibitif et nous ne pourrions pas nous le permettre. Bilan: un chômeur non qualifié en plus... De plus, alors que les entreprises déduisent de leurs revenus leurs charges, y compris salariales, les particuliers sont plafonnés...

06/09/2010 → 17:25:45

je soutiens votre action, car il est important que ces aides soient maintenues pour les familles, et cela provoquerait la suppression de nombreux emplois.

06/09/2010 → 16:23:34

Il est dommage de penser que certaines de ces niches fiscales vont être remises en cause, alors qu'on ne cesse de prôner la conciliation entre vie professionnelle et personnelle et parité hommes femmes. Hors l'on sait que dès lors qu'il y a un problème d'accueil pour un enfant c'est à 75 % les femmes qui abandonnent leur emploi. On a le sentiment que l'on va régresser sous prétexte de diminuer le déficit de l'état. C'est fort dommage !

06/09/2010 → 16:10:53

Médecin temps plein, mère de 3 enfants en bas âge, j'emploie depuis plusieurs années une employée à domicile. Nous y trouvons chacune notre compte. Sans ce crédit d'impôts, je ne la prendrais pas autant et par conséquent elle ne serait plus forcément intéressée par mon offre d'emploi. Mes enfants iraient rejoindre les bancs surchargés des cantines et garderies périscolaire et encore quand ils ne sont pas en grève.

06/09/2010 → 15:58:17

Je soutiens pleinement votre action. Que veut-on? Remettre les femmes à la maison ? Relancer le travail au noir? Actuellement, le coût reste élevé et implique des sacrifices. il faut aussi gérer l'arrêt des aides CAF au 6 ans alors qu'à cet age un enfant ne s'assume absolument pas seul.

06/09/2010 → 15:47:52

je m'associe totalement à votre démarche car si les avantages fiscaux relatifs à la garde d'enfant venaient à être réduits, je ne suis pas sûre de pouvoir continuer à travailler. merci de votre action

06/09/2010 → 15:30:11

Nous employons une nounou à domicile pour garder notre petite fille car nos horaires de travail ne nous permettent pas de passer par une crèche, et les places disponibles non plus. Il est évident que dans le cadre de la suppression des abattements fiscaux, nous devons procéder différemment et envisager probablement de passer une partie au noir. Il est étonnant de constater que le gouvernement touche à cette «niche» qui participe à nourrir sainement l'économie et l'emploi déclaré. Au delà de donner l'image de combattre ces fameuses niches fiscales, le gouvernement prend le risque de braquer une grande partie de son électeur, qui participe activement et péniblement à l'économie d'un pays sclérosé par l'assistanat et la rigidité. Il touche là à une population qui travaille, et qui fait travailler. Nous comptons sur vous pour faire plus de bruit encore que c'est le cas aujourd'hui, et faire prendre conscience à tous des répercussions néfastes d'un tel changement. MERCI !!

06/09/2010 → 15:04:10

Bonjour, Je suis particulier employeur d'une nounou qui est elle même particulier employeur d'une femme de ménage ainsi que d'une femme de ménage pour nous. Ainsi, mon travail permet de faire vivre plusieurs familles et l'impôt sur le revenu est taxé à 3 niveaux différents. L'économie sur mes impôts est donc une vaste blague au regard de ce que touche le trésor Public grâce à ces emplois. Néanmoins, nous jouons le jeu de la légalité par respect pour nos employés. Si cette économie diminue, ce sont autant de salariés qui seront payés



au black. Ainsi, au lieu de générer des recettes en impôts, ce sont des cotisations chômage et autre RMI que le gouvernement versera à nos employés! Il faudrait donc être stupide pour supprimer cette maigre compensation qu'ils appellent «niche fiscale»! En conclusion, je vous apporte tout mon soutien, s'il n'y a pas d'avantage, ceux ci recalculeront les salaires pour dépenser autant, mais au black! La raison est que cette «niche» est fortement créatrice d'emploi, donc d'impôts, et d'économies en allocations chômage et autres RMI !

06/09/2010 → 14:49:16

Des employeurs sont très inquiets sur cette réduction et se posent la question du maintien de l'emploi du salarié ou de son remplacement par l'un des parents. En conséquence cela entrainerait : une personne au chômage et une personne obligée de quitter son emploi. Cela n'entrainerait-il pas aussi du mal être et donc de la dépression, donc augmentation des dépenses sécurité sociale.

06/09/2010 → 13:20:13

Pour ma part, il est clair que si les dispositifs sont modifiés cela remettra en cause l'emploi de la personne qui m'aide à la maison quelques heures par semaine. Je serai, malheureusement et à mon avis, contrainte de m'en passer...

06/09/2010 → 12:16:22

parler de niche fiscale pour le dispositif actuel est en effet totalement faux. L'emploi à domicile est un secteur en pleine expansion et de plus il permet à des milliers de gens de garder un emploi à plein temps, voilà un cercle vertueux sur le plan économique qu'on voudrait démolir. Ce retour en arrière est inacceptable, de plus il favorisera le travail au noir. Ce qui fait aussi un retour en arrière sur le plan social et de la société toute entière.

06/09/2010 → 11:17:02

Mon compagnon et moi faisons des journées longues au travail, la solution de l'emploi à domicile d'une nounou pour nos deux petites filles est la seule possible et malgré les avantages consentis, employer une personne à plein temps + heures supplémentaires, c'est très lourd et exige de notre part un certain nombre de sacrifices que nous faisons pour le bien être de nos filles !!! Mais nous ne pourrions pas le faire sans les avantages fiscaux?? Alors quoi, il faut donc s'arrêter de travailler pour garder ses enfants?? Je soutiens pleinement l'action de la FEPEM

06/09/2010 → 10:57:01

Il ne faut pas supprimer les avantages liés à l'emploi à domicile mais les aménager de la façon la plus juste possible. Pourquoi traiter différemment un employeur particulier et une entreprise. L'entreprise déduit l'ensemble des sommes versées au salarié et des cotisations afférentes au titre de ses charges. Il faut que l'employeur particulier puisse, au moins, faire la même chose, c'est-à-dire déduire de ses revenus la totalité des sommes versées au titre de l'emploi de salariés à domicile, et sans plafond. Mais cela doit être un minimum, en dessous duquel il n'est pas possible de descendre. On peut tout de même considérer que le nombre d'emplois créés pourrait justifier de maintenir les avantages fiscaux actuels. A titre personnel, si je ne pouvais plus bénéficier des avantages fiscaux actuels, je m'arrangerai autrement et sans doute n'emploierai-je plus de salarié à domicile.

06/09/2010 → 10:24:36

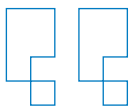
Nous sommes parents de 2 enfants et travaillons à plein temps. Nous employons une femme de ménage 2h par semaine. Sans l'avantage fiscal, nous ne pourrions maintenir cet emploi. Je trouverai regrettable que des décisions soient prises pour annuler les dispositions fiscales d'aide. Cela favoriserait le retour du travail «au noir» et que dire de toutes ces personnes qui ont trouvé un emploi ! Il est vraiment important de maintenir ces avantages, je soutien pleinement l'action de la FEPEM.

06/09/2010 → 10:20:15

Bonjour Nous avons 3 enfants et travaillons tous les 2 à temps plein. Mon salaire couvre juste les frais de garde et de scolarité des enfants. Sans les mesures fiscales et les réductions de cotisations sociales, nous ne pourrions continuer à fonctionner ainsi et je devrai m'arrêter de travailler. En outre, beaucoup seraient tentés de ne plus déclarer l'emploi de leur salarié à domicile si cela n'ouvrait plus droit aux mêmes avantages.

06/09/2010 → 09:52:40

Nous partageons entièrement les positions de la FEPEM. Employés à plein temps tous les deux, nous ne pourrions nous « offrir le privilège » d'une employée à domicile qui nous aide dans nos tâches (ménage, repassage, accueil des enfants à la sortie de l'école) sans les avantages fiscaux accordés. Nous serions alors amenés à réduire le nombre d'heures (jusqu'à quel niveau ?) au détriment bien évidemment aussi de notre employée qui trouve aussi son compte dans son équilibre familial au travers de l'emploi que nous lui octroyons... à moins d'avoir recours à des moyens plus illégaux (travail au noir), mais cela je ne veux même pas l'imaginer !!! Par ailleurs, notre employée est devenue bien plus qu'une simple salariée. Cela fait aussi partie de la cohésion sociale !



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



06/09/2010 → 09:52:38

Bonjour, nous arrivons de Londres, qui est réputée très chère. Mais malheureusement Paris et sa proche banlieue sont passés devant dans le classement... je suis éfarée. Sans le crédit d'impôt, il est impossible d'élever nos enfants dans un environnement paisible et mener de front une carrière.

06/09/2010 → 09:16:47

Je partage votre combat. Diminution des salariés et retour en masse du travail non déclaré

06/09/2010 → 09:14:11

Il y a 2 «attaques» contre les personnes qui utilisent le CESU : 1 - l'exonération de la partie Sécu employeur pour les personnes âgées maintenant mise sous conditions de revenus, ce qui va coûter plus cher aux personnes âgées, 2 - la diminution de la part déductible des impôts pour les ménages. Les personnes qui utilisaient le CESU pour payer leur employés vont de nouveau revenir au travail au noir.

06/09/2010 → 08:56:01

Nous devons tous nous mobiliser pour maintenir le dispositif d'aide de l'emploi à domicile. D'une part pour les employés eux-mêmes à qui l'on garanti un travail reconnu et protégé. D'autre part aux familles soucieuses d'un équilibre de vie.

06/09/2010 → 08:27:07

Je soutiens aussi la FEPEM, sans aides fiscales je n'aurais pas pu employer une garde d'enfants. J'aurais certainement été contrainte de rester à la maison.

06/09/2010 → 04:25:56

Bonjour ! Cel fait 2,5 ans que j'ai une nounou à domicile pour mon 2eme enfant et j'ai continué à travailler. Je suis enceinte de mon 3eme enfant et je n'ai pas l'intention de m'arreter de travailler. Si les reductions/ credits d'impots sont réduits par le gouvernements, je serais certainement dans l'obligation se stopper mon travail pour élever mon 3eme enfant. ce que je déplore. Je vous remercie de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour éviter que cette loi ne passe. Cordialement,

05/09/2010 → 23:52:06

**Je remercie la FEPEM de nous défendre, tout seul on est une goutte d'eau.** Personnellement, je travaille que pour la gloire (ceci dit j'adore mon travail) car mon salaire ne sert qu'à payer les remboursements de la maison et payer la nounou qui garde mes 4 enfants et ceci grâce aux fameuses niches fiscales sinon je ne travaillerai pas et ma nounou ne travaillera pas non plus et cela ferait au moins 2 de plus qui peseraient dans le déficit du pays. Encore merci, Salutations distinguées,

05/09/2010 → 23:35:49

je soutiens totalement votre action, j'emploie pour ma mère âgée et invalide 2 personnes pour environ 160 heures par mois, il est évident que si mes charges devaient augmenter, je serais obligée de diminuer les heures des 2 employées.

05/09/2010 → 22:42:28

Nous vous soutenons complètement, sans ces aides il nous serait très difficile d'employer une garde d'enfant à domicile, qui nous est pourtant indispensable, étant donné les horaires auxquels nous rentrons chez nous.

05/09/2010 → 22:28:32

Mère de 3 enfants l'emploi d'une garde d'enfants à domicile me permet de continuer à travailler. Je crée de l'emploi et mon pouvoir d'achat est plus important que si je restai à la maison.

05/09/2010 → 21:56:49

Je soutiens la FEPEM dans son action. Nous employons une personne à temps plein. Les particuliers employeurs fournissent des emplois à des milliers de gens au même titre que les entreprises. Il ne vient à l'idée de personne de remettre en cause la déductibilité fiscale des emplois dans les entreprises, je ne vois pas pourquoi les particuliers ne bénéficieraient de réductions d'impôts pour les emplois qu'ils créent.

05/09/2010 → 20:26:43

Qu'ils taxent les flux monétaires, les revenus des capitaux ! Il est clair que je n'emploierai plus personne si l'avantage fiscal est supprimé !

05/09/2010 → 20:20:59

**Je soutiens la FEPEM dont l'action permettra de maintenir des emplois en France et de maintenir la qualité de vie de tous.**

05/09/2010 → 20:00:38

Je suis en pleine recherche pour employer une aide à domicile pour faire le ménage et le repassage ainsi qu'une autre pour le soutien scolaire de mes enfants. si je fais cette démarche c'est grace au CESU et aux bénéfices que cela apporte aux impôts. si ce bénéfice n'existait plus je ne pourrais plus me permettre d'employer deux personnes. il est donc important que les dispositifs actuels restent. cordialement

05/09/2010 → 18:31:06

Il est fondamental de réagir face à la menace du gouvernement de diminuer les aides (fiscales ou de type exonération de charge) pour l'emploi à domicile. Les familles françaises, souvent de la classe moyenne,



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



contribuent ainsi d'une part à la lutte contre le chômage mais aussi à diminuer le travail au noir, ce qui est un bien pour notre économie. Tout comme les décisions qui vont être prises sur nos retraites, c'est une politique injuste d'une part, fortement inégalitaire, notamment envers les femmes d'autre part ! Manifestons notre désaccord par tous les moyens !

05/09/2010 → 17:45:27

Nous avons recours à une garde d'enfants à domicile car nous n'avons pas d'autre solution. Les aides permettent à de nombreuses familles que les deux parents continuent à travailler tout en créant un emploi. Je ne comprends pas bien où est la niche fiscale. Il vaudrait mieux s'interroger sur les aides octroyées aux entreprises qui aboutissent au maintien de nombreux employés en temps partiel et à des bas salaires. En cas de suppression des aides, je ne sais pas comment nous ferions.

05/09/2010 → 17:29:00

Si les aides du gouvernement ne sont pas maintenues, nous devons renoncer à l'emploi de notre femme de ménage (équivalent 1 journée de travail par semaine sur toute l'année). Que le gouvernement continue à ponctionner aussi lourdement les ménages moyens et ceux-ci se décideront tôt ou tard à l'expatriation !

05/09/2010 → 16:32:46

si il n'y a plus de réduction d'impôt j'arrête l'emploi d'un salarié à domicile. les entreprises elles déduisent de leurs CA le cout du salariat. les particuliers doivent au minimum avoir cet avantage.

05/09/2010 → 15:30:24

La déduction m'a permis d'avoir une garde d'enfants à domicile et ainsi de concilier vie familiale et vie professionnelle. Si la déduction fiscale est supprimée, je serai dans l'obligation de faire des choix sur l'un ou l'autre plan. De plus, cela permet de créer de vrais emplois. Cordialement

05/09/2010 → 15:13:21

Nous sommes parents de 3 enfants dont le dernier a 5 ans. Vu nos horaires de travail, nous ne pouvons pas laisser les enfants seuls chez nous jusqu'à 19h30. Notre garde d'enfants assure le péri-scolaire et les mercredi. Dans un an, je n'aurais plus le droit à la PAJE (soit 300 € de plus de notre poche). Le plafond des 15000 € est rapidement atteint. Ma nourrice est inquiète pour son nombre d'heures minimum mensuel. Effectivement, elle a raison. Si nous devons subir une réduction d'aide fiscale, je réorganiserai mon emploi du temps pour limiter le surcoût. Elle sera pénalisée et risque de refuser la diminution d'heure. L'Etat veut-il augmenter le nombre de chômeur ? Quel sera l'avantage de toucher à cette aide ? AUCUN ! que des inconvénients ! Comme tous ceux qui emploient des salariés à leur domicile, nous faisons un effort financier pour être aider et pour donner du travail aux autres. C'est citoyen, non ?

05/09/2010 → 14:41:35

Nous employons une femme de ménage depuis plusieurs années, mon mari et moi-même travaillons à temps plein. Il est clair que si la déduction fiscale est réduite ou supprimée cet emploi sera supprimé. Mais quel sera le gain final pour l'Etat (c'est-à-dire nous au final) ? baisse des cotisations versées aux caisses par les familles et allocations chômage à verser aux employés ...

05/09/2010 → 14:07:55

OUI, je ne pourrais plus employer à mon domicile une personne déclarée pour mes enfants sans ces déductions d'impôts.

05/09/2010 → 12:40:07

Je soutiens la FEPEM dans son action. Faire garder son enfant aujourd'hui coûte très cher. La suppression de cet «avantage» fiscal engendrerait des pertes d'emploi sans précédent.

05/09/2010 → 12:22:37

Suggestion = cette mesure ne devrait être appliquée qu'aux «hauts» revenus (exemple: →3000 €/mois/u) Mais de toutes façons, le risque est d'accroître le travail dissimulé, et le chômage...

05/09/2010 → 11:58:43

Depuis plus de 10 ans j'emploie sur ma résidence principale une salariée 8 heures par semaines. si le dispositif fiscal et de réduction des charges est supprimé, je réduirai à 4 heures par semaine. De même, j'avais le projet d'embaucher une personne pour l'entretien de ma résidence secondaire (3h/semaine), je devrai abandonner ce projet si les charges augmentent. (ou «trouver un arrangement» avec une voisine...)

05/09/2010 → 11:42:04

Le dispositif actuel est très simple à utiliser et permet l'emploi de salarié à domicile en toute légalité. S'il venait à disparaître, l'emploi «au noir» reviendrait en force dans ce secteur, et tout le monde serait perdant, l'Etat comme les salariés et les employeurs...

05/09/2010 → 11:33:49

Bonjour, Devant les fortes probabilité de réforme et ayant une opportunité pour un autre mode de garde, j'ai déjà réduit considérablement le temps de garde à domicile. Cette politique de remise en cause des aides



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



fiscales est en contradiction avec celle visant à tenir compte de l'ascension professionnelle des femmes. C'est donc au final un frein à l'augmentation du niveau de vie pour certaines classes sociales. Merci pour votre action.

05/09/2010 → 11:06:40

nous partageons complètement vos remarques sur les éventuelles modifications fiscales qui pourraient intervenir dans un sens négatif pour les employeurs et soutenons sans réserves vos interventions auprès des décideurs concernés. nous sommes un couple de retraités âgés de plus de 70 ans et une employée à domicile à temps partiel nous est indispensable car avec des problèmes de santé mais évidemment avec un budget limité. Merci pour votre implication dans la défense des personnes concernées.

05/09/2010 → 10:19:34

Bonjour, Personnellement j'ai employé en 2010 une personne pour du ménage et du baby-sitting. Mes revenus n'étant pas très élevés, ceci a été possible parce-que je sais que la moitié des dépenses feront l'objet d'une réduction d'impôt. Je serai obligé de revoir à la baisse l'intervention de cette personne en 2011 si cette mesure est supprimée.

05/09/2010 → 09:56:37

suite à mes opération des 2 hanches j'ai une déformation de la colonne vertébrale qui me contraint à me faire aider dans les tâches ménagères, l'entretien de la maison, et pour porter les choses lourdes comme les courses. Je suis seule et j'ai 74 ans. Aussi ce dispositif m'a permis de payer une aide ménagère, ce qui me sera impossible sans cela vu que la vie est de plus en plus chère. Ce que vous me dites me cause une vraie angoisse.

05/09/2010 → 09:41:21

C'est tout le dispositif dans son intégralité qui rend attractif l'emploi d'un salarié à domicile; J'ai pour une employée de maison qui vivait seule avec ses enfants choisi l'option réelle au cas où elle aurait un accident. Sans les mesures de réduction fiscale je ne lui aurais pas proposé.

04/09/2010 → 23:50:21

Je soutiens votre action car sans les réductions fiscales, nous ne pourrions pas poursuivre l'emploi de la personne qui nous aide pour la garde de nos 3 enfants. Une telle mesure risque de faire perdre beaucoup d'emplois.

04/09/2010 → 21:50:24

Nous employons deux personnes à temps partiel pour assurer une présence auprès de nos trois jeunes enfants, afin que nous puissions travailler. Sans cette organisation nous serions obligés de travailler à mi temps ou pas du tout. Autrement dit, avec le système actuel, nos emplois créent de l'emploi.

04/09/2010 → 18:46:42

Je trouve cette loi abérante j'éleve seule mes 3 enfants et sans cette aide je pourrais difficilement m'en sortir, sachant qu'une demi heure de garderie scolaire coûte 1€20 multiplié par 3, enfin bon j'espère que l'état ouvrira les yeux que ceci est loin d'être une niche fiscale!!!!

04/09/2010 → 18:09:43

Nous venons d'embaucher une garde à domicile grâce aux mesures actuelles. Nous n'aurons pas les moyens de la garder si les aides sont supprimées.

04/09/2010 → 17:38:41

bonjour, nous employons une personne à plein temps car nous avons fait le choix de travailler tous les deux, ce qui génère impôt charges et valeur ajoutée (du moins nous l'espérons!). Bien sûr cela à un coût et nous serions contraints comme tous les autres de diminuer les heures de travail de notre employée mais aussi de nos deux activités...quelle logique? les employeurs salariés, surtout lorsqu'ils ont un employé à plein temps, font ce choix pour mieux travailler eux mêmes, nous ne sommes pas rentiers...merci de votre action pour les employés mais aussi pour l'activité de leurs employeurs!

04/09/2010 → 17:28:05

Mère de 3 garçons, je travaille à temps plein, loin de mon domicile (et donc de l'école), dans un secteur où le nombre d'assistantes maternelles est insuffisant et où aucune structure «municipale» n'existe. Aussi, je suis ravie de pouvoir confier la garde de mes enfants à un aide à domicile. A vous lire, je me dis que ces «niches fiscales» évoquées ici sont bien mal nommées; cela laisse penser que cela profite aux «riches»; sans ces aides, je ne pourrais pas employer le jeune homme qui garde mes garçons et lui, n'aurait pas d'emploi; il me semble que la lutte numéro un que le gouvernement devrait poursuivre est bien celle de l'emploi des jeunes et de la précarité. Sans aides, beaucoup devront supprimer ces emplois ou les réduire fortement (ou encore employer au noir, et là ni le salarié, ni l'état n'y gagne). Je pourrais ajouter que grâce à la garde à domicile, mes enfants ne sont pas dans la rue; il me semble que cela aussi devrait trouver son écho au sein du gouvernement...



# LES CITOYENS RÉAGISSENT

04/09/2010 → 15:22:03

Le calcul est simple, nous employons 3 différentes personnes : une personne après l'école, une personne pour le ménage et une personne pour le repassage. Sans cette aide financière, j'arrêterai d'employer 2 des 3 personnes et réduirai les heures de la 3ème. Et pour l'une d'elle qui est employée par plusieurs amies à moi, elle perdra ainsi 75% de ses revenus, faibles comme on s'en doute. C'est un futur SDF de plus. Mais ce n'est pas grave, l'été elle pourra aller à Paris plage !!! (je suis parisienne) Merci de votre engagement.

04/09/2010 → 15:20:36

je suis maman d'une handicapée et grâce aux dispositifs fiscal et réduction de charges actuels, j'emploie depuis 2002 une assistante de vie qui permet à ma fille de vivre en autonomie dans son appartement après le CAT; si le gouvernement revient sur ces dispositifs je devrai reprendre ma fille chez moi et mettre fin à sa socialisation; je croyais que tt était mis en oeuvre pour l'intégration des personnes handicapées!!!! ne resterait plus que la solution du foyer, un lieu de vie propice à l'abrutissement et antichambre de l'HP ! J'adhérerai donc à ttes les démarches de la FEPEM en vue du maintien des mesures actuelles. bien à vous .

04/09/2010 → 14:38:51

**S'il y a une «niche» fiscale qui a et est bien indispensable, c'est bien celle des emplois familiaux. Veut-on retourner vers un système opaque, sans protection, ni pour les employeurs ni pour les employés? Comment peut-on même avoir ce genre d'idée?**

04/09/2010 → 14:26:02

Je suis maman de deux enfants de quatre et six ans, que j'éleve seule tout en travaillant à temps plein. J'emploie donc une nounou à domicile qui s'occupe des enfants après l'école et une femme de ménage. A vrai dire, ce «choix» s'est imposé à moi très tôt car mes horaires ne me permettent pas d'être rentrée à la maison à 18H45 pour aller chercher les enfants à la sortie de la garderie. Mes horaires ne sont pas non plus compatibles avec ceux des assistantes maternelles... Qui m'ont d'ailleurs fait comprendre qu'elles préféreraient recevoir les enfants d'un couple, parce que lorsqu'il y a deux parents, c'est une sécurité en cas de problème. C'est effectivement un investissement important pour moi, mais un investissement qui nous a permis tous les trois de trouver un certain équilibre. Il faut bien comprendre que pour les foyers monoparentaux, ce dispositif est une nécessité, au-delà de toute considération sur l'égalité homme-femme !

04/09/2010 → 14:21:43

Professeur et mère de 4 enfants et de parents + belle-mère vieillissants, je souhaite un maintien des aides fiscales de l'État concernant l'emploi à domicile.

04/09/2010 → 13:25:16

Je soutiens également les actions menées par la FEPEM afin de maintenir les emplois CESU. Un retour au travail non déclaré serait à craindre.

04/09/2010 → 12:54:01

Bonjour, La remise en cause du crédit d'impôts nous obligera à changer notre mode de garde en licenciant notre nounou et en faisant appel à des étudiants ponctuellement et à la famille pour garder nos enfants de la sortie de l'école à notre retour du bureau.

04/09/2010 → 12:51:35

Je soutiens la position de la FEPEM. Il est certain que si le plafond de déduction changeait les employeurs feraient de même sur les horaires des employés.

04/09/2010 → 11:43:45

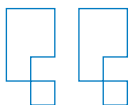
Nous sommes en couple et travaillons tous les deux avec deux petits salaires. Ces déductions sur les impôts étaient une aide indispensable pour nous. J'espère que ces changements de réglementation ne nous obligeront pas à devoir quitter l'un de nos travail pour garder notre enfant.

04/09/2010 → 10:40:36

Nous sommes parents d'un jeune enfant et nous travaillons à temps pleins tous les deux. L'équilibre de notre vie de famille tient sur l'emploi à domicile d'une femme de ménage et d'une garde pour notre enfant. Si les aides devaient être réduite, il est certain que nous devrions faire des sacrifices au détriment de notre famille ou bien du travail mais peut-on avoir le choix de «baisser» dans notre investissement professionnel? Nous pensons que le CESU favorise l'égalité professionnelle entre hommes et femmes en déchargeant le couple de certaines obligations qui parfois sont largement supportées par les femmes. Nous sommes donc pour le maintien des aides.

04/09/2010 → 10:33:44

Je partage complètement votre analyse sur les modifications éventuelles des réductions fiscales pour l'emploi d'une personne à domicile. Je suis employeur depuis plus de 2 ans et bénéficie du dispositif de réduction fiscale pour l'emploi d'une personne à mon domicile, qui s'occupe de ma fille après la classe et me fait un peu de ménage. Cela représente environs 500h de travail par an et une déduction fiscale de 3000 €. Sans le dispositif fiscal, il est évident que je n'emploierai pas une personne dans les conditions actuelles. Je suis



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



absolument contre «le travail au noir», mais payer le prix fort (20 à 30 €/h en passant par une agence ou 13 à 15 €/h en employant quelqu'un en direct n'est pas du tout envisageable). Je soutiens donc totalement votre démarche et souhaite vivement que le dispositif soit maintenu. Cordialement

04/09/2010 → 10:33:08

Tout a fait d'accord avec votre analyse, les projets de réduction de la déduction des 15 points vont entraîner le développement du travail illicite..

04/09/2010 → 10:18:57

J'emploi 3 personnes pour 38 h/semaine en tout. Il est évident que si les déductions fiscales étaient supprimées, je ne pourrai plus assumer les charges sociales. Je serai obligée de me passer de mes employés.

04/09/2010 → 10:04:56

Sans les réductions d'impôts, nous ne pourrions pas maintenir l'emploi de la personne qui assure le ménage à la maison, c'est évident... Au-delà de notre confort, car c'en est un, c'est l'emploi d'une personne qui, en plus, subit la discrimination de sa couleur de peau dans tous les autres secteurs, qui disparaît... Quelle logique??

04/09/2010 → 09:58:03

ma mère est atteinte d'une maladie dégénérative (SLA) neurologique, elle a 83 ans et ses muscles peu à peu cessent de fonctionner. Il lui faut quelqu'un avec elle en permanence puisqu'elle ne peut plus bouger. Sans les avantages fiscaux du CESU, sa vie et celle de sa famille deviendrait un enfer, car c'est nécessairement l'emploi de personne qui diminuerait. Je pense même qu'elle ne pourrait plus rester chez elle.

04/09/2010 → 09:40:10

Remettre en question ces déductions fiscales c'est remettre en danger l'emploi de nombreuses personnes et mettre en difficulté des familles qui ont besoin de ce soutien. Que l'Etat travaille donc sur les niches fiscales destinées aux grandes fortunes !

04/09/2010 → 09:33:13

Alors que notre prince s'apprete à voler dans un palais volant de 180 millions, cette chasse aux recettes parmi les classes moyennes est vraiment ignoble. Quand je vois autour de moi, les services que rendent les emplois à domicile, je ne peux qu'être avec vous pour défendre le dispositif.

04/09/2010 → 09:29:27

Nous avons 3 enfants et travaillons tous les 2 avec mon mari. Sans les réductions d'impôts accordées, nous ne pourrions conserver notre employée à domicile ou serions obligés d'alléger ses horaires et de trouver une autre solution (laquelle?). Nous soutenons donc la Fepem dans son action.

04/09/2010 → 09:12:23

Actuellement, nous employons une aide ménagère qui nous apporte un confort de vie très précieux. Si le gouvernement revient sur le crédit d'impôt, notre budget ne nous permettra plus de lui faire appel. Je pense aux conséquences évidentes pour elle, et je n'ai en aucun cas envie de créer de la précarité, pour cette femme méritante. Cela crée un risque vital pour elle, car nous ne serons pas la seule famille à réagir ainsi. Cela la menace également de travailler au noir pour continuer à vivre. C'est inacceptable! Ce dispositif est une grande avancée tant pour les ménages que pour les salariés. Vous pouvez compter sur notre soutien!

04/09/2010 → 09:06:09

Je vous soutiens totalement. En effet, alors que les entreprises ont des avantages pour l'emploi, il faut maintenir et pérenniser les dispositifs qui existent pour les particuliers. Nous aussi, on a trop tendance à l'oublier, créons des emplois.

04/09/2010 → 08:53:15

Le projet du gouvernement est incompréhensible, car par l'emploi à domicile et les avantages fiscaux pour les particuliers chacun s'y retrouve : employeurs, salariés, caisses de la sécurité sociale. Encore un projet du gouvernement lancé à la va-vite pour réduire les dépenses de l'Etat sans analyse préalable sur les conséquences.

04/09/2010 → 08:30:55

Mère de 3 enfants, je travaille à plein temps et dépense 24000 euros pour la garde des enfants (1500 euros + 550 euros charges sociales après déduction paje), je bénéficie d'une réduction d'impôt de 7500 €. Je ne pense pas investir dans une niche fiscale. J'ai besoin de cette réduction pour équilibrer notre budget, contrairement à certains investisseurs dans les dom-tom, ou dans certaines sociétés dont on sait qu'elles ne sont pas destinées à perdurer...Diminuer le plafond implique diminuer les heures des salariées familiales qui ont pourtant besoin de travailler à plein temps et recourir à sa propre famille ou à des amis pour les autres jours!!!SAUVEGARDONS LES EMPLOIS DE PROXIMITE!

04/09/2010 → 08:30:47

Je déplorerais une remise en cause du système en place car c'est la réduction d'impôt qui nous motive à employer du personnel à domicile. Si ça disparaît nous cesserons d'employer quelqu'un soit environ un travail de 15 h / semaine.





# LES CITOYENS RÉAGISSENT



04/09/2010 → 08:22:11

mère de 3 enfants j'ai un travail très prenant et sans cet aide je serai dans l'obligation de diminuer les heures de notre aide à domicile et cela mettra cette jeune fille en difficulté professionnelle et moi même pour des raisons d'organisations.

04/09/2010 → 07:31:44

Le besoin est là tant au niveau de l'offre qu'au niveau recherche d'emploi on peut donc s'interroger sur la légitimité de restreindre un tel secteur qui concerne l'ensemble de la population alors que l'état a baissé la TVA à 5.5 au restaurateur.

04/09/2010 → 07:20:5

Mère de 4 enfants, travaillant à temps plein, j'emploie deux personnes à mon domicile grâce aux réductions d'impôts. L'emploi à domicile est un nouveau métier qui pour ma part disparaîtra si la fiscalité changeait et réapparaîtra le «travail non déclaré». Je soutiens complètement la FEPEM dans ses démarches. Cordialement

04/09/2010 → 07:20:47

mère de trois enfants, j'emploie une personne en CESU pour l'entretien de ma maison et une assistante maternelle. **Je n'imaginai même pas que l'aide de l'état à l'emploi de ces deux personnes puisse constituer une «niche fiscale», mais simplement un soutien à la politique familiale, et à la création d'emploi dans ce secteur.** Il me semble scandaleux et dangereux de ne pas aller explorer d'autres niches bien plus «inégalitaires»... l'emploi de tant de salariés est remis en question.

03/09/2010 → 23:59:52

En effet, il serait dommageable que l'état revienne sur ces dispositions cela entraînerait une diminution des heures effectuées et encouragerait le travail au noir. Lorsque quelque chose fonctionne, il faut qu'il le démolisse. Les économies c'est au niveau du train de vie de l'état que cela devrait commencer. Cela devient énervant, il n'y a jamais de continuité dans les lois, cela change tout le temps, sans ces aides beaucoup de personnes n'auraient plus les moyens d'être aidées à domicile, alors que deviendront-ils?...

03/09/2010 → 23:32:02

la suppression de ces avantages est une grossière erreur car d'une part, les gardes à domicile ne seront plus sollicitées : on ne va pas aller travailler pour donner tout notre salaire à la nounou et d'autre part, ça nuit au confort des enfants en bas âge surtout dans des familles avec plusieurs enfants, où on doit lever tout le monde pour l'école même le petit dernier qui n'est qu'un bébé. j'ai eu recours à ce mode de garde pendant trois ans et même s'il n'a pas que des avantages présente de nombreux intérêts économiques, de confort et de qualité de vie pour les enfants

03/09/2010 → 22:40:27

Il est bien évident que les déductions fiscales ont incité bon nombre de parents à avoir recours aux gardes d'enfants à domicile. Les bénéficiaires sont indéniables sur l'emploi (des parents qui peuvent continuer à travailler et des nounous!) et pour l'état car ces prestations sont déclarées. Si ces mesures sont supprimées les particuliers reviendront sans aucun doute au «système D» car peu de foyer peuvent supporter financièrement les charges sociales et patronales. En supprimant ces mesures le gouvernement se trompe de combat.

03/09/2010 → 22:33:26

Bonjour Il est évident que sans aide fiscale, l'emploi de notre salarié à domicile sera remis en cause. Je suis très agacée d'entendre que faciliter la garde de ses enfants soit considéré comme niche fiscale!!!

03/09/2010 → 22:09:25

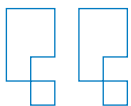
Bonjour, Nous sommes employeurs d'une garde à domicile merveilleuse qui s'occupe de nos 3 enfants dont nos jumeaux nés à 5 mois et qui présentent certains handicaps (surdité et asthme important avec crises très régulières de septembre à avril). Sans cette aide à domicile et les dispositions fiscales qui accompagnent cet emploi nous ne pourrions permettre à nos enfants d'évoluer à leur rythme dans un milieu assez protégé nécessaire les premières années de vie pour des très grands prématurés (vie en crèche interdite par exemple). Merci pour votre engagement et votre soutien des dispositifs qui vous nous permettent de conserver cet emploi cette année et les années à venir.

03/09/2010 → 22:05:19

**Je suis italienne et je suis venue vivre en France avec ma fille pour le travail. J'ai trouvé ce système très intelligent pour réduire le travail noir, et je me suis toujours demandé pourquoi en Italie ils ne font pas pareil. Or, ça me déçoit énormément de découvrir qu'ils veulent l'enlever, ça fera tomber la France au même niveau que les autres pays comme l'Italie qui coulent sous le travail au noir... vraiment dommage! Cordialement**

03/09/2010 → 22:00:19

J'ai 3 enfants, je travaille à 80% et j'emploie une personne à domicile 14 h / semaine. Sans la réduction d'impôts je n'aurai pas les moyens de maintenir son emploi



# MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



03/09/2010 → 21:50:49

Vous avez tout mon soutien pour toute action en faveur de l'emploi de salarié à domicile

03/09/2010 → 21:40:17

J'emploie aujourd'hui une femme de ménage 3 heures semaines. si demain le crédit d'impôt est supprimé, je ne pourrai plus m'offrir ce service et ainsi supprimerai un emploi. j'ai 3 enfants et je travaille ainsi que mon mari qui est très souvent en déplacement. Je trouve honteux de la part de nos chers responsables de supprimer cette aide et ainsi s'attaquer aux familles. Au final, ce sont toujours les mères qui souffrent de ces décisions. j'espère sincèrement que cette réforme n'aboutira pas. cordialement.

03/09/2010 → 21:24:14

Nous avons un enfant polyhandicapé que nous maintenons à domicile pour son confort et son bonheur, alors que la société est incapable de le prendre correctement en charge. Une augmentation des coûts salariaux entraîneraient la suppression d'emploi.

03/09/2010 → 21:23:34

Nous employons une salariée à temps plein pour garder nos trois enfants, ce qui nous coûte environ 20 000 euros par an. Sans le crédit d'impôt, il nous sera impossible de continuer ce système de garde et nous licencierons probablement notre employée.

03/09/2010 → 21:17:27

J'attends, effectivement, la décision gouvernementale concernant la réduction fiscale pour l'emploi d'un salarié à domicile pour le licencier si une réduction était votée. Nous ne pourrions pas nous permettre de garder ce salarié dans ce cas... bien dommage.

03/09/2010 → 21:15:44

Grâce aux dispositifs actuels (déduction impôts et réduction des charges patronales), nous faisons garder nos trois enfants à domicile et nous nous faisons aider pour les tâches ménagères, ce qui nous permet à tous deux de poursuivre sereinement notre activité professionnelle très prenante tout en assurant le bien être de nos enfants. Nous contribuons ainsi à la création d'emplois. La modification envisagée par l'Etat va à l'encontre du soutien aux familles (en particulier aux familles nombreuses) et du développement du travail des mères de famille... On ne peut pas se saisir de la question du travail des femmes (parité, ...) et supprimer les avantages qui permettent à certaines d'entre elles de rester professionnellement actives!

03/09/2010 → 21:14:07

Sans la réduction d'impôts je n'aurai pas les moyens de conserver l'emploi de ma femme de ménage et la garde de mon enfant car je travaille 8h par jour. après 6 ans aucune aide de la caf, je compte bien sur le crédit d'impôts pour m'aider à continuer à travailler.

03/09/2010 → 21:11:41

je travaille actuellement comme assistance de vie et j'ai passé mon diplôme l'année dernière ,s'il n'y a plus d'aide pour les personnes qui nous emploient ,nous allons droit à la catastrophe donc on ira pointer au pote emploi.A quoi cela sert de faire des formations si un an après on détruit tout.Je soutiens très fort la FEPEM, cela sera un gros combat .

03/09/2010 → 21:09:22

Habitant en zone rurale, mon compagnon et moi travaillons plus qu'un plein temps classique. Depuis 2004, nous avons embauché une garde d'enfant à domicile pour faire le «joint» avec la halte-garderie et l'école (enfant de 3 et 8 ans) jusqu'à notre retour le soir (rarement avant 20h). Ce dispositif permet à nos enfants de vivre «chez eux», avec un encadrement pour les devoirs et d'assurer un coucher à une heure raisonnable le soir. La «nounou» travaille quasiment à mi-temps et malgré toutes les aides, cela pèse sur notre budget familial. Il est clair que si le crédit d'impôt est supprimé, nous serons obligés de renoncer à ce système, au détriment d'une part de notre «Nounou» mais aussi du bien-être de nos enfants!

03/09/2010 → 21:09:00

Bonjour J'emploie aujourd'hui une salarié à hauteur de 3h30 par semaine. Je suis sur le point d'embaucher une 2ème salariée à domicile pour la garde de mes enfants à hauteur de 9h30 par semaine. Si les crédits d'impôt disparaissent je serai contraint de licencier ces salariées. Ce sont donc 12h par semaine de travail déclaré qui seront supprimées. Mon épouse travaille à 100% avec 2 enfants en bas âge. Je suis atterré de voir à quel point le gouvernement ignore les difficultés des mères qui tentent de maintenir leur activité professionnelle tout en éduquant correctement leurs enfants. J'espère que le gouvernement s'attaquera à des niches fiscales bien plus lucratives et épargnera pour une fois le français moyen.

03/09/2010 → 20:47:53

Tuteur d'une maman dépendante de plus de 70 ans, avec la maladie d'alzheimer, j'ai convaincu le conseil de tutelles de la faisabilité financière qu'elle reste à son domicile, grâce notamment au gain d'impôt de 6000€/an récupérés sur les chèques emploi-services que la loi permet jusqu'ici! Mais qu'advendra-t-il de ma mère si elle ne bénéficie plus de cet avantage?



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



03/09/2010 → 20:44:43

Ayant été immobilisée en fin de deuxième grossesse, nous avons pris une femme de ménage ... que nous avons gardé depuis maintenant 6 ans. Notre garde d'enfant me permet de travailler à temps plein et de pas à avoir à choisir entre travail et famille, alors que j'ai un travail intéressant même s'il n'est pas particulièrement bien payé. Une remise en cause des dispositifs fiscaux, ce serait une heure en moins par semaine pour la femme de ménage et surtout un passage au 4/5 qui viendrait à réduire mon rôle, mes revenus et surtout mes cotisations pour ma retraite future et vue ce qui s'annonce sur les retraite les femmes seront doublement pénalisées.

03/09/2010 → 20:24:24

Bravo pour vos actions que nous soutenons entièrement. Cordialement. Famille de 3 enfants employeur de gardes à domicile depuis près de 10 ans grâce aux aides fiscales

03/09/2010 → 20:23:59

Le dispositif est vraiment un dispositif qui va dans le sens des emplois durables sur des métiers qui ne le sont pas toujours, voir qui sont dissimulés. Toutes les personnes employées dans ce cadre ont avant tout une sécurité sociale, des bulletins de salaire et donc un logement et à termes, on le souhaite une retraite ... les risques liés à l'arrêt de ces dispositifs sont énormes et nous ne mesurons peut-être pas toutes les conséquences au-delà des chiffres : détresse humaine notamment !!

03/09/2010 → 19:57:24

Je suis tout à fait d'accord. Beaucoup de personne renonceront ou diminueront le nombre d'heure accordé à leur employé. Pourtant cette catégorie d'employé, où l'on trouve souvent des femmes seules avec enfants à vraiment besoin de ces emplois. Merci SARKO

03/09/2010 → 19:52:53

Je fais appel à une baby sitter et à une femme de ménage depuis plus de 10 ans. L'effort financier est atténué par la réduction d'impôt. Sans réduction, je serai obligée de revoir mes comptes et peut être de me séparer d'une des 2 employées, d'où une chomeuse en plus!

03/09/2010 → 19:38:40

je suis plus qu'en colère actuellement en congé parental je reprends en fevrier avec comme objectif d'avoir une personne à domicile pour mes deux enfants mais je ne pourrai pas le faire sans cette aide alors que faire? rester chez moi?!? merci monsieur le président!

03/09/2010 → 19:28:36

Pour une fois qu'une mesure allait dans le bon sens... Le principe de CESU qui permet de trouver des employés pour des petits travaux qui n'intéressent pas les entreprises devait marcher trop bien sans doute. Sous prétexte d'économies immédiates le gouvernement, si il persiste dans cette réforme, risque de priver ceux qui ont le plus besoin de rentrées salariales supplémentaires ou alors, ils seront de nouveau obligés de tricher et travailler sans se faire déclarer. Où sera l'avantage pour la société ?

03/09/2010 → 19:19:17

Maman de 3 enfants et n'ayant pas le choix que de travailler, je soutiens la FEPEM dans son action. Si le gouvernement décide de toucher aux réductions d'impôts et autres, il est clair que nous allons devoir avoir un autre mode de garde et donc par définition mettre au chômage notre employée à domicile...

03/09/2010 → 19:17:57

Bonjour,pour ma part si l'on ne peu plus bénéficier de cette avantage,je serai contraint de licencier mon employée malheureusement ça fera une personne de plus au chômage !!

03/09/2010 → 19:11:38

Je soutiens bien évidemment la FEPEM dans son action pour ramener à plus de raison un gouvernement qui est complètement coupé des réalités et préfère faire payer la crise au plus grand nombre en épargnant les nantis (bouclier fiscal), les multinationales (régime fiscal des holding) et les banques qui affichent une santé financière insolente. Bon courage

03/09/2010 → 19:04:52

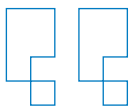
Bonjour, A partir de la rentrée j'embauche une dame à domicile pour la garde de mes enfants de 6ans 1/2 et 7 ans 1/2. Je n'ai plus aucune aide mise à part les 50% en crédit d'impôts. Si cette aide vient à diminuer je ne pourrais plus me permettre d'embaucher quelqu'un; alors est-ce que l'Etat pense qu'à partir de 6 ans les enfants peuvent se garder tout seul !!!!

03/09/2010 → 18:57:23

Supprimer cet «avantage» est doublement idiot : il avait permis de créer des emplois et de réduire les emplois non déclarés... vraiment notre gouvernement n'a plus d'idées....

03/09/2010 → 18:56:24

Il est certain que sans cet abattement fiscal il ne nous sera plus possible d'engager une personne à domicile il est honteux de faire des économies sur les personnes qui contribuent à l'économie de la France par la création d'emplois



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



03/09/2010 → 18:53:28

Je soutiens la FEPEM à laquelle j'adhère, j'emploie une garde d'enfant à domicile et sans les aides fiscales je n'aurais pas pu donner un travail à cette personne au chômage en fin de droits.... de même je n'aurais pas pu reprendre mon travail et aurais sûrement demandé un congé parental qui aurait coûté pas mal d'argent à la société alors qu'ainsi c'est mon travail qui en rapporte ainsi que celui de mon employée....

03/09/2010 → 18:53:21

Mon conjoint et moi proposons 42 heures de travail à domicile par semaine (deux salariées), c'est un énorme budget mais c'est notre choix pour apporter plus de confort au quotidien à nos enfants. Si les dispositions fiscales changeaient nous ne pourrions pas augmenter ce budget et en conséquences nous diminuerions les heures jusqu'à retrouver la dépense actuelle ! Moins de confort pour nous, moins de revenu à nos salariées. C'est un choix politique que nous allons suivre de près !

03/09/2010 → 18:53:05

Mère de trois enfants, salariée à temps plein avec des horaires très variables (et un mari dans le même cas), j'emploie une garde d'enfants à domicile bien que ma dernière atteigne l'âge de 6 ans. Il est bien certain que ne bénéficiant bientôt plus d'une aide de la CAF, si les mesures fiscales relatives à la réduction d'impôts devaient disparaître (ou être réduites dans de notables proportions), il ne me serait plus possible de maintenir l'activité de mon employée. Ces dispositions ont été mises en place pour éviter le travail au noir, il est donc surréaliste de les supprimer. Pour moi, qui n'envisage aucunement de frauder, une réforme drastique est l'assurance d'un licenciement et donc d'un chômeur en plus. Ridicule alors qu'il existe bien d'autres niches à explorer ! Merci pour votre action que je soutiens pleinement.

03/09/2010 → 18:53:01

Mère de 2 jeunes enfants : j'ai employé 1 assistante maternelle pendant 5 ans, j'embauche une femme de ménage et fais appel à une association de service à la personne pour l'embauche d'une étudiante qui garde mes enfants le soir. Une chose est certaine : sans aide fiscale, jamais je n'aurais pu embaucher et ainsi créer de l'emploi

03/09/2010 → 18:41:12

Cette mesure nous a permis de prendre une aide ménagère, et nous ne la maintiendrons probablement pas en cas de changement de la loi, ou pas avec le même nombre d'heures par semaine... Vous avez donc notre soutien !

03/09/2010 → 18:34:32

Je suis tout à fait d'accord avec votre position. La réduction fiscale actuelle génère de l'emploi. Travaillant dans ce secteur, je connais les conséquences d'une telle mesure.

03/09/2010 → 18:33:11

Le dispositif actuel pour l'emploi de personnes à domicile est simple, sûr, facile à utiliser, incitatif à l'emploi, équilibré entre les parties et donc performant. Je ne comprends pas son éventuelle limitation. Vous avez mon soutien pour toute action en faveur de l'emploi de salarié à domicile

03/09/2010 → 18:26:10

Il est clair que si les particuliers ne bénéficient plus de 50 % de crédits d'impôts sur les emplois à domicile, l'alternative sera : - soit de ne plus employer des personnes à domicile (ménage, garde d'enfants) et de prendre en charge moi-même, en plus de mon travail, ces tâches, - soit de ne plus déclarer les personnes employées. La suppression du crédit d'impôt aurait, pour conséquence, inévitablement : - de favoriser le travail «au noir» - de laisser «sur le bord de la route» des personnes en situation précaire car personnellement j'emploie une personne veuve avec 2 enfants qui aurait beaucoup de difficulté à trouver un autre type d'emploi mais également des étudiantes qui financent en partie leurs études (leurs parents ne pouvant plus le faire en totalité compte tenu de la crise qu'ils subissent eux-mêmes) grâce à ces emplois. Ce serait une très grosse erreur et un très mauvais calcul de la part du gouvernement. Je pense qu'il faudrait avoir le courage de s'attaquer aux niches fiscales qui profitent aux très riches et qui n'auraient aucune conséquence sociale.

03/09/2010 → 18:19:08

Bonjour, merci de nous alerter sur ces questions. mais je ne suis même pas au courant de ces nouvelles mesures. Nous avons une auxiliaire de vie pour ma maman atteinte de Parkinson et qui a fait un AVC, ce qui nous oblige à augmenter les heures à domicile. Si l'état envisage de réduire les aides, je serais obligée de demander l'aide sociale et de placer ma mère dans un établissement. Alors qu'aujourd'hui, les aides me permettent de la laisser chez elle : c'est moins coûteux et meilleur pour son moral. Merci de me tenir informée des suites de votre action et de la façon dont on peut y participer.

03/09/2010 → 18:17:22

J'habite dans le 92 et il n'y a plus de place en crèche (demande faite il y a 10 mois...), ni chez les assistantes maternelles agréées (contactées dès janvier dernier!) pour cette rentrée de septembre. l'aide à l'emploi d'un salarié à domicile, pour moi une nounou, ne fait que compenser le manque de structures d'accueil



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



pour les enfants lorsqu'une maman veut reprendre son travail. sans aide fiscale, le coût de garde devient excessivement élevé!

03/09/2010 → 18:12:38

Je soutiens également la FEPEM dans son action.

03/09/2010 → 17:58:47

Mon mari et moi travaillons tous les deux, nous employons donc une dame pour l'entretien de la maison 4h30 par semaine afin de nous soulager. Ce dispositif nous permet également de bénéficier des avantages connus à ce jour. Mon mari est limité dans ces tâches, il travaille énormément la semaine et suite à un AVC, il ne lui ai pas conseillé de faire de gros efforts physiques qui pourraient nuire à sa santé. Bien que travaillant à deux, si ce dispositif est remis en cause, il ne nous sera plus possible de faire appel à ce genre de service qui nous reviendrait trop cher! Je pense qu'il s'agirait là d'une grave erreur, tant pour les familles telles que les nôtres où nous travaillons, que pour les personnes employées. Je pense également que le recours au travail non déclaré se développerait à nouveau. Demander sans cesse plus aux familles où l'effort d'investissement et de travail est important ne pourra pas durer éternellement. Nous nous essouffons et finissons par nous demander POURQUOI TRAVAILLER??? En espérant que notre témoignage pourra vous aider dans vos démarches.

03/09/2010 → 17:58:42

Personnellement j'élève seule depuis toujours (sans pension alimentaire) et ce 24h/24, mon fils de 17 ans, handicapé à 80%. Grâce au CESU et aux dispositions afférentes j'ai pu engager une auxiliaire de vie quelques heures par semaine pour aider mon enfant et aussi pour me soulager un peu. Grâce à tout cela je vais pouvoir reprendre une activité professionnelle à temps partiel. Si ces dispositions cessaient je serai dans l'obligation de licencier l'auxiliaire de vie et de renoncer à une reprise d'activité. Ce serait vraiment difficile et dommageable pour tout le monde.

03/09/2010 → 17:49:21

Je fais garder mes enfants grâce au CESU. Les déductions d'impôts me permettent en 2010 d'être pile à l'équilibre financier entre «travailler» et «ne pas travailler». C'est donc un choix pour moi. C'est le premier point important. Si j'arrête de travailler, c'est un emploi libre pour quelqu'un d'autre, certes, mais un chômeur de plus (mon salarié)... et la CAF qui a une maman au foyer supplémentaire à rémunérer. Le calcul est, il me semble, relativement simple. ... et ce sont bien mes trois enfants qui assurent nos futures retraites...

03/09/2010 → 17:16:57

Je compte effectivement sur votre action pour que le gouvernement ne touche pas à ce dispositif fiscal. En effet, dans mon cas, si ce dispositif est modifié, je serai amenée à licencier mon employée de maison (38 h par semaine) et ne prendre qu'un étudiante pour la sortie d'école de mon petit dernier (8 h par semaine) et me débrouiller pour le ménage courant. Par ailleurs, cette étudiante sera certainement non déclarée et mon employée aurait beaucoup de mal à se recaser, car elle n'a pas d'autre expérience professionnelle que la garde d'enfants. Je suis donc farouchement opposée à ce projet du gouvernement. Merci pour votre action.

03/09/2010 → 17:02:18

Le chèque emploi service a réduit le travail au noir très nettement. Le plafonnement du CESU aurait l'effet exactement contraire.

03/09/2010 → 16:50:13

oui, étant femme de ménage chez plusieurs employeurs à domicile, si on fait quelque chose à ce dispositif, ça va être le désordre.

03/09/2010 → 16:47:05

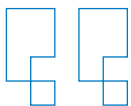
J'ai toujours employé une aide à domicile à plein temps pour l'entretien de ma maison et la garde de mes enfants. Aujourd'hui, j'emploie toujours une personne 8 heures par semaine et que je paie par CESU. Si demain, je devais perdre mes avantages fiscaux, je ne la déclarerais plus...Le gouvernement a vraiment tout faux. Il sera responsable du retour en force du travail au noir. Quel dommage!

03/09/2010 → 16:35:56

Je suis entièrement de votre avis et m'associe à votre démarche. J'emploie une femme de ménage et un jardinier. Si le Gouvernement appliquait cette limitation, je diminuerais le nombre d'heures de ces deux personnes.

03/09/2010 → 16:31:59

Le CESU permet de lutter contre le travail au noir, les aides mais aussi la simplicité du CESU m'a permis et permet à beaucoup d'employer du personnel. J'emploie une personne pour le ménage, une autre pour le jardin. Toucher au CESU serait vraiment une erreur... ou une bonne chose pour continuer de paupériser la population, faire monter l'insécurité et le travail au noir... et donc faire réécrire le fautif. Car il semble qu'il en soit ainsi des humains qu'ils ne voient pas les manoeuvres et se soumettent d'autant plus à celui qui les asservit ! merci à la FEPEM pour votre travail !



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



03/09/2010 → 16:21:02

Bonjour, Je souhaite réagir à votre article car je suis également très sensibilisée aux annonces du gouvernement concernant les dispositifs de déduction fiscale qui sont à ce jour applicables aux particuliers employeurs. Mon conjoint et moi-même sommes tous deux avocats et parents d'un jeune enfant d'un an. Nous employons actuellement un salarié à domicile à temps plein pour la garde de notre fils pour lequel nous n'avons pas eu de place en crèche. A ce jour, notre salariée effectue le nombre maximal d'heures de travail effectif autorisé par le Code du travail (soit 48h/semaine). Toutes ces heures sont évidemment déclarées, de sorte que notre salariée cotise sur une base de rémunération intéressante. Le salaire que nous lui versons est élevé et représente une part non négligeable de nos revenus après impôt. Il est clair que nous ne serions pas en mesure de poursuivre à ce rythme sans le bénéfice des déductions fiscales. Il en serait de même de beaucoup de familles, avec lesquelles j'ai échangé sur ce sujet. Les conséquences immédiates de la suppression de ce dispositif d'exonération seraient drastiques et aisément prévisibles: 1) la recrudescence du travail illégal et 2) le retrait total ou partiel du marché du travail d'un nombre non négligeable de femmes, qui n'auront plus les moyens de rémunérer un nounou à temps plein (le delta entre le salaire généré par la mère (ou le père) et le salaire versé à la nounou est parfois très faible). Je n'évoque pas ici le cas des salariés à domicile employés par les personnes âgées dépendantes, mais il y a également beaucoup à dire à cet égard. Nous sommes loin de ce qui est devenu la devise du présent gouvernement: «Travailler plus pour gagner plus». La croissance n'est-elle pas générée par l'emploi, dit-on? Ce qui sera récupéré par le Trésor Public sera perdu, de l'autre côté, par les assurances sociales qui prélèveront incontestablement moins de charges sociales. Ce projet de réforme est dénué de sens, contre-productif, porteur de lourdes inégalités. Je rajouterai, car cet argument pourrait davantage être entendu, que l'adoption de ce projet pourrait faire basculer une partie de l'électorat de la droite vers la gauche. Car on s'en prend ici à la vie de famille des français, et au fragile équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. Nous devons d'ailleurs nous interroger: une telle mesure ne contrarierait-elle pas manifestement l'objectif fixé par la Communauté européenne de travailler à la conciliation de la vie personnelle et professionnelle, pour atteindre des taux d'emploi plus élevés? Le gouvernement ferait là un pari risqué. Alexia Boursier

03/09/2010 → 16:11:26

Je soutiens également la FEPEM dans son action. Il est important de maintenir l'emploi dans notre pays et les mesures envisagées par le gouvernement ne feront qu'augmenter le nombre de demandeurs d'emploi. Cordialement

03/09/2010 → 16:10:45

Mère de quatre enfants, je travaille à temps plein (et mon mari aussi) pour assurer le budget familial. Sans les réductions d'impôts et allègements de cotisations, je ne pourrai pas conserver toutes les heures qu'effectue mon employée de maison. Je ne peux que soutenir les actions menées pour maintenir ces emplois.

03/09/2010 → 16:10:25

Nous employons une aide ménagère à notre domicile depuis janvier 2006. La formule des CESU est très pratique tant pour nous que pour la personne que nous employons. Grâce à cela, nous passons plus de temps avec nos enfants. Nous ne pourrions pas employer une personne sans cet avantage (crédit d'impôt, charges réduites, rapidité de déclaration et de paiement...). Par ailleurs, nous sommes heureux de fournir du travail à une personne qui vit dans la même commune que nous mais qui est seule avec son fils.

03/09/2010 → 16:04:57

Le dispositif actuel pour l'emploi de personnes à domicile est simple, sûr, facile à utiliser, incitatif à l'emploi, équilibré entre les parties et donc performant. Je ne comprends pas son éventuelle limitation. Vous avez mon soutien pour toute action en faveur de l'emploi de salarié à domicile

03/09/2010 → 15:55:45

Je suis une maman de 2 enfants qui travaille. J'emploie une assistante maternelle et une employée de maison (ménage). Sans déduction fiscale je serais contrainte de réduire le nombre d'heures car mon budget est serré. Cette remise en cause serait une inéptie car elle supprimerait du pouvoir d'achat à la classe moyenne, supprimerait des emplois et donc des ressources via les cotisations sociales et patronales (tout en favorisant le travail au noir) !!!

03/09/2010 → 15:40:01

ce que le gouvernement nomme «bêtement» niche fiscale» ne fait que compenser un peu la lourdeur du système en France devenu inabordable! Tant pis pour les mères qui travaillent, tant pis pour les malades, les infirmes, les personnes âgées... Gageons que nos décideurs auront, eux, les moyens de se payer des aides à nos frais quand l'heure de la retraite sonnera pour eux !



03/09/2010 → 15:32:21

Je soutiens votre action, étant employeur particulier (31 heures par semaine, dont j'assume seule le paiement). Les informations précises (plus précises que celles de la presse) que vous pourrez m'apporter quant à l'augmentation des charges me seront cependant utiles.

03/09/2010 → 15:31:08

si les cotisations que je dois payer pour ma garde a domicile augmentent je ne pourrais plus faire garder mes enfants et donc enorme probleme pour ma famille et mon travail

03/09/2010 → 15:28:40

Bonjour, Oui et quelle surprise de découvrir ce possible remaniement. Il est important que ces aides soient maintenues il y a en assez, les factures d'aide à domicile sont importantes et le credit d'impôt s'y référant nous aide à continuer à serrer la ceinture durant l'année scolaire et cela pour le bien être de nos enfants, de me permettre de continuer à travailler sans m'inquiéter pour mes enfants. Cela devient vraiment fatigant!! Nous avons besoin de cette aide que cela soit pour nous ou pour la nounou et la femme de ménage ou d'autre d'ailleurs. Les demandes d'aide à domicile risquent vraiment de diminuer; Que fait-on du chômage qui va augmenter? a t on oublié pour quelles raisons cette aide fiscale avait été décidée; Les familles ne feront plus appel aux aides à domicile afin d'éviter l'augmentation de leur budget, les entreprises ont gélé les augmentations, les primes etc..ou devrions nous piaucher pour les payer la solution sera d'interrrompre les contrats? Je vous soutien et merci de votre aide. Bien cordialement.

03/09/2010 → 15:25:18

employant une personne pour le ménage et une autre pour diverses taches au jardin, je ne les prendrai plus si je n'ai plus d'exonération

03/09/2010 → 15:20:02

Tous deux cadres du secteur privé, nous employons une personne pour garder nos enfants, les emmener à l'école, etc. Le dispositif d'exonération partielle de cotisations sociales doublée de la déductibilité de l'impôt sur le revenu nous a permis de faire ce choix au plan financier, même si l'emploi d'un salarié à domicile reste coûteux (je cite cette très bonne phrase d'un intervenant précédent). Si un « coup de rabot » devait venir diminuer l'impact de ces mesures, nous ne renoncerions pas à notre organisation. En revanche, nous demanderions à notre salarié de le payer une partie en liquide afin (i) d'échapper aux cotisations et/ou (ii) pour rester sous le plafond de déductibilité de l'IRPP. Beaucoup de salariés accepteraient ce type de mesure qui préserve leur salaire net en fin de mois. En bref, cette mesure contribuerait à amoindrir les droits sociaux du salarié (notamment retraite) et relancerait le travail on déclaré.

03/09/2010 → 15:15:31

Je viens de lire votre email... et je suis navrée par cette mauvaise nouvelle. J'emploie une aide à domicile qui effectue 3 heures de ménage par semaine, et sans les aides financières de l'état, je ne vois pas comment je pourrais la garder. Cela détruirait un emploi, mettrait cette personne hors circuit côté boulot, me donnerait du stress en plus, ... à moins de l'employer au noir, mais je n'aime pas cette solution : pas de sécurité sociale, ni de retraite dans ce cas-là... Pourtant, il me semblait que ces mesures ont été mises en place récemment et ont bien prouvé leur efficacité contre le travail au noir, et ont permis de créer beaucoup d'emplois. Cette mesure que pourrait prendre le gouvernement est une mesure «à la petite semaine» et non pas sur le long terme. Je vous soutiens dans vos démarches actuelles.

03/09/2010 → 15:11:33

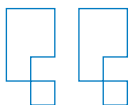
J'adhère complètement aux témoignages des personnes qui trouvent que la suppression ou la réduction de ce dispositif est en inadéquation avec les réalités de la famille d'aujourd'hui. En comparaison d'autres avantages (type loi Besson) qui trouve cela particulièrement injuste de considérer qu'il s'agit de niches fiscales car ce dispositif soutient directement l'emploi et en ce qui me concerne me permet de continuer à exercer mon métier. Si tel n'est plus le cas je serai dans l'obligation de changer de situation professionnelle pour un métier moins prenant et donc moins bien payé. Et je serai alors contrainte de licencier mon employée. Cordialement.

03/09/2010 → 15:05:25

Ce serait un très mauvais calcul de la part de notre cher gouvernement et cela augmenterait le chômage. Le bien être des familles dont les parents travaillent ne semble pas être une préoccupation pour eux et c'est encore les «moyens» qui trinqueront. L'avantage fiscal pour les emplois à domicile n'est pas une niche fiscale mais un tremplin à l'économie. Qu'apporte véritablement le bouclier fiscal?

03/09/2010 → 15:01:10

je suis maman d'un jeune adulte handicapé et si je n'avais pas les avantages fiscaux liés à l'emploi d'une aide pour s'occuper de lui ce serait une vrai catastrophe autant pour lui que pour la personne que j'emploie. Mais où va t'on dans ce pays ??????



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



03/09/2010 → 14:57:50

Nous sommes un couple et travaillons tous les deux avec des trajets domicile/travail de plus d'une heure et nos revenus se situent dans une trache moyenne. Nous avons deux enfants âgées de 6 et 8 ans. Depuis leur scolarisation, nous avons toujours employé une personne pour assurer la sortie de l'école jusqu'à notre retour mais nos revenus nous permettent de le faire compte tenu des déductions fiscales. Il va de soi que nous serions dans l'obligation de licencier la personne qui s'occupe de nos enfants si nous ne pouvions plus bénéficier de ces aides. Nous avons réussi à lui proposer un temps partiel qu'elle cumule avec un autre emploi le matin ce qui lui assure un temps et un salaire plein. Cela supposerait pour elle de se retrouver avec un demi salaire et pour nous d'avoir recours à des systèmes parallèles bricolés avec des jeunes sans contrat de travail. Ces propositions sont de nature à enrayer totalement l'emploi à domicile dans des conditions légales et à favoriser le retour à l'emploi non déclaré. C'est parfait pour continuer à accuser le déficit de la sécurité sociale.

03/09/2010 → 14:56:07

Bonjour, J'emploie une nounou pour mes 3 enfants depuis leur naissance et le changement de dispositif fiscal m'a incité cette année à les inscrire plutôt à la garderie de l'école. Les déductions fiscales cumulées aux avantages d'une personne employée pour s'occuper des enfants rendaient le système attractif. Financièrement, sans déduction fiscale, la perte est trop importante et le coût trop conséquent. Quel dommage!!

03/09/2010 → 14:54:31

Nous avons 3 enfants et employons à notre domicile une personne pour s'occuper des enfants après l'école et une autre personne pour le ménage et le repassage. Cela nous a permis - de proposer du travail déclaré à 2 personnes, donc d'aider au retour à l'emploi ou au maintien dans l'emploi - d'ouvrir les enfants sur d'autres habitudes, d'autres façons de voir - que la maman puisse continuer à travailler et donc garder une certaine indépendance - nous apporter un réel soutien familial en cas de besoin Par ailleurs, certes, nous bénéficions d'une réduction d'impôts mais la somme laissée chaque mois (environ 800 euros) est autrement plus conséquente. Si les dispositifs d'aide actuels sont modifiés, cela ne nous permettra plus de générer 2 emplois déclarés.

03/09/2010 → 14:52:24

je suis moi-même une employée dont le employeur bénéficiant de cet avantage : licenciée à 54 ans du travail en comptabilité, je fus donc obligée de travailler chez des particulier : si ces mesures devaient disparaître ou être diminuées je me retrouverai au chômage avec peu d'indemnités donc pas de quoi vivre !!!!! ce serait injuste pour tous

03/09/2010 → 14:50:59

je réduirai les heures d'emploi de mon salarié à dû proportion des avantages fiscaux supprimés, quitte à m'en passer totalement, s'il le fallait

03/09/2010 → 14:47:49

Remettre en cause ce dispositif c'est relancer le travail au noir, ce qui n'est ni favorable à l'Etat, ni aux particuliers employeurs, ni aux salariés du secteur. Ce serait aller contre l'intérêt de tous et pas seulement des «riches» que le gouvernement veut faire payer pour tout le monde

03/09/2010 14:45:04

La remise en cause de la réduction d'impôt relative à emploi de personnel à domicile serait une grave faute économique et politique que ne manqueraient pas de sanctionner les électeurs. Le pouvoir politique actuel serait bien avisé d'y réfléchir à 2 fois!

03/09/2010 → 14:42:45

Oui c'est un très mauvais calcul qui engendrera du travail au noir...pour quelle économie au bout du compte?

03/09/2010 → 14:40:50

c'est simple si ça change les gens à nouveau feront travailler au noir ou réduiront les heures ou supprimeront totalement les emplois, c'est honteux d'inciter les français à faire quelque chose et ensuite de supprimer la mesure, ce n'est pas comme cela que l'on gouverne, gouverner c'est prévoir à long terme et pas du coup par coup selon le gré du vent économique. Une société qui générerait comme cela ferait faillite en peu de temps, la France est entrain de partir à la dérive, merci Mesdames Messieurs les ministres pour votre incompétence, vous ne faites pas mieux qu'avant la Révolution... les privilèges n'ont pas disparus, ils ont changé de nom. Pourtant, j'étais votre électeur mais je changerai de camp, peut être

03/09/2010 → 14:40:12

Bien qu'en retaite, j'ai gardé ma femme de ménage 12h par semaine, grâce à la déduction fiscale. Elle a perdu son emploi mi temps salariée d'une entreprise de nettoyage suite à fermeture de la verrerie. Elle survit grâce aux «heures» chez des particuliers.

03/09/2010 → 14:38:41

Les emplois familiaux ont permis à un nombre important de personnes d'avoir un revenu encore trop modeste mais déclaré. Restons exigeant sur les aides de l'état pour les particuliers employeurs par de retour en arrière svp.





03/09/2010 → 14:31:46

J'emploie depuis maintenant 6 ans une garde d'enfant à mon domicile à qui je verse un salaire décent (10 € brut de l'heure) car j'ai des horaires irréguliers et que je ne peux lui garantir un temps plein (infirmière à 60%), et bien-sûr parce que nous avons droit à une réduction d'impôts sans cela je la paierai le minimum, et je ne sais pas si je continuerai à la déclarer du moins pas complètement, ce qui serait avant tout une perte pour elle mais également pour l'état (pas de cotisations sociales et une obligation de verser le RSA à mon employée !!) et peut-être perte de ma nounou et obligation pour moi de cesser de travailler (les nounous à domicile sont très difficile à trouver dans les conditions actuelles) d'ou une baisse significative du pouvoir d'achat de notre foyer, etc...

03/09/2010 → 14:28:37

J'ai employé une personne à plein temps pour la garde de mes enfants lorsqu'ils étaient en bas âge et aujourd'hui je continue employer deux personnes à temps partiel, si demain je ne peux plus bénéficier de l'aide fiscale, j'arrêterai tout simplement de payer mes cotisations patronale comme beaucoup le faisait avant le dispositif. Dommages pour tout les salariés et les entreprises qui se sont constituées autour de l'aide à la personne.

03/09/2010 → 14:27:38

Je suis en plein dedans ! Nous employons une femme de ménage, ce poste n'aurait pas pu voir le jour sans ce dispositif. Et moi même en tant qu'assistante maternelle, je suis aussi touchée par cette mesure. Donc si l'état fait marche arrière, non seulement je perds la garde d'enfants, mais de surcroit nous n'aurons plus de quoi pérenniser l'emploi de notre femme de ménage. Une hausse certaine du chômage se fera sentir au niveau national et cela entrainera une baisse du pouvoir d'achat.

03/09/2010 → 14:26:37

Bonjour, Je suis heureuse que vous ayez pris l'initiative de créer cet espace d'échanges. Je suis stupéfaite et scandalisée par cette mesure. j'emploie actuellement une nounou à domicile (en garde partagée). La garde partagée et le dispositif fiscal actuel me permettent de créer un emploi. Ma garde à domicile a 56 ans, donc quasiment aucune chance de retrouver une place ailleurs ou dans un autre type de poste. Si le dispositif fiscal devait être revu, nous ne pourrions plus l'employer et cela couterait certainement plus cher à l'état de devoir lui payer son assurance chômage et son assurance maladie. Bref, je suis stupéfaite que l'état puisse prendre actuellement des mesures qui sans aucun doute enverront des personnes à l'ANPE et couteront beaucoup plus cher qu'un crédit d'impôt. Par ailleurs, je trouve scandaleux que cette mesure vise les catégories du milieu. Aujourd'hui, je peux travailler grâce à ce système, demain je devrais réfléchir à ce qui me coute le moins cher : éduquer mes enfants ou aller travailler!!! Enfin, cela relancera probablement le travail au noir (baisse des impôts et cotisation assedics à verser). Conclusion : je ne comprend pas que l'on puisse prendre une mesure qui de toute évidence coutera plus cher à l'état et mettre de nombreuses personnes (employeurs et employés) dans des situations dramatiques. J'ai voté pour M. Sarkozy mais je ne m'y ferai pas prendre à deux fois si cette «niche» créative d'emploi est supprimée. Même si elle n'a contribué qu'à la création de 105000 emplois, je ne crois pas que ce soit négligeable en ces temps de crise!!!

03/09/2010 → 14:21:06

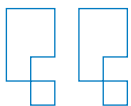
Bonjour, grâce aux réductions fiscales, j'ai pu embaucher une personne à domicile pour m'aider dans l'entretien de ma maison lorsque j'étais enceinte (pour mes 2 enfants) et ponctuellement la garde de mes enfants pour pallier aux absences imprévues de l'assistante maternelle de mon fils (pour laquelle je bénéficie également de crédit d'impôt). Sans ces mesures, je n'aurais pas pu financièrement les embaucher (ni même une) car je ne gagne pas assez bien ma vie, or je n'avais pas de place en crèche ! Ou alors, comme le font souligner certains, peut-être aurais-je du avoir recours au travail illégal, mais mes employées n'auraient pas cotisé, et quelle couverture en cas d'accident ??? Merci pour cette initiative et pour représenter les particuliers employeurs ainsi que leurs salariés pour que ces aides ne soient pas revues à la baisse.

03/09/2010 → 14:20:37

Pour moi c'est : seule avec 2 enfants à charge, le dispositif des CESU me permet d'employer une femme de ménage et un employé pour des petits travaux de jardinage qqes heures dans le mois. Si les avantages fiscaux sont réduits ou même pire disparaissent je ne pourrai plus financer ces prestations et il faudra revenir à du travail «au black» qui pénalisera la Sécurité Sociale.

03/09/2010 → 14:19:17

Bonjour, Merci pour votre courrier. Comment ne pas vous soutenir à l'écoute des orientations gouvernementales en matière d'emploi et de solidarité sociale depuis 2 ans. Effectivement la réaction serait immédiate, le travail non déclaré exploserait sans aucun doute avec toutes les conséquences que cela entend; précarité, défaut de couverture sociale etc... Le pire à ce sujet est de parler de «niche» fiscale, je ne crois pas que la majorité des particuliers employeurs soit une population de rentier, qui passe son temps auprès



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



de conseiller financier afin d'éviter je ne sais quel million de trop à déclarer (une île sous les tropiques?). En espérant que votre action et votre voix soient écoutées, car au niveau de l'individu, à part une «journée des tuiles», je ne vois plus vraiment de solution.

03/09/2010 → 14:16:34

Je suis seule avec deux enfants de 12 et 8 ans avec un travail qui me prend beaucoup de temps et d'énergie, j'emploie une aide à domicile pour le ménage et le repassage ...afin de passer plus de temps avec mes enfants. c'est le côté financier, qui m'avait décidé donc si plus de déduction !!! l'emploi ne sera pas conservé !!! dommage pour mon aide quotidienne et mes enfants !!!

03/09/2010 → 14:16:21

Je viens de prendre connaissance de l'éventuelle modification du dispositif en vigueur... Comme par hasard juste au moment où j'allais employer à nouveau une garde d'enfant à domicile ! Sans déduction fiscale, je ne pourrai me le permettre... Donc je remets en question ce projet, et dans le même temps mon projet de création d'entreprise. Résultat : 2 emplois en moins de créés cette année si les choses évoluent dans le mauvais sens. Je croise les doigts en espérant que les pouvoirs publics se rendront à l'évidence...

03/09/2010 → 14:12:56

sans cette mesure de déduction, nous ne pourrions pas avoir une nounou pour chercher les enfants à l'école.

03/09/2010 → 14:06:05

Bonjour, Si ce dispositif devait être supprimé, je me verrai dans l'obligation de licencier ma femme de ménage car cela me reviendrait trop cher.C'est bien dommage car je pense que tout le monde y trouve son compte. Grosse erreur de la part du gouvernement!

03/09/2010 → 14:03:59

A la vue des différents scandales politico-financiers (tous bords confondus), je trouve plutôt indécent de considérer ce système comme une niche fiscale. Ce système, concernant souvent des emplois locaux (impact social et écologique), permet à des salariés peu diplômés de cumuler avec une certaine souplesse des heures de travail tout en leur assurant une sécurité sociale. Travailler à temps plein n'est pas toujours facilement compatible avec la gestion quotidienne de la vie de famille de la même façon se passer d'un revenu d'appoint peu mettre en péril l'équilibre financier d'un foyer. Les employeurs qui font appel à ce système ont à cœur d'offrir un cadre légal à leurs salariés. Les employeurs les moins aisés auront du mal à assumer la suppression des avantages fiscaux liés à ce système et n'auront pas d'autre choix que de se séparer de leurs salariés (hausse du chômage, baisse des cotisations sociales). Ils devront également trouver des solutions de remplacement et devront peut-être remettre en cause leur propre emploi.

03/09/2010 → 14:03:50

Nous avons décidé d'avoir recours à une employée à domicile à la naissance de notre 4ème enfant. Le dispositif d'exonération partielle de cotisations sociales doublée de la déductibilité de l'impôt sur le revenu nous a permis de faire ce choix au plan financier, même si l'emploi d'un salarié à domicile reste coûteux. Il est évident que si les dispositifs actuels n'étaient pas maintenus, nous ne pourrions pas nous permettre financièrement de conserver notre salariée. D'une façon générale, je pense que la suppression des avantages actuels, dont j'ai du mal à considérer qu'ils puissent être qualifiés de «niches fiscales», serait totalement contreproductive pour l'Etat car elle sortirait du marché du travail des personnes qui auront, à l'évidence, dans le contexte actuel, des difficultés à y entrer à nouveau. Je vous soutiens sans réserve dans votre action pour le maintien du dispositif actuel.

03/09/2010 → 14:01:10

Bonjour, ma mère âgée de 80 ans emploie une femme de ménage et une auxiliaire de vie payées grâce aux CESU. Ceci nous permet de la garder à domicile. Il est évident que ce serait beaucoup plus difficile sans cette possibilité. Nous nous serions orientés soit vers une maison médicalisée obligés de vendre la maison de ma mère, soit vers des emplois non déclarés.

03/09/2010 → 14:00:46

Les conditions fiscales liées à l'emploi d'un salarié à domicile ont été déterminantes dans notre choix, pour des raisons évidentes de coût. Le retrait de ces avantages impliquerait directement le licenciement de la personne que nous employons. Cela nous imposerait également une diminution de notre temps de travail pour palier aux problèmes de garde des enfants. Dans une commune avec peu de nourrices disponibles, un accueil périscolaire restreint et incompatible avec nos horaires, l'employé à domicile était la solution idéale (voire unique), mais que l'on ne peut pas maintenir à n'importe quel coût! L'impact de telles mesures serait donc très fort, et en totale contradiction avec les annonces faites lors de la mise en place de ces allègements fiscaux: faire baisser le chômage en développant les emplois de service à la personne, favoriser le retour au travail de personnes sans qualification particulière, emploi de proximité.



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



03/09/2010 → 13:58:33

Réduire les aides aux parents qui emploient des nounous à domicile, c'est une atteinte à la liberté des femmes de travailler, d'autant que côté crèches, rien n'évolue, les places étant toujours aussi difficiles à obtenir !

03/09/2010 → 13:54:59

Bonjour, je souhaite témoigner de mon expérience de maman de 3 enfants, dont les 2 parents travaillent, et pour qui l'emploi à temps plein d'une personne à domicile nous a permis de continuer de garder nos jobs à temps plein, d'avoir des enfants épanouis car élevés dans le cadre de leur domicile, avec leur jouets et points de repère et non pas auprès d'une assistante maternelle. Etant d'origine italienne j'ai toujours loué cette initiative française d'aider les familles avec des enfants en bas âge, chose que mes amies nous envient, et dont le choix est très souvent de se limiter à avoir 1 seul enfant ou accepter des postes à responsabilité limitée ou à temps partiel. Ceci est un exemple pour la communauté internationale que bien des pays nous envient et il serait bien regrettable d'y renoncer.

03/09/2010 → 13:53:26

Il serait intéressant de comparer l'estimation des pertes pour les caisses de l'Etat d'une telle mesure. Les avantages fiscaux supprimés ne sont-ils pas moindres que les recettes des cotisations sociales? Que feront-nous alors si la déduction fiscale pour la garde d'enfants à domicile disparaît? Un congé parental et donc un chômage pour notre employée? Et ensuite? S'ajoute à cela que les crèches ne sont ni assez nombreuses ni assez flexibles sur les horaires. Que fait le Gouvernement de ces chères petites têtes blondes qui constituent son avenir?

03/09/2010 → 13:48:07

C'est un très mauvais calcul de la part du gouvernement. Les emplois d'aide à domicile se développent ces dernières années, c'est grâce à ces aides. En plus les demandes sont réelles avec l'augmentation des personnes âgées comme chacun le sait.

03/09/2010 → 13:47:51

Je suis contre toute remise en cause des dispositifs actuels de soutien à l'emploi d'un salarié à domicile et à la validation du travail au noir

03/09/2010 → 13:44:20

Si le crédit d'impôt concernant les assistantes maternelles et la garde à domicile venait à disparaître, nous serions plus en mesure de garder nos employés. Je serai dans l'obligation de cesser mon activité professionnelle, ou d'envisager d'embaucher des employés non déclarés.

03/09/2010 → 13:43:06

Bonjour, Je désapprouve les possibles changements liés aux dispositifs fiscaux actuellement en place. Je m'apprête à embaucher une garde à domicile pour mes deux enfants. Sans l'avantage fiscal, j'arrête de travailler, étant fortement imposée sur le revenu. Le calcul sera vite fait. Ce sera une nouvelle régression pour la vie professionnelle des femmes. Bien Cordialement

03/09/2010 → 13:40:08

Employeur particulier d'une garde à domicile, la disparation des aides fiscales nous mettrait dans un embarras financier total, puisque l'on ne peut réduire le nombre d'heures de garde et que les autres moyens à notre disposition (assistante maternelle ou crèche) n'ont aucune disponibilité. La seule solution serait de se retourner vers l'embauche au noir. Je n'embauche pas une personne pour réduire mes impôts (définition d'une niche fiscale), c'est grâce à la réduction d'impôt que j'emploie cette personne. La différence est de taille !

03/09/2010 → 13:33:08

J'ai 80 ans, 1 personne pour m'aider au ménage, une autre pour le jardinage. sans les aides, je dois les remercier. Comment alors faire face ?

03/09/2010 → 13:30:01

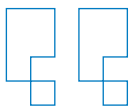
Bonjour Ma mère handicapée GIR2 de 75 ans à de plus en plus de difficultés dans sa vie quotidienne et déjà la participation à l'embauche d'aides à domicile à baissé avec une petite retraite cela est de plus en plus dur à gérer: conséquence le peu de capital qu'elle a passé dedans et nous nous questionnons sur le financement d'une maison de retraite et cela va être inévitable mais comment financer un endroit correct pour elle alors qu'elle a de moins en moins d'aide de L'APA?

03/09/2010 → 13:25:00

bonjour je suis tout à fait d'accord avec les points que vous avez relevés et suis aussi très inquiète des conséquences d'un éventuel changement. Si le dispositif change je serai obligée de licencier la nourrice et l'aide ménagère. Ce dispositif pourra être considéré comme niche fiscale lorsque nous disposerons suffisamment de places en crèche !

03/09/2010 → 13:24:12

Je trouve regrettable de remettre en cause cette possibilité de donner des heures de travail à quelqu'un. Je n'ai pas un gros salaire mais j'utilise cette possibilité qui apporte des avantages à l'employeur et à l'employé.



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



03/09/2010 → 13:22:59

Maman de 2 enfants qui sont gardés par une ass mat l'un à temps plein et l'autre sur les congés scolaires et mercredi : chaque mois c'est la paie de mon conjoint qui est réinvestie pour les garder. Heureusement que les aides à l'emploi de cette personne viennent rendre plus supportable son coût. Si elles disparaissent, alors c'est sûr, il y aura 2 chômeurs de plus : mon conjoint pour garder les enfants et l'employée!

03/09/2010 → 13:20:12

Je pense qu'il ne ne s'agit pas de «niches fiscales» d'employer du personnel de maison. Il est vraiment regrettable de supprimer cette aide qui permet de faire travailler des personnes qui veulent travailler. Il serait plus judicieux de supprimer les «niches du chômage» utilisées par de nombreuses personnes qui ne travaillent pas ... A suivre.

03/09/2010 → 13:12:03

Je soutiens totalement les équipes de la FEPEM étant moi même maman, et travaillant dans le milieu du service à domicile!!

03/09/2010 → 13:10:12

Bonjour, oui ce dispositif a fait ses preuves! Oui, en cas de modification notable d'allègement fiscal concernant la garde d'enfant je ferais partie de ceux qui réduisent le nombre d'heure demandées à mon employée! Ou pire pour elle, je ne pourrais plus l'employer! Ce système a permis la création d'emplois et empêche le travail au noir, c'est certain! tout mon soutien à votre action. cordialement

03/09/2010 → 13:09:30

Sans ces aides, je vais effectivement réduire les heures de la personne que j'emploie pour m'aider dans le ménage voire même supprimer l'emploi d'un salarié a domicile est un cout important, et cette mesure est vraiment sans fondement et fera plus perdre que gagner pour tout le monde.

03/09/2010 → 13:05:13

Souffrant de PR, je ne peux pour l'instant réembaucher une aide ménagère car on a refusé de renouveler ma carte d'invalidité à 80 % (donc plus le droit aux exonérations de certaines charges) et comme je ne peux plus travailler, je n'ai plus les moyens de payer un employé. J'attends les suites de mon recours pour savoir si ENFIN, je peux réemployer quelqu'un et ainsi épargner mes articulations qui sont bouffées par cette maladie. En tout cas, je trouve AHURISSANT que l'on considère que l'emploi d'une aide ménagère soit considéré comme une niche fiscale !!!! Dans mon cas, ce n'est pas un caprice mais une nécessité pour que mon état de santé s'améliore et surtout limiter au maximum les dégradations des mes articulations.

03/09/2010 → 13:04:53

En tant que particulier employeur, je confirme que je ne pourrai pas embaucher qq s'il n'y avait pas de credit d'impots.

03/09/2010 → 12:56:56

**Je suis solidaire de votre démarche: nous sommes des particuliers employeurs qu'il serait néfaste à tous employés, employeurs, caisse de retraite...[de voir disparaître!]**

03/09/2010 → 12:52:38

à moins d'avoir des salaires très élevés, il sera souvent impossible de continuer à employer quelqu'un avec des horaires proches d'un plein temps si les aides sont diminuées ou supprimées. Ainsi, de nombreuses familles devront réduire les heures demandées ou licencier... En ce qui nous concerne, il ne nous restera que la solution de mettre les enfants dans des garderies surchargées et de passer à temps partiel...

03/09/2010 → 12:52:23

L'emploi d'une garde à domicile tout comme une employée à domicile est aujourd'hui la seule solution apportée aux familles dont les deux conjoints exercent une activité professionnelle de cadre . Et je me permets également d'insister en tant que mère, la seule solution qui m'a permis de pouvoir continuer mon activité professionnelle tout en ayant la possibilité de maintenir une organisation familiale fiable au sein du foyer. Aujourd'hui, la déduction fiscale est une des rares mesures d'une politique familiale française inexistante qui permet d'assurer un emploi de manière légale à une profession qui par ailleurs est très précarisée, de contribuer aux cotisations, et de permettre à l'ensemble des mère de famille, de ne pas cesser leur activité professionnelle. Modifier le régime actuel m'obligerait bien évidemment à réduire le nombre d'heures effectuées par mon employée et sans doute d'envisager des solutions moins légales faute de pouvoir économiquement faire face à une nouvelle augmentation fiscale!!!

03/09/2010 → 12:51:17

effectivement, si nous ne pouvions plus déduire 50% sur nos impôts des dépenses d'une aide à domicile, nous réduirions de moitié l'emploi de cette personne

03/09/2010 → 12:47:47

Mon mari et moi partageons totalement votre analyse : ces réductions d'impôts permettent de diminuer les allocations chômage (emplois créés), de remplir les caisses de la sécurité sociale (allocations patronales et



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



salariées), d'éviter des maisons de retraite en maintenant des personnes âgées à domicile, etc. Bref, l'Etat ne serait pas gagnant de supprimer la réduction fiscale !!

03/09/2010 → 12:45:23

Bonjour Pour mes parents 95 et 91 ans sans l'aide fiscale nous supprimerions 2 aides de vies car la retraite de mon père ne pourrais y suffire (3700€) et ils seraient placés au lieu de finir leur jours chez eux après avoir élevé 5 enfants. En conséquence il y aurait 4 malheureux.

03/09/2010 → 12:39:41

le dispositif m'a très clairement incitée à prendre une femme de ménage et un employé pour des petits travaux de jardinage si les avantages fiscaux sont réduits je reverrai à la baisse ces prestations (voire les annuler) de façon à tenir mon budget.

03/09/2010 → 12:39:20

Mon épouse a 72ans et moi 78 ans, tous 2 handicapés sommes déjà pénalisés par notre handicap et en plus par les aides que nous devons rémunérer. Nous le serions encore plus si nous ne pouvions plus déduire 50% de ce que cela nous coute....

03/09/2010 → 12:39:02

Il est effectivement extrêmement important que la Fepem fasse entendre notre voix car en effet, ce seront les foyers aux revenus moyens qui seront les plus en difficulté et qui risquent d'être doublement pénalisés: la suppression des allègements fiscaux aboutira inévitablement à diminuer les heures des employés familiaux mais quand il s'agit d'une auxiliaire de vie indispensable en cas de handicap [notre situation] cela paraît insoluble. Dans mon esprit germe l'idée de la double peine...

03/09/2010 → 12:37:40

Bonjour, Agée de 81 ans avec une fracture de vertèbres et maintenant un cancer, j'ai besoin d'une aide ménagère car j'essaie de rester debout le plus longtemps possible. Sans aide de l'Etat bien que j'ai travaillé pendant 43 ans je ne pourrai pas faire face à toutes mes dépenses. J'espère donc que cet avantage sera maintenu.

03/09/2010 → 12:33:47

Je suis entièrement d'accord avec vous et comme vous suis très inquiète de l'avenir du CESU ...! je suis retraitée et utilise les services du chèque emploi depuis plusieurs années. suite à un cancer j'ai pu accéder aux services d'aides à domicile que je ne renouvellerai pas : (pas le choix d'intervenant, pas de fidélisation de l'intervenant, perte de temps d'adaptation pour chaque nouvel intervention, etc...). Avec le Cesu j'ai le choix de la personne qui me propose ses services. c'est aussi un revenu de complément pour des personnes à temps partiel ou précaires... La disparition des chèques emplois actuels m'obligerait à licencier faute de revenus suffisants. Merci de votre mobilisation

03/09/2010 → 12:32:32

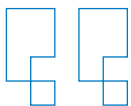
Merci de votre action pour empêcher que ne soit adoptée une telle mesure qui serait un grand recul au plan social et qui risque de conduire à une augmentation du chômage

03/09/2010 → 12:31:25

J'emploie une garde d'enfants à domicile depuis de nombreuses années, d'abord à plein temps jusqu'à ce que mon dernier enfant soit scolarisé en primaire puis maintenant à temps partiel pour les sorties d'école à 16h30, accompagnement aux activités et le mercredi. Je pense que c'est très important de déclarer son employé car ça lui permet d'avoir sécu et retraite, et moi ça me sécurise en cas d'accident et intellectuellement je suis satisfaite de contribuer à une économie «non souterraine». Mais soyons clair : un plein temps mensuel sur la région parisienne c'est 1100/1200 EUR plus les charges, on arrive vers les 1800 / 1900 EUR. Donc faire la trésorerie tout au long de l'année, c'est déjà dur. Mais ne plus bénéficier de crédit d'impôt, ça aura comme conséquence travail au noir ... ou alors augmentation TRES TRES significative de mon salaire pour faire face à cette nouvelle charge (on peut toujours rêver). Et résultat pour l'économie française, ce sera: - plus de travail au noir, - moins de cotisations, sociales (sécu ET retraite), - donc encore un peu plus de déficit de sécu, - augmentation du nombre officiel de chômeurs, - et pauperisation de toute une population qui ne pourra plus cotiser pour sa retraite.

03/09/2010 → 12:29:01

Les actuels bénéficiaires de cette mesure ne se contenteront vraisemblablement pas de réduire les heures effectuées. Dans la plupart des cas les embauches seront faites au noir avec tous les risques que cela comporte, surtout pour les employés : plus de protection sociale, ni de feuilles de salaires. N'oublions pas que les foyers concernés par cette mesure font partie, pour une grosse majorité, encore une fois des classes moyennes lesquelles choisissent de contribuer au fonctionnement d'une société de partage, malgré des revenus pas toujours aussi confortables qu'on voudrait le faire croire. C'est d'ailleurs bien la raison qui avait motivé au départ la mise en place de ce processus. Le retrait de cet avantage aurait pour conséquences un trou dans les rentrées de la sécurité sociale et une charge supplémentaire pour les assurances chômage



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



puisque une grosse majorité des foyers prendra la décision de faire appel au travail au noir, non par souci de révolte mais uniquement par intérêt économique. En effet les classe concernées devront bien elles aussi trouver quelque-part, la compensation de ce manque à gagner!

03/09/2010 → 12:28:49

Bonjour, j'ai employé une salariée à domicile pour garder mes enfants durant 2 ans, de début 2008 à début 2010, qui était très peu qualifiée. Je lui ai permis, au cours des ces 2 années, de se former dans la cadre de la formation professionnelle. Au bout de 2 ans, nous avons dû déménager et nous en séparer pour cette raison. Son expérience chez nous lui a permis d'obtenir à ce jour l'agrément pour devenir assistante maternelle agréée à son domicile. Nous avons depuis réembauché une autre nounou à domicile dans la ville où nous habitons : c'est une personne qui a besoin de ce salaire pour vivre, mais il est clair que si les exonérations de charges et réductions d'impôts qui nous sont octroyées dans ce cadre venaient à diminuer, nous devrions nous séparer d'elle, ce qui la mettrait dans une situation précaire.

03/09/2010 → 12:26:56

L'emploi au domicile par un particulier doit pouvoir être soutenu financièrement. C'est en effet une solution de garde d'enfant particulièrement adaptée aux besoins des familles, c'est un geste de solidarité par rapport à des salariés parfois marginalisés, et c'est une création de valeur réelle au niveau économique et social.

03/09/2010 → 12:26:30

si les mesures passent, licenciement de la personne que j'emploie et autre mode de garde à chercher qui me reviendra beaucoup moins cher sur mon budget.

03/09/2010 → 12:23:34

Je soutiens également votre action. Aujourd'hui les avantages fiscaux me permettent de faire appel à une nounou à domicile. On nous demande de plus en plus de flexibilité au travail, une baisse des aides fiscales m'obligerait à réduire voire arrêter de faire appel à cette aide, ceci aura un impact sur mon propre travail!!

03/09/2010 → 12:20:37

Je reçois votre mail à l'instant et j'avais envie de témoigner car l'emploi d'une garde à domicile a été le quotidien de ma vie pendant pas mal d'années. Je sors de 6 ans de garde partagée à Paris pour mes 2 enfants. L'aide obtenue grâce à la réduction d'impôts pour une garde d'enfant à domicile m'a permis de garder mon emploi à plein temps! Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait prendre une telle mesure. Il faudrait parallèlement à cela multiplier par 100 les places en crèche pour 2011 ce qui est irréaliste. Je soutien votre démarche.

03/09/2010 → 12:17:42

La réduction de la réduction fiscale ne ferait que faire revenir 'au noir' une partie des personnes bien contentes d'avoir un travail déclaré et rémunéré. Pour ma part arrêter le service d'une aide pour les travaux ménagers = plus de fatigue, de stress, donc frais médicaux, arrêts de travail, personne ne sera gagnant et une personne aura perdu des heures de travail qui lui permettent de vivre.

03/09/2010 → 12:17:41

je trouve scandaleux de parler de «niche fiscale» par assimilation aux avantages fiscaux essentiellement conçus pour les gros revenus et grosses fortunes. Le CESA a pour effet surtout de limiter le travail au noir, dont les effets négatifs sont pourtant connus: précarité, abus sociaux, filières de clandestins... En Allemagne, les tâches d'aide à domicile (personnes âgées, garde enfants, ménage, petit jardinage etc...) font l'objet d'un marché du travail parallèle, entièrement illégal et confié principalement à des étrangers en situation irrégulière (pays de l'est, Pologne...). Est ce cet exemple que nous voulons suivre?

03/09/2010 → 12:16:52

J'emploie une nounou à domicile pour garder mon enfant ainsi qu'une femme de ménage 4 heures/semaine. Si les aides fiscales venaient à être réduites, je serai dans l'obligation de revoir le mode de garde de mon fils, et ne pourrai plus assumer financièrement le coût que cela représente. A mon avis, en plus, cette mesure ne va faire que favoriser le travail non déclaré !

03/09/2010 → 12:15:16

si ce dispositif n'existe plus, je licencie ma femme de ménage et ma nounou...

03/09/2010 → 12:14:23

Si ce dispositif devait disparaître, je me verrai dans l'obligation de licencier ma femme de ménage ou réduire son quota d'heures pour me permettre de financer le salaire et les charges.

03/09/2010 → 12:13:57

bonjour, j'ai un emploi du temps très chargé et c'est rassurant de savoir que mon ménage est fait. En plus, je donne du travail et une retraite à une autre personne et j'ai des réductions d'impôt, tout le monde y trouve son compte. J'espère que le gouvernement ne poussera pas les honnetes gens à devenir des employeurs au noir



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



03/09/2010 → 12:10:55

VOUS AVEZ TOTALEMENT RAISON SUR TOUTE LA LIGNE.

03/09/2010 → 12:10:19

Je vous soutien complètement ayant moi même 3 enfants. Ce dispositif me permet de travailler beaucoup plus facilement. Le changement de statut aurait des conséquences majeures sur mon activité.

03/09/2010 → 12:08:49

Mère célibataire et travaillant à plein temps, j'ai décidé il y a 2 ans d'employer une personne qui vient me faire 3 heures de ménage par semaine. Jouant malgré tout sur un budget très serré, je serais obligée de réduire ses heures de moitié si les dispositifs fiscaux changent. Cette dame vit dans mon village et n'a pas de voiture. Je voudrais bien savoir où exactement est la niche fiscale dans ce dispositif? Je paye, elle travaille, nous contribuons ensemble à la sécu et au pouvoir d'achat. Il me semble qu'il y a des niches fiscales autrement plus contestables qu'on pourrait mettre (RE mettre)à contribution pour faire diminuer la dette publique. Et peut être le gouvernement devrait-il se souvenir que c'est quand la France est exangue que les révolutions ont lieu.

03/09/2010 → 12:06:55

je soutiens votre action. il faut maintenir ces aides pour réduire les coûts pour les personnes qui en bénéficient. pour permettre de soulager les personnes dans leur vie quotidienne et d'offrir un travail à des personnes peu qualifiées tout en évitant le travail au noir.

03/09/2010 → 12:04:05

S'il est avéré que la réduction d'impôts est supprimée pour les emplois à domicile il est certain que je réduirais le nombre d'heures. Une telle suppression risque de mettre un certain nombre de personnes dans la précarité.

03/09/2010 → 12:04:04

Si réduction sensible du crédit d'impôt,il nous sera impossible de garder la nounou de notre fils.

03/09/2010 → 12:03:10

j'emploie une nounou à domicile pour la garde de mes jumeaux et une femme de ménage. cela me permet de continuer mon activité. Sans les réductions d'impôts, je pense que je suprimerais la nounou et arrêteraï mon activité professionnelle (ou au moins la réduirais à la portion congrue).

03/09/2010 → 12:02:38

Je suis entièrement d'accord avec le communiqué que je viens de lire sur ma boîte mail. Contactez moi si vous souhaitez une signature de ma part.

03/09/2010 → 12:01:03

ce dispositif permet de créer de l'emploi et employeurs et employés y trouvent leur compte. Remettre en cause ce système serait certainement source de baisse de revenus pour le uns et les autres

03/09/2010 → 12:00:41

Bonjour, Ancien employeur et adhérent FEPEM, les dispositifs fiscaux m'ont permis de donner un emploi fixe à une salariée qui travaillait dans la précarité depuis plus de six ans chez d'autres employeurs. Merci.

03/09/2010 → 12:00:21

Merci de nous défendre : tout est déjà dit. Encore un leurre de gestion à le petite semaine d'1 gouvernement qui ne sait plus qu'inventer pour tenter de combler 1 gouffre !**Bien évidemment, la suppression de ces «avantages» fiscaux ne procurerait pas une source de revenus supplémentaires à l'état puisque tous les particuliers employeurs réduiront sensiblement voire supprimeront les emplois qu'ils avaient créés !**

03/09/2010 → 12:00:19

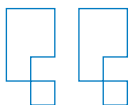
Je suis employeur d'une garde d'enfants à domicile à temps partiel, depuis 2005 et ai toujours choisi la déclaration au réel et la rémunération au-dessus du minimum conventionnel, par souci de bonnes conditions pour le salarié et donc de bonne relation. Ma salariée ayant démissionné pour un autre projet professionnel, je recrute une nouvelle personne. La crainte de la suppression de l'exonération de 15 points pour déclaration au réel m'inquiète, et va m'amener sans aucun doute, par anticipation : soit à déclarer mon futur salarié au forfait, avec son accord, soit à le rémunérer au niveau conventionnel minimum. Il n'y aura donc pas d'incidence sur sa durée de travail, qui répond à un besoin familial réel (et auquel aucun autre mode de garde ne peut répondre), mais malheureusement probablement sur sa rémunération ou sa couverture sociale, car notre budget familial n'est pas extensible !

03/09/2010 → 11:57:08

Je pense que c'est un très mauvais calcul puisque de toute façon les sommes déductibles pour les impôts sont plafonnées. Il est certain qu'une partie des employeurs continuera à employer des personnes, mais «au noir» et de ce fait ne plus payer les cotisations sociales ce qui ne devrait pas arranger les caisses de l'état

03/09/2010 → 11:56:39

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Pour ma part, si il n'existe plus la réduction d'impôt pour l'embauche de ma baby sitter payée en CESU, je vais devoir revoir soit mon mode de garde soit le mode de règlement.



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



- De plus avec 3 enfants et une reprise du travail fin septembre, je pensai prendre une personne pour mon ménage et repassage mais sans la réduction d'impôt, je vais remettre en cause cette décision. En espérant que mon avis vous aidera.
- 03/09/2010 → 11:55:31 Employeur d'une «nounou» à domicile pour mes 2 bébés, à plein temps et en garde simple depuis le début de cette année, nous serions dans l'obligation de la licencier si le crédit d'impôt était réduit. Elle fait pourtant un travail absolument parfait, et nous en sommes plus que ravis (et elle aussi je pense). Mais nous serions dans l'impossibilité de payer et les impôts, et un salaire chargé à temps plein. Merci de votre mobilisation pour ce sujet brûlant
- 03/09/2010 → 11:54:46 j'emploie une personne via le cesu depuis plus de 4 ans et ne peux le faire que grâce à la réduction d'impôts. j'ai dû réduire le nombre d'heures hebdomadaires suite au décès de mon mari et à la baisse de revenus qui s'en est suivie. si la réduction d'impôts disparaît, je devrais malheureusement me passer des services de mon employée.
- 03/09/2010 → 11:51:47 je suis d'accord avec votre commentaire car étant handicapée moi même je suis très contente de ce service CESU
- 03/09/2010 → 11:51:37 Si cela devait disparaître, je me verrais dans l'obligation de licencier ma salariée car je n'aurais plus les moyens de l'embaucher. Par ce moyen, on peut permettre de développer l'emploi mais où va-t-on à la fin? On peut se demander comment le gouvernement pense-t-il pour pondre des anneries pareilles.
- 03/09/2010 → 11:50:58 La suppression de ces aides aurait deux impacts majeurs : - l'explosion du travail non déclaré - la réduction forte du pouvoir d'achat des familles qui sont de grands consommateurs. Combien de familles sont aujourd'hui soutenues pas ces aides : 80%? Combien d'emploi ont été créés? Cordialement.
- 03/09/2010 → 11:48:49 Handicapée à 80%, j'ai choisi de travailler à temps plein. Mais je n'aurais pu le faire si je n'avais pas eu un coup de pouce chez moi pour m'aider pour le ménage de mon appartement. Employer quelqu'un, me permet de travailler et d'être insérée socialement. Et ça permet à mon employé d'avoir un travail quelques heures par semaine. Si l'état nous supprime le soutien à l'emploi d'un salarié à domicile, je ne pourrais malheureusement plus la rémunérer, et serais contrainte de mettre fin à son contrat. Quant à mon travail, il me sera difficile de continuer à temps plein ... Rares sont les mesures adaptées aux personnes en situation de handicap et/ou touchées par des maladies chroniques ... celle-ci l'est ! Alors NON à la remise en cause de ces dispositifs !
- 03/09/2010 → 11:48:27 Une telle pratique serait une grossière erreur, pour les salariés, les ménages et les politiques.
- 03/09/2010 → 11:46:37 Porte ouverte à plus de précarité pour les salariés qui ne trouveront plus autant d'heures à effectuer. Porte ouverte au travail «au noir». Désorganisation complète et fort mécontentement de la base conduisant à se tourner vers des parties politiques extrêmes.
- 03/09/2010 → 11:46:31 C'est grâce aux dispositifs du CESU que nous pouvons employer un aide à domicile (20 heures/mois) tous les ans! Sans les avantages fiscaux nous ne pourrions plus continuer à employer quelqu'un chez nous.
- 03/09/2010 → 11:43:29 Bonjour, La remise en cause du soutien aux familles employant un salarié à domicile pour la garde d'enfants est scandaleuse et serait catastrophique pour bon nombre de familles en France. J'habite Paris où il n'y a pas de places en crèche quand on ne remplit pas les critères pour être dans les dossiers prioritaires (j'ai pourtant fait une demande à chacune de mes grossesses, sans succès !). Cela signifie que les femmes devraient s'arrêter de travailler pour s'occuper de leurs enfants ? quelle régression ! Cette employée à domicile me permet de travailler 4 jours par semaine, de faire vivre une jeune italienne (et son mari), nous payons toutes deux des impôts et on nous parle de niche fiscale ? Cela n'est pas ma définition de niche fiscale et il existe il me semble en France bon nombre de dispositions à prendre face aux abus qui existent avant de sacrifier des familles ! Mais peut être cette mesure vise-elle à encourager le travail non déclaré ???
- 02/09/2010 → 23:01:01 merci de soutenir le cesu, tout le monde a le droit de travailler ... et les bénéficiaires ont droit d'être aidés. Tout le monde y gagne dans cette affaire alors encore merci de votre soutien. Bien à vous...





02/09/2010 → 22:15:23

La réduction d'impôts liée à un emploi à domicile n'est pas une niche fiscale mais un excellent moyen pour le développement de l'emploi : pour les particuliers employeurs et pour toutes les sociétés d'aide à la personne qui se sont créées. La suppression de cette aide entraînera le licenciement de nombreuses personnes voire même la fermeture de ces sociétés. Quand aux particuliers, ils réduiront le nombre d'heures. Sans oublier l'inévitable retour du travail non déclaré. Cette suppression est pour moi une vraie inadéquation avec les réalités de la famille d'aujourd'hui. Les catégories les plus touchées seraient les classes moyennes-supérieures et elles n'ont pas besoin de cela ! Notre pouvoir d'achat a déjà pris un sacré coup depuis quelques années. Cordialement

02/09/2010 → 22:00:38

Si ce dispositif devait disparaître totalement ou partiellement, je me verrai dans l'obligation de licencier ma femme de ménage ou réduire son quota d'heures effectuées car mes revenus ne me permettent pas de financer en totalité le salaire et les charges s'y afférant.

02/09/2010 → 15:37:54

cette soit disant niche fiscale permet à des personnes de travailler, de cotiser et d'être déclarées. Sans cette aide, il ne me serait plus possible d'employer une assistante maternelle. Est ce la solution pour réduire le travail au noir ? Est ce ainsi que les cotisations vont rentrer dans les caisses ? Sans compter les problèmes d'organisation et de garde pour les familles ! Bref, aberrant !

01/09/2010 → 18:41:27

depuis des années la volonté est de faire du métier d'employé à domicile un métier à part entière. grâce à ces mesures les particuliers et moi même n'hésitent plus à déclarer nos employés. L'employé est alors fidélisé, reconnu. Il devient vraiment un partenaire pour les parents. Je n'aurai jamais pu travailler et faire ma carrière si je n'avais pas eu cette personne à mes côtés. Si demain ces mesures sont remises en cause il faut clairement le dire le travail au noir va être privilégié et le travail à domicile va redevenir un métier précaire ! malheureusement on ne prépare pas l'avenir de ces personnes à travers de telles mesures. Je voulais apporter un autre témoignage, j'ai un petit garçon handicapé et grâce à ces aides j'ai pu me faire aider, reprendre une activité professionnelle et ne pas sombrer dans une dépression. En 2 mots ce sont des annonces qui traitent le court terme, à fort impact politique et d'opinion mais qui ont des conséquences sur les ménages qui travaillent et sur ceux qui veulent vraiment travailler pour avoir un vrai métier.

01/09/2010 → 10:41:44

Dans la crise que nous traversons, ce dispositif apporte une grosse bouffée d'oxygène en permettant de créer des emplois à domicile d'autant que le besoin est fort (croissance de la population âgée, mamans travaillant, papas déléguant les travaux de bricolage et jardinage, etc.). Il me semble indispensable de maintenir ce dispositif pour le bien de tous. D'autant que les cotisations renflouent les caisses de l'Etat.

01/09/2010 → 10:38:15

Maintenir ce dispositif de crédit d'impôt est fondamental. Il me permet de faire garder mes enfants pour mener à bien mon activité professionnelle indépendante. Sans ce dispositif, je ne suis pas sûre qu'il serait intéressant financièrement de maintenir cet emploi à domicile, d'autant que mes revenus professionnels sont modérés.

01/09/2010 → 09:59:41

Bonjour, je suis professeur de piano à domicile dans une zone rurale. Mes élèves me paient en CESU. Vu le temps passé sur les routes pour me rendre d'un élève à l'autre, je peux difficilement augmenter mon activité. Grâce au CESU mon revenu est d'environ 1000 Euros par mois. Je sais que je perdrai les 3/4 de mes élèves si les réductions/crédit d'impôts disparaissaient. Le minimum serait qu'ils tiennent compte des revenus des employeurs pour que les plus démunis puissent encore accéder à la formation que je propose.

01/09/2010 → 09:02:35

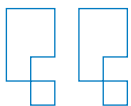
Une remise en cause même marginale des dispositifs de réductions fiscales aurait effectivement un effet direct sur le recours à des salariés à domicile (garde d'enfants, petit entretien de la maison et du jardin). Les classes travailleuses «moyennes (??)», qui bénéficient aussi d'une petite aide des employeurs (CESU avec participation) peuvent se permettre quelques facilités diminuant le stress, augmentant aussi leur rentabilité professionnelle. Soyons juste. Prenons là où le rendement financier pourrait être moindre certes, mais les dégâts «collatéraux» bien moindre aussi.

01/09/2010 → 06:29:37

La diminution des avantages fiscaux va nous conduire au mieux à limiter les plages horaires de garde de nos deux enfants, au pire à changer radicalement de mode de garde. S'il est un rabetage de niche fiscale improductif, c'est bien celui-ci !

31/08/2010 → 21:31:45

Bjr, en cas de réduction du crédit d'impôt lié à l'emploi d'un salarié à domicile, je réduirais le nombre d'heures de travail de mon employée pour ne pas dépasser le plafond. Cdlt.



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



31/08/2010 → 13:37:28

Bonjour, Je fais parti des 40 % qui réduiraient (voire résilieraient le contrat) les heures effectuées par mon employée de maison Merci donc d'être vigilant sur le sujet et de nous tenir informés cordialement

31/08/2010 → 13:36:44

Bravo pour tous vos efforts pour persuader le gouvernement de maintenir les réductions d'impôts, etc... qui nous aident, nous, employeurs, à supporter les charges de l'emploi à domicile. Pour le moment, nous tenons avec une auxiliaire de vie, 5 h hebdo., plus une autre, 3 h. J'ai 82 ans, et mon mari près de 90, et maladie de parkinson (encore légère...). Pour le moment, et depuis deux ans, tout le salaire et charges sont déduits de notre impôt s/le revenu - mais quand l'état de santé s'aggraverait, que je serai plus âgée, qu'il nous faudra employer davantage...??? de plus, des menaces pèsent sur la retraite de mon mari (médecin) et si elle est réduite... d'un autre côté, nous arrivons, depuis 2 ans, à ne payer aucun impôt sur le revenu, et même à recevoir un petit remboursement, de l'ordre de 200 Euros, ne payant que taxe d'habitation et foncière, et CSG, tout de même 3 788 Euros en tout, l'an dernier ! du fait aussi de l'autre « niche fiscale », pourcentage sur les dons aux oeuvres (loin d'être intégralement déduite !). bien sûr, on pourrait dire qu'un certain pourcentage de l'impôt, une base, devrait être maintenue... mais ce rôle me paraît dévolu aux contributions foncière, d'habitation et csg : 3 778 Euros pour une année, ce n'est pas rien ! et c'est sûr que, si ces compensations sont réduites ou supprimées, les dons aux oeuvres vont baisser drastiquement - alors que les besoins sont immenses, et autant de décharge pour la collectivité ! encore merci de votre combat,

31/08/2010 → 12:07:22

J'ai employé depuis 11 ans pour mes enfants 3 personnes dans le cadre des emplois familiaux. Je m'apprête à employer une personne plein temps pour mon troisième. La diminution des avantages fiscaux me ferait changer de mode de garde inévitablement compte tenu du coût financier important que représente pour un particulier un temps plein (salaire+ charges). De fait le soutien à l'emploi que nous réalisons depuis 11 ans se verrait nettement atteint.

31/08/2010 → 11:22:11

Bonjour, Les dispositifs existants nous permettent de déclarer et de sécuriser notre garde à domicile. Leur suppression ou leur réduction nous obligerait à la licencier ou à l'employer au noir ou bien encore à diminuer l'un de nos salaires en travaillant à temps partiel.

30/08/2010 → 23:20:35

J'emploie une personne pour garder mes enfants à domicile depuis 18 ans : j'ai permis à des jeunes d'avoir leur premier salaire déclaré et de s'installer, à des femmes seules d'avoir une activité, un revenu et pour certaines maintenant une retraite sans être à la charge de la collectivité ou d'un mari violent; J'ai permis à mes petits enfants d'être au calme dans leur maison après l'école et de pouvoir faire leurs devoirs sereinement, j'ai permis à mes enfants adolescents d'avoir une présence chaque soir en rentrant du collège et de ne pas être tenté par la délinquance; Enfin j'ai pu travailler sereinement et être rentable pour mon employeur sans m'absenter à chaque maladie des enfants : tout le monde dans la société gagne à ce que ce mode de garde perdure. Supprimer les aides c'est le condamner car il est déjà lourd financièrement même pour des couples de cadres moyens (j'y passe la moitié de mon salaire d'ingénieur). Merci à la FEPEM pour son action constante en faveur de ces emplois.

30/08/2010 → 22:31:01

Mère de famille nombreuse et salariée à plein temps, voici plusieurs années que j'utilise la réduction d'impôt, du fait de l'emploi de personnes à mon domicile ou au leur, pour s'occuper de mes enfants et de tâches à caractère familial. Il est évident que si demain les pouvoirs publics actaient de la disparition de cette disposition, mon budget familial en sera vraiment impacté, et moi très ennuyée vis-à-vis de l'intervenante que j'emploie actuellement, car je serai très certainement contrainte de m'en séparer : je suis absolument par principe totalement contre le travail non déclaré, et je me verrai dans l'obligation de réorganiser, je ne sais trop comment, mes horaires professionnels. Je n'ai pas de famille autour de moi qui pourrait se substituer à cette personne, et je ne veux pas faire travailler quelqu'un au noir ! je suis convaincue que la suppression de cette aide aurait pour effet de renforcer le travail non déclaré et c'est franchement consternant. J'ajoute que j'ai pu ainsi embaucher des jeunes étudiantes qui avaient bien du mal à joindre les deux bouts... bref, tout ce qu'il ne faudrait pas faire !!!

30/08/2010 → 21:32:17

Aberrant! J'ai une fille de 6 ans que je fais garder, avec la suppression de cet avantage je vais être obligé de limiter les heures de ma nounou. Je vais devoir travailler moins, gagner moins, faire gagner moins à ma nounou. A mon échelle je ne vois pas l'intérêt vertueux économique. ça va fragiliser le système, augmenter la précarité, favoriser le travail dissimulé, ... bref aberrant !



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



30/08/2010 → 17:40:16

Bonjour, travaillant dans un Cabinet de Mandataire Judiciaire à la Protection du Majeur, je suis très attentive à l'éventuelle suppression des avantages sociaux liée au service à la personne. Grâce à ce dispositif, beaucoup de personnes âgées sont maintenues à leur domicile ... Outre un taux de chômage qui va exploser, nos papis et mamies vont être obligés d'intégrer une maison de retraite, ce qui reste très triste quand même.

30/08/2010 → 17:36:52

Supprimer ou diminuer le crédit d'impôt aurait pour conséquence d'augmenter grandement le nombre de chômeur... que ce soit des nounous, ou des parents qui devraient cesser de travailler pour s'occuper de leurs enfants. De plus, ceux qui profitent de cette soi-disant « niche fiscale » ne sont pas forcément les plus riches. Ni les plus pauvres d'ailleurs. Ne peut-on pas, pour une fois, enlever des avantages à ceux qui n'en n'ont pas besoin? Les particuliers employeurs, en grande majorité, ne pourraient pas employer un intervenant sans ces déductions... Si ça venait à être supprimé, la France accueillerait à bras ouvert des milliers de chômeurs, de femmes au foyer et de travailleurs non déclarés.

30/08/2010 → 14:30:59

Bonjour, Actifs tous deux avec des emplois du temps exigeants, nous employons une garde d'enfant à domicile depuis 4 ans pour nos deux filles de 4 ans et 1 an. Grâce au dispositif actuel, nous avons créé un emploi en CDI à temps complet, non délocalisable, et fait retrouver le chemin de l'emploi à une personne au chômage. De quelle « niche » fiscale parle-t-on? C'est un encouragement pour le travail au noir, ce qui à terme coûtera beaucoup plus cher à l'état... que d'incohérences! Mes amies allemandes et italiennes sont admiratives de notre arrangement de vie, elles n'ont pas cette chance, et ont dû quitter leur emploi pour s'occuper de leurs enfants. Je n'ose imaginer que la France fera le même choix en matière de politique familiale...

30/08/2010 → 11:59:12

Bonjour, avec un enfant qui rentre à l'école et un nourrisson qui n'a pas de place en crèche, nous allons devoir employer une nounou à domicile à temps plein... Pour l'instant j'ai toujours déclaré rubis sur l'ongle l'ensemble de ses heures supplémentaires, mais avec la suppression de l'abattement des charges patronales, il est possible que je tente de trouver un arrangement avec mon employée...

29/08/2010 → 22:16:07

Pour moi, ces dispositifs de soutien à l'emploi d'un salarié à domicile ne devraient pas être considéré comme une niche fiscale, mais comme une atténuation légitime de la taxation assez lourde du travail.

29/08/2010 → 21:14:21

Franchement mais que veut faire le gouvernement de la France !!!!!!!!! J'ai 2 enfants, 1 de 6 ans et le dernier qui vient d'avoir 2 ans qui est gardé par une assistante maternelle. Moi je travail à mi-temps jusqu'au 3 ans de mon dernier, si il n'y a plus de crédit d'impôt à quoi bon que je continue de travailler si mon salaire passe en totalité dans la garde de mon enfant !!!!!!! Le gouvernement veut augmenter le pourcentage des chômeurs ou quoi ???????????????? Franchement rien ne va plus là !!!!!!

29/08/2010 → 15:32:33

Actuellement nous employons une personne, pour garder nos enfants et effectuer des travaux de ménage dans la maison. Nous sommes inquiets concernant le projet de loi qui s'annonce, qui semblerait vouloir supprimer les avantages de déduction fiscale des foyers. Nous travaillons tous les 2 mon épouse et moi même. Il est clair que si ce projet de loi voit le jour, nous serons obligé de supprimer cet emploi, avec tous les inconvénients que cela présente pour notre quotidien familial et professionnel. Pour résumer, sur le plan création d'emploi, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne mesure ; et ensuite pour nous en efficacité et disponibilité professionnel non plus !... La consultation de votre site nous conforte dans notre opinion !!! Cordialement à vous

29/08/2010 → 14:44:51

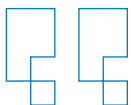
Bonjour, J'emploie depuis de nombreuses années une garde à domicile pour mes deux enfants. La réduction des aides sociales nous obligerait à supprimer ce poste qui coute déjà beaucoup. Et, en ces temps difficiles, nous constatons dans notre entourage, qu'il est actuellement difficile pour ces employés de retrouver du travail. Le cout du chômage sera certainement plus important pour le gouvernement que la suppression des aides.

29/08/2010 → 14:13:32

les personnes âgées qui emploient a domicile ont droit a une réduction d'impôt mais pas au crédit d'impôt. La niche fiscale n'existe pas pour tout le monde

28/08/2010 → 16:55:33

J'emploie une personne à domicile 2 heures par semaine, pour mon épouse qui est invalide à 80%, problèmes de dos. Si jamais l'aide sur les impôts était supprimée, nous ne pourrions plus continuer de faire travailler cette personne qui de plus est au chômage. Nous sommes en retraite tous les 2, nous ne pourrions plus payer cette personne avec de telles charges. Merci pour votre intervention.



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



28/08/2010 → 16:37:25

Etant donné mon âge et mon état de santé j'ai été dans l'obligation de prendre une personne pour m'aider dans l'entretien de la maison, elle a commencé le 26 juin 2010 mais si les niches fiscales sont supprimées je ne pourrai pas la garder ou la payer sans la déclarer car elle a besoin de travailler nous sommes en zone rural et le travail est difficile à trouver: je la paye 10 € net et je la déclare au réel et non au forfait.

28/08/2010 → 13:47:50

J'emploi à domicile une personne pour garde d'enfants dont une reconnue handicapée. Sans les avantages fiscaux existants je ne pourrai plus employer cette personne et c'est mon activité professionnelle et le bien être des enfants qui sont remis en cause.

27/08/2010 → 16:16:27

Je trouve cette décision complètement inacceptable: que l'on me trouve des centres d'accueils avec des places disponibles (je suis resté 3 ans en liste d'attente pour une place en crèche) qui accueille les enfants de 8H à 19H même lorsqu'ils sont malades. Pour continuer à travailler j'ai été obligée d'embaucher une nounou à domicile. Malgré la déduction fiscale, lorsque j'ai payé ma nounou et les charges sociales afférentes + mes impôts sur le revenu, il me reste 500€ par mois....Si on retire cette réduction fiscale deux solutions s'offrent à moi: j'arrête de travailler en négociant une rupture conventionnée histoire de récupérer des versements assedic, ou je ne déclare plus ma nounou ce qui me ferait économiser 1000€ par mois. De plus pour les personnes âgées, une maison de retraite décente coûte + de 2700€ par mois. Les personnes qui ne peuvent pas payer cette somme monstrueuse, peuvent grâce à cette déduction fiscale embaucher une personnes à domicile pour les repas, les soins et les médicaments, et éviter d'être ainsi abandonner pour un budget moins honoreux qu'une maison de retraite. Je pense que le travail au noir va avoir de beaux jours devant lui. Je suis complètement indignée. C'est une honte d'appeler cela une niche fiscale lorsque c'est juste des sommes que le particulier est obligé de dépenses car les structures du pays que ce soit en petite enfance ou au niveau des personnes âgées ne sont pas suffisantes! Ou passent nos impôts?

27/08/2010 → 08:50:03

Nous sommes un couple de retraités qui avons déjà diminué l'emploi d'un salarié pour l'entretien de la maison de 8 à 4h par semaine, suite à la fin de notre activité professionnelle ! La législation actuelle permet d'éliminer une partie du travail au «noir» et sécuriser les employeurs en cas d'accident du travail ; aussi, pourquoi les entreprises soumises à l'impôt sur les Sociétés peuvent déduire l'intégralité de leurs frais de personnel alors que les particuliers ne peuvent imputer que 50% sur leurs revenus : l'impôt sur le revenu est supporté deux fois sur la différence non imputée, une fois par l'employeur et une fois par l'employé ? On continuerait donc de défavoriser les citoyens qui veulent rester dans le cadre légal ? N'y a-t-il pas d'autres possibilités de récupérer des recettes pour l'Etat ?

26/08/2010 → 15:29:42

Je suis une maman de deux enfants, dont une scolarisée en maternelle le matin uniquement. Nous avons une assistante parentale 35 heures par semaine à la maison pour garder le bébé toute la journée et l'aînée après la classe. C'est une «perle» qui s'occupe des filles et de la maison quand nous travaillons, un réel soulagement pour toute la famille. Avec la suppression des 15 points Borloo, et un budget déjà très serré, nous serons dans l'obligation de nous séparer de notre nounou ! Et qui va s'occuper des enfants ?! On nous dit que les femmes doivent travailler, oui, mais comment font-elles garder leurs enfants ? Nous gagnons à deux 3600 euros par mois, le salaire de notre assistante parentale nous revient à 1400 euros, et c'est dans notre budget qu'on vient chercher des «niches fiscales» ?

26/08/2010 → 14:45:39

Nous rémunérons 6H par semaine une employée de maison que nous payons actuellement 10€ (net) de l'heure eu égard à son annuéteté. La suppression des 15 points sur les cotisations (c'est bien de cela dont il s'agit et non la suppression de la réduction d'impôt) va augmenter notre contribution de 25%. Mon épouse part en retraite au 2 septembre ce qui signifie pour elle 600€ de revenus en moins. Nous envisageons, à contre cœur de diminuer les heures de notre employée. Pourquoi le gouvernement ne baisse t-il plutôt pas le plafond pour la réduction d'impôt qui profite aux plus hauts revenus?

25/08/2010 → 18:20:43

Bonjour Je trouve déjà que les dispositions actuelles sont très discriminatoires, à savoir une déduction seulement partielle du coût de l'emploi du revenu imposable quand tous les autres employeurs déduisent le coût total de l'emploi de leurs bénéficiaires, cela favorise «l'emploi au noir», de plus les sociétés ont également d'autres avantages (allègement en charges). J'ai des amis qui aimeraient bien embaucher (et donc déclarer) des gens pour les aider chez eux, mais ils trouvent ces dispositions actuelles très lourdes comparés à une société. pour ma part, j'emploi une personne à plein temps et donc je dépasse le plafond fiscal et il ne m'est pas possible d'employer une autre personne pour la jardinage par exemple, ne serait-ce que



pour quelques heures par semaine. De plus, il me sera pas plus possible non plus de garder une personne à plein temps car je n'y arriverais plus financièrement. Donc je milite pour un avantage équivalent à celui des entreprises à savoir déduction totale (du revenu imposable) des sommes versés pour l'emploi à domicile + les avantages liés aux allègements des charges. Si cette loi est votée, je connais plusieurs personnes qui pourront embaucher.

23/08/2010 → 16:58:51

Bonjour, je suis une maman de 3 enfants, cadre moyen en entreprise et la garde à domicile est notre seule alternative (impossible d'être rentrée assez tôt pour aller chercher les enfants en centre de loisirs et crèche); ce choix n'est pas seulement réservé aux familles riches : la réduction des avantages sociaux aura un très net impact dans notre budget et pourtant je suis fière d'embaucher une personne qui ne trouverait pas forcément d'emplois sans diplôme en France...c'est une fausse niche fiscale sans commune mesure avec des investissements immobiliers par exemple...merci à la femme de représenter tous les employeurs à domicile

22/08/2010 → 11:51:32

Bonjour, j'emploie actuellement une assistante maternelle à domicile à temps plein, pour garder mes 2 enfants, si le gouvernement décide de supprimer «le crédit d'impôt» je serai obligé de la licencier. Je ne considère pas ce crédit d'impôt comme une niche fiscale, c'est un coup de pouce à l'emploi.

21/08/2010 → 18:02:14

ne trouvant pas de travail dans ma région, Pays de Loire, j'ai fait une formation d'aide à domicile et assistante de vie à 50 ans j'exerce donc depuis 6 ans. Je suis à 3 ans de la retraite. Je ne suis pas d'accord avec cette nouvelle réforme.

20/08/2010 → 18:39:03

En tant qu'assmat je suis très inquiète sur mon métier. Que vont alors faire les parents à revenu modeste qui peuvent grâce à ces soi-disant niches nous employer. Alors je dis bravo M. Baroin. Mais Monsieur le Président va-t-il participer en baissant son salaire qui nous coûte une vraie fortune ???

17/08/2010 → 17:32:23

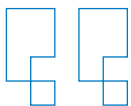
bonjour, je suis une maman de deux enfants dont la plus jeune a 3 ans et bien qu'elle entrera à l'école en septembre la garde à domicile en fin de journée et le mercredi m'est indispensable mais à quel prix. Aussi selon les dispositions que le gouvernement prendra je conserverai mon employée de maison (118h/mois) ou bien je la licencierai et nous nous tournerons vers une solution familiale. Aussi je suis heureuse que vous soyez vigilant et actif pour le maintien de ces avantages.

14/08/2010 → 13:25:58

Je suis tout à fait d'accord pour m'opposer à ces nouvelles réformes. Il ne s'agit pas de niche fiscale, quand on emploie une personne pour s'occuper et distraire une dame âgée paralysée, en établissement manquant de personnel. Cette réforme serait au détriment de la santé mentale de ces personnes. Au moins accorder l'allègement pour une partie de la population à bas revenus. Merci pour votre action. Sylvie (fille d'une maman handicapée).

14/08/2010 → 10:37:51

CE PETIT MESSAGE POUR VOUS FAIRE PAR DE MA GRANDE inquiétude à ce sujet : Maman de 5 enfants, divorcée depuis 2004 - le papa a une maladie psychiatrique - je suis dans l'obligation de travailler quasi à temps plein dans un poste de cadre supérieur dans l'administration ( je suis responsable d'un pôle grenelle en DDT) - et je ne sais pas comment je pourrais assurer mon poste ainsi que mes enfants si je n'embauchais pas une personne à domicile à la sortie de l'école soit environ 10 h par semaine ( ce qui est le minimum) Cette aide m'est très précieuse et me soulage énormément. Elle me permet aussi d'assurer «une sécurité affective» pour les enfants qui ne sont alors pas tout seuls à la maison le soir en train d'attendre leur maman. Même si mes aînées sont autonomes et travaillent seules, cette personne me soulage d'au moins 4 voire 5 heures par semaine du ménage, préparation de dîner, ...ce qui est énorme dans un emploi du temps. L'Etat pourrait effectivement s'atteler à gommer les disparités entre les riches voire les très riches qui eux, il est évident, n'ont sans doute pas besoin de telle réduction d'impôt...Votre raisonnement est le bon : montrer l'impact financier dans l'économie nationale des emplois à domicile et l'impact des mesures de défiscalisations sur cette économie. De toute évidence, le gouvernement actuel favorise les très riches. ET c'est ce qui est très grave. De toute évidence, si pour ma part la suppression du crédit d'impôt serait adoptée alors qu'elle a été mise en place qu'il ya 2 ou 3 ans - je serai dans l'obligation de payer au noir mon étudiant. En vous remerciant vivement pour vos actions, de tout cœur avec vous, Marie-Pierre C. PS DEPUIS 1993, j'embauche une garde d'enfant à la maison à quasi temps plein! Depuis que le dernier est en CP - 2009-, j'ai choisi l'option sortie d'école soit environ 10h par semaine. Je dois aussi vous dire combien cette mesure de crédit d'impôt m'a soulagée: Depuis 2004, je devais demander une aide financière à ma



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



famille n'arrivant pas à payer 1100 euros net par mois + les charges de la nounou avec 2800 euros net de salaire, et 1100 euros de pension alimentaire...pour 5 enfants(+ 800 euros d'allocations familiales) + un loyer de 1000 euros à payer!

13/08/2010 → 15:54:04

je souhaite vous apporter mon soutien dans votre démarche auprès des pouvoirs publics. Je suis tout à fait d'accord avec l'analyse que vous faite concernant la remise en cause du soutien à l'emploi d'un salarié à domicile.

13/08/2010 → 11:01:17

Ma nounou élève mes deux enfants, aujourd'hui scolarisés. Je maintiens son emploi à plein temps car le cout de revient, me permet aujourd'hui financièrement de maintenir son poste. Si ce cout augmentait encore je serai obligé de revoir mon organisation et supprimer cet emploi et d'utiliser les moyens de la mairie (cantine, accueil périscolaire).

09/08/2010 → 23:22:45

bonjour, je partage les mêmes positions, angoisses que vous pour l'avenir de nombreux travailleurs «cesu» et aussi pour toutes ces personnes qui ne pourront plus prétendre à être aidé a leur domicile. je viens juste de commencer mon activité d'aide a la personnes après 3 ans de congés parentale et 4 ans d'inactivité avant celui ci. Je n'aurai jamais réussi a trouver un emploi aussi rapidement sans le service à la personne. J'adore ce que je fais, après 10 années dans des établissements en étant éducatrice je change de voie et je vais vite m'épanouir si le «cesu» reste bien en place merci a vous salutations

09/08/2010 → 15:51:34

Mon employée (pour la garde de mon fils 25h/semaine à domicile)m'a fait part de ses craintes ce matin: en cas de diminution ou suppression de la réduction d'impôt ayant trait à son emploi, je serai en effet en tant que maman divorcée, travaillant environ 50h par semaine de diminuer ses heures de travail voir de procéder à son licenciement (alors qu'elle même maman d'une enfant handicapée est déjà dans une situation précaire).

07/08/2010 → 19:14:45

Bonjour. Employeur d'une personne à domicile depuis la naissance de mon 2ème enfant en 1999, j'appuie complètement vos propos : le dispositif tel qu'il est aujourd'hui permet aux familles de créer un emploi, avec la sécurité due à l'employé, et permet aux femmes de travailler sereinement. Cadre supérieur de la fonction publique, j'élève désormais seule mes 3 enfants et ja suppression de la réduction d'impôts m'obligerait à diminuer le nombre d'heures de mon employées au strict minimum. Le gouvernement cherche sans doute à faire grimper le taux de chômage !!

07/08/2010 → 10:13:54

Il y a 2 ans j'ai donné une chance à une jeune femme «inconnue» de se refaire une place dans la société, ancienne rmiste, elle souhaitait retravailler. Depuis elle a décroché 5 contrats chez des particuliers à «revenus moyens» comme moi... je l'ai informée que suite aux éventuelles changements je devrais sans doute mettre fin à notre contrat. Symboliquement je refuse de l'employer au «black». Légèrement handicapée depuis un accident, cette aide m'était précieuse... Les larmes de la jeune femme devant mes propos m'ont troublée... Non vraiment, je ne sais pas à quoi pense ce gouvernement!

06/08/2010 → 14:07:02

Bonjour, je renchéris aux nombreux témoignages déjà disponibles sur votre site : nous nous sommes également inquiétés des annonces gouvernementales. Nous avons recours à un emploi à domicile 6 h/semaine. A la rentrée, nous envisagions d'étendre son contrat de 4h pour permettre à nos enfants de rentrer plus tôt de l'école. Si les avantages fiscaux étaient réduits, il est certain que nous serions obligés de renoncer à l'emploi de cette personne. Nous sommes heureux de vous lire et de voir le combat que vous menez quand par ailleurs on peut lire le rapport d'un parlementaire qui soulignait que ces incitations fiscales n'avaient pas eu les effets escomptés en termes de créations d'emplois et que cela créait des «effets d'aubaine». Ce n'est pas la réalité de ce que nous constatons autour de nous...

05/08/2010 → 12:19:22

Bonjour, couple de cadres nous employons depuis 11 ans une personne pour les enfants et le ménage à raison de 115h/mois au taux horaire prévu par la convention collective compte tenu de l'ancienneté, transport payé, jours férié non travaillés / payés, cotisations sociale sur base réelle. Elle fait quasiment partie de la famille et nous n'avons donc pas, par confort personnel et estime de notre salariée, voulu jusqu'à présent «tailler dans son contrat» même si les enfants sont grands à présent. Compte tenu de la pression fiscale croissante subie par ailleurs, et des changements incessants dans l'environnement fiscal sans parler de la jungle de la réglementation sociale de nature à elle seule à décourager tout employeur (nous avons



pourtant une formation en droit et comptabilité....), nous serons naturellement obligés de nous en séparer et de ne recourir qu'à 2/3 heures de ménage par semaine, si le dispositif actuel venait à être modifié. Nous lui avons déjà fait part des difficultés que nous rencontrerons dans un tel cas de figure. Ce serait un déshonneur mais nous ne pouvons nous permettre un cout supplémentaire de près de 2400€ / an venant par ailleurs tout juste d'acheter un appartement avant que cette nouvelle ne tombe !!! Je souscrit par ailleurs mot pour mot au propos d'un précédent adhérent à savoir «Nous sommes depuis longtemps persuadés que faire travailler une personne à notre domicile avec des horaires - fussent-ils à temps partiel- réguliers et garantis est une chance pour la personne que nous employons car cela lui permet, avec un cumul d'emplois, de gagner dignement sa vie... Nos propres enfants sont à présent grands et autonomes ... et nous n'avons plus réellement besoin d'une employée à notre domicile; si nous avons maintenu son emploi, ce n'est pas pour bénéficier d'une niche fiscale, mais parce que nous avons le sentiment d'un devoir envers la salariée concernée, et plus largement le souci de contribuer «à notre niveau personnel modeste» à un effort citoyen de partage (car nous utilisons le fruit de notre propre travail pour rémunérer le travail de notre employée). C'est pourquoi nous sommes de longue date insatisfaits par le statut accordé aux employeurs particuliers et à leurs salariés, que nous n'hésitons pas à qualifier de discriminatoire (et les discriminations sont nombreuses : déduction seulement partielle du coût de l'emploi du revenu imposable chargées de les autres employeurs déduisent le coût total de l'emploi de leurs bénéficiaires, existence d'un régime spécifique d'allègement des charges sociales alors que le régime général dit de réduction Fillion pourrait s'appliquer comme à tous les autres salariés, existence d'une possibilité de cotisation sur salaire forfaitaire, qui peut être très préjudiciable au salarié lors de maladie ou au moment de la retraite, obligation en cas d'emploi du CESU d'intégrer les congés payés avec le risque pour le salarié d'être privé de revenus 5 semaines par an ou celui de se passer de congés). Les mesures annoncées dans le cadre des prochaines lois fiscales et sociales viendront donc simplement aggraver et consacrer des discriminations déjà inexplicables et contraires aux principes fondamentaux de notre pays. C'est donc auprès des institutions chargées de la lutte contre les discriminations et en particulier auprès du Défenseur des droits que nous suggérons à la FEPPEM de faire porter ses efforts : il existe un véritable mépris public des particuliers-employeurs et de leurs employés qui est à l'évidence contraire au principe d'égalité mais aussi contraire aux intérêts sociaux et économiques collectifs en période de sous-emploi. Nous n'avons pas pris de décision sur l'avenir de l'emploi familial que nous finançons actuellement, mais il est probable que nous n'augmenterons pas le coût qu'il représente globalement et serons donc amenés - si le gouvernement impose une aggravation de son coût social et interdit ou réduit la déductibilité fiscale - à réduire le nombre d'heures de travail en proportion des charges nouvelles... voire à mettre fin au contrat de notre employée car nous sommes découragés sinon déprimés d'être assimilés à des privilégiés ou des profiteurs quand nous donnons à une personne un emploi stable. Par ailleurs si les impôts sur le revenu augmentent, le solde familial disponible se réduit et donc notre capacité à financer directement et surtout durablement un emploi s'amenuise». Merci à la Fepem d'être notre porte parole. Un employeur découragé...

03/08/2010 → 13:45:58

Bonjour, il faut appeler un chat un chat. Lorsque l'on veut employer une personne à domicile en France, la demande qui revient régulièrement (dans mon cas) est de ne pas être déclaré. Il faut d'abord convaincre la personne, ce que je fais en répondant qu'il est plus intéressant pour moi d'avoir les déductions, ce qui permet de mettre fin au débat. La pression est grande sur l'employeur. S'il l'on retire ces avantages, au delà du poids fiscal difficile à supporter, il sera difficile de résister à la tentation (pression) du 'non-déclaré' avec tous les risques important que cela comporte.

02/08/2010 → 22:36:35

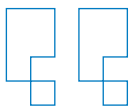
Avec ces informations, j'ai tout simplement renoncé à employer une personne à domicile pour la garde de mes 2 enfants pour la rentrée en septembre prochain. Je pense que cela serait très très grave pour les classes modestes qui se privent pour faire garder leurs enfants. merci de nous aider à nous exprimer.

02/08/2010 → 17:56:28

SI LES REDUCTIONS D IMPOTS SONT DIMINUEES JE DIMINUERAI DE MOITIE LES HORAIRES DE MON EMPLOYEE DE MAISON .ELLE TRAVAILLE ACTUELLEMENT 6 HEURES PAR SEMAINE POUR UN SALAIRE HORAIRE DE 10,50 EUROS NET....MERCI POUR VOS ACTIONS

02/08/2010 → 17:39:26

Déjà conscient des problèmes posés par la suppression des avantages fiscaux lors de l'emploi de salariés à domicile, je m'associe à vos démarches pour la poursuite de ces incitations à l'embauche de salariés ( autrefois payés au noir )ce qui n'est que bénéfique pour l'emploi .



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



01/08/2010 → 22:49:59

Je souhaite vous apporter mon soutien dans votre démarche auprès des pouvoirs publics. Je suis tout à fait d'accord avec l'analyse que vous faite concernant la remise en cause du soutien à l'emploi d'un salarié à domicile. En ce qui me concerne, pour des raisons financières, j'ai mis plusieurs années à me décider à prendre une aide à domicile. Ce n'est que fin 2009 après un problème de santé que je me suis enfin décidée. Bien entendu, c'est le crédit d'impôt qui m'a aidée à prendre cette décision sans lequel je ne l'aurais jamais prise car l'effort financier n'est plus du tout le même sans celui-ci. Je suis persuadée que beaucoup de « petits employeurs » comme moi ne le serait pas sans cette aide car nombreux ne pourrait tout simplement pas se le permettre. Je dois dire que depuis, je ne regrette pas cette décision qui me soulage énormément tout en permettant à la personne que j'emploie de compléter son budget qui en avait besoin. Mais si le crédit d'impôt était remis en cause, je serais obligée de faire à nouveau un choix bien difficile : mettre fin au contrat de travail qui me lie à ma salariée ! Je ne me considère certainement pas comme une privilégiée qui cherche à échapper à l'impôt sur le revenu ! Non, loin de là ! Mais plutôt comme quelqu'un parmi tant d'autres, qui a besoin d'être aidée à domicile car son travail est trop prenant et stressant et ne lui laisse que trop peu de temps et d'énergie pour faire face à toutes les autres tâches. D'autre part, je contribue par cet emploi et grâce au fruit de mon travail, à aider financièrement la personne que j'emploie. Nous « les petits employeurs » sommes très nombreux et ensemble nous contribuons pour une partie non négligeable à l'économie et à l'emploi en France ! Hors, en remettant en cause ce crédit d'impôt, cela aurait des répercussions catastrophiques pour ce secteur d'activité pourtant en pleine évolution grâce à celui-ci ! Sans compter les risques de voir des salariés à nouveau contraints de travailler au black... sans aucune garantie ni couverture sociale ! Nous ne voulons pas de cela !

01/08/2010 → 12:01:17

je serais très ennuyé d'un changement car la dépense supplémentaire viendrait s'ajouter à la disparition de la demi part sur la déclaration d'impôt au titre de veuf . Tout cela grèverait mon budget de retraité et je serais probablement obligé de me séparer de mon employée.

30/07/2010 → 12:50:51

Quelles peuvent être les motivations d'un gouvernement qui : - refuse de plus en plus la prise en charge des enfants de moins de 3 ans à l'école (votre enfant aura 3 ans en janvier, il faudra attendre la rentrée prochaine pour le mettre à l'école. En attendant les aides diminuent déjà à partir de janvier et bientôt plus rien entre janvier et sept...à vous de vous débrouiller) - ne propose pas suffisamment et de façon équitables des solutions de garde en crèche (ni d'assistantes maternelles) - supprime soudainement les aides pour l'emploi de nounou à domicile (pour bébés mais aussi pour le péri-scolaire) n'est-ce pas de renvoyer les femmes à la maison ou alors d'ajouter une couche au plafond de verre qui empêche les femmes d'accéder aux postes à responsabilité? Bien sûr, il y aura quelques rares cas où se seront des hommes qui abandonneront leur projet professionnel...rares D'un côté le gouvernement dit «faites des enfants» mais de l'autre ne donnent pas les solutions pour vivre avec ces enfants D'un côté le gouvernement prétend «promouvoir l'égalité des sexes», lutter contre la discrimination...et de l'autre il l'encourage car les femmes seront obligées de faire un choix entre mère ou carrière et puis ce sont les ménages à plus bas revenus qui ne pourront avoir d'aide à domicile, ce qui ne fera que renforcer leur précarité. par ailleurs, travaillant en collaboration avec des entreprises de crèche, il semble évident que les entreprises n'ont pas encore pris conscience que d'offrir des places en crèche à leurs salariés seraient une véritable aide à la qualité de vie au travail (et donc aussi pour leur développement économique et une bonne façon de lutter contre le stress)... Mesdames, il va falloir nous révolter ! Messieurs, il va falloir nous soutenir si vous voulez des enfants

30/07/2010 → 10:31:55

J'emploie une garde d'enfants à domicile depuis 2003, d'abord à temps plein, puis à temps partiel (environ 100/mois en moyenne) depuis que mon dernier enfant est scolarisé. Avoir une garde d'enfants m'a permis de continuer une activité professionnelle enrichissante à temps plein... Je déclare ma salariée au réel, pour lui faire bénéficier du maximum des avantages sociaux que peut lui conférer son emploi. Si les 15% d'abattement de cotisation sont effectivement supprimés, cela va me coûter 200€ de plus par mois... A ce rythme-là, je n'aurai pas le choix : négocier un temps partiel à 80% à mon travail, et n'employer quelqu'un que 12h/semaine pour les sorties d'école... Tout le monde y perd : moi parce que je travaillerai moins, ma salariée actuelle qui se retrouvera au chômage si elle refuse la réduction d'horaires, et la personne que j'emploierai ensuite, qui ne sera qu'un maigre temps partiel de plus dans l'océan des services à la personne... et qu'en plus je vais déclarer au forfait pour grappiller quelques économies de plus ! Mais où va-t-on ?!

29/07/2010 → 15:17:13

ne risque-t-on pas à nouveau de voir reflourir le travail au noir ????





28/07/2010 → 17:54:40

Voici ma situation : - j'ai trois enfants de 6 ans, 3 ans et 3 ans (jumelles) que j'élève seule. - je suis fonctionnaire, prof avec un salaire de 2500 euros et une pension alimentaire de 600 euros ; je travaille à temps complet. - j'ai, depuis que mes filles ont deux mois, une employée à domicile (ancienneté de 3 ans) que je paye 1118,52 euros par mois plus les charges sociales de 550 euros par mois. Elle travaille à raison de 36 heures par semaine (elle a 52 ans, aucun diplôme et juste du bon sens ; elle était au chômage quand je l'ai embauchée et ne trouvait aucun travail ; j'ai créé un emploi pérenne ; mes filles, si elles ont trois ans, ne vont pas encore toutes seules à l'école...) - j'avais au début beaucoup d'aides pour la payer, notamment des réductions sur les cotisations sociales, parce que mes filles avaient moins de trois ans ; ces aides ont déjà fortement diminué quand mes filles ont eu trois ans, comme si magiquement elles étaient devenues tout à fait autonomes ; pour continuer à la payer, je fais des vacances à l'IUT en plus de mon travail de mon prof de lycée (la pension alimentaire ne paie que les cotisations...) - si les niches fiscales diminuent, je ne pourrai pas faire 30 heures de cours par semaine pour la payer ; que ferai-je ? je diminuerai ses heures mais en aucun cas, ne l'emploierai au noir. Je sais que mon cas n'a rien d'exceptionnel mais je voudrais dire que je ne considère pas ma réduction d'impôt comme un cadeau superflu ; j'ai créé, grâce à elle, un emploi et ai pu faire face à ma situation délicate.....

28/07/2010 → 17:52:08

Je réponds à votre appel de soutien sur ce sujet. En premier lieu, la réduction d'impôt pour l'emploi à domicile n'est en rien une « niche fiscale ». Il s'agit d'une incitation fiscale destinée à créer des emplois dans un secteur où il y a un gisement important. Cette démarche est fiscalement intelligente dans un pays malade d'un chômage récurrent du à un marché du travail trop rigide. Et vos chiffres montrent combien elle a été efficace. Mais que sont les « niches fiscales » ? ce ne sont que des corrections apportées à une fiscalité confiscatoire qui lamine la compétitivité économique de notre pays. En d'autres termes, on crée un impôt néfaste et on tente d'en tempérer les effets négatifs par la création de niches. Ce qui a pour principal résultat de complexifier une fiscalité qui ne l'est que trop. Sans compter l'inquiétude ainsi créée chez un contribuable déjà à juste titre méfiant, qui voit ses projets en permanence remis en cause. Mais les chiffres que vous donnez dans votre lettre d'information parlent d'eux-mêmes. Mais seront-ils lus et s'ils le sont seront-ils compris ? Le passé dans ce domaine laisse malheureusement craindre que non. En espérant que ces quelques lignes vous auront apporté au moins le soutien moral que vous demandiez. Je vous souhaite madame la Présidente beaucoup de courage pour mener le dur combat que vous entreprenez.

28/07/2010 → 17:50:32

Il faudrait demander à nos élus s'ils souhaitent faire retourner dans la clandestinité les femmes qui travaillent dans ce secteur !! (femmes qui se retrouveront dans un état de pauvreté après une vie de travail); il faudrait demander à Mme MORANO, Madame DATI, à l'ensemble de ses femmes que l'on ne trouve pas assez nombreuses dans le monde politique comment elles organisent leur vie familiale.

28/07/2010 → 17:48:42

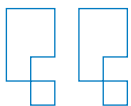
Tout à fait d'accord avec votre analyse au sujet des dispositifs fiscaux et sociaux en projet, cela n'aurait pour effet que de pénaliser les personnes qui emploient un salarié à domicile et d'augmenter le chômage. Personnellement j'ai une employée de maison 9 heures par semaine, je suis âgée de 81 ans, en bonne santé mais elle m'est tout à fait indispensable et il est évident que cette mesure me pénaliserait, il serait envisageable que je diminue ses heures de présence. Merci de « vous battre » pour défendre les intérêts des employés et employeurs.

28/07/2010 → 17:47:35

Ce petit message pour vous apporter mon témoignage. J'emploie une salariée à domicile depuis l'annonce de l'arrivée de mon 3ème enfant (1999). Après mon déménagement en 2003, j'ai continué sur le même mode et cette deuxième personne comme la première travaille 24h/sem chez moi (tâches ménagères, récupération à la sortie d'école, devoirs, conduite aux activités)..Sans les réductions d'impôts associées, je serai forcément amené à lui réduire fortement ses heures, voir à arrêter le contrat, maintenant que mon dernier à 10 ans .. je ferai beaucoup plus ligh... quelques heures avec des chèques emplois services de ci de là. En espérant apporter ainsi une petite pierre et en vous remerciant pour votre vigilance.

28/07/2010 → 17:44:24

Au sujet d'une éventuelle suppression des réductions/crédits d'impôts et allègements de cotisations patronales: Je serais amenée à supprimer 3h/hebdomadaires de mon employée de maison sur les 7h/hebdomadaires. Conséquences: 1.Cette dame verrait son revenu diminuer, car je ne serais pas la seule de ses patronnes à en faire autant. 2.Ensuite, compte tenu de mon état de santé, mes dépenses de santé augmenteraient, je serais obligée d'avoir davantage recours à la kiné. Qui paiera dans ce cas? Vous et moi, doublement. Je trouve déjà scandaleux que les retraités n'aient pas droit au crédit d'impôts. J'ai tout de



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



même cotisé depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60 ans, ce qui est normal, et je ne vois pas pourquoi je n'ai pas droit à cela. Il me vient un exemple de belle niche fiscale: le bouclier fiscal par exemple.

28/07/2010 → 17:42:39

J'ai bien reçu la lettre d'information de juillet 2010 et suis tout à fait d'accord avec votre analyse des conséquences de l'éventuelle remise en cause des dispositifs actuels de soutien à l'emploi d'un salarié à domicile.

28/07/2010 → 17:35:25

Nous sommes depuis longtemps persuadés que faire travailler une personne à notre domicile avec des horaires - fussent-ils à temps partiel- réguliers et garantis est une chance pour la personne que nous employons car cela lui permet, avec un cumul d'emplois, de gagner dignement sa vie et d'élever seule l'enfant étudiant qu'elle a en charge. Nos propres enfants sont désormais des adultes autonomes financièrement et physiquement, et nous n'avons plus réellement besoin d'une employée à notre domicile; si nous avons maintenu son emploi, ce n'est pas pour bénéficier d'une niche fiscale, mais parce que nous avons le sentiment d'un devoir envers la salariée concernée, et plus largement le souci de contribuer «à notre niveau personnel modeste» à un effort citoyen de partage (car nous utilisons le fruit de notre propre travail pour rémunérer le travail de notre employée). C'est pourquoi nous sommes de longue date insatisfaits par le statut accordé aux employeurs particuliers et à leurs salariés, que nous n'hésitons pas à qualifier de discriminatoire (et les discriminations sont nombreuses : déduction seulement partielle du coût de l'emploi du revenu imposable quand tous les autres employeurs déduisent le coût total de l'emploi de leurs bénéficiaires, existence d'un régime spécifique d'allègement des charges sociales alors que le régime général dit de réduction Fillion pourrait s'appliquer comme à tous les autres salariés, existence d'une possibilité de cotisation sur salaire forfaitaire, qui peut être très préjudiciable au salarié lors de maladie ou au moment de la retraite, obligation en cas d'emploi du CESU d'intégrer les congés payés avec le risque pour le salarié d'être privé de revenus 5 semaines par an ou celui de se passer de congés). Les mesures annoncées dans le cadre des prochaines lois fiscales et sociales viendront donc simplement aggraver et consacrer des discriminations déjà inexplicables et contraires aux principes fondamentaux de notre pays. C'est donc auprès des institutions chargées de la lutte contre les discriminations et en particulier auprès du Défenseur des droits que nous suggérons à la FEPEM de faire porter ses efforts : il existe un véritable mépris public des particuliers-employeurs et de leurs employés qui est à l'évidence contraire au principe d'égalité mais aussi contraire aux intérêts sociaux et économiques collectifs en période de sous-emploi. Nous n'avons pas pris de décision sur l'avenir de l'emploi familial que nous finançons actuellement, mais il est probable que nous n'augmenterons pas le coût qu'il représente globalement et serons donc amenés - si le gouvernement impose une aggravation de son coût social et interdit ou réduit la déductibilité fiscale- à réduire le nombre d'heures de travail en proportion des charges nouvelles... voire à mettre fin au contrat de notre employée car nous sommes découragés sinon déprimés d'être assimilés à des privilégiés ou des profiteurs quand nous donnons à une personne un emploi stable. Par ailleurs si les impôts sur le revenu augmentent, le solde familial disponible se réduit et donc notre capacité à financer directement et surtout durablement un emploi s'amenuise.

28/07/2010 → 17:17:34

J'ai eu effectivement la même réaction suite à l'annonce faite par les Médias quant au personnel à domicile. Mes deux Parents sont pratiquement grabataires. Ma famille et moi nous en occupons quotidiennement sans compter les deux personnes que nous rémunérons par chèques emploi service. Les mesures annoncées sont des plus inquiétantes pour l'emploi à domicile et constitueraient même un désaveu de l'Etat. Aidez vos « vieux » aidez « l'emploi » .....

28/07/2010 → 17:14:08

Ce message pour réagir à des dispositions de rabotage des niches fiscales qui assimile les particuliers employeurs à des fortunés. 1- il y a des nuances qui peuvent se décliner qualitativement et surtout quantitativement (nature de la « niche », nombre de « niches »...) 2- la niche ne protège pas comme le bouclier Nous concernant: famille de 4, 2 enfants, garde d'enfant à domicile, pas plus, pas moins. Nous reconduisons cette année le CDI de notre employée sans modification du temps de travail effectif, mais très vigilants et préoccupés de ce que l'avenir nous réserve. Les budgets des familles n'étant pas extensibles, la priorisation du maintien de ce gisement d'emploi me paraît plus précieux que n'importe quel curage de niche. Il s'agit de choix politiques avec impact social majeur immédiat. Puisseons-nous être entendus.

28/07/2010 → 09:09:51

Je suis en formation assistante de vie dépendance et je suis très inquiète par rapport à mon futur métier. En effet, il n'est pas juste de priver les personnes dans le besoin d'un soutien financier tel que les niches fiscales car elles seront tentées de quitter leur domicile car les frais seraient moindres et elles perdraient ainsi toute leur dignité. Seules les personnes aisées pourraient rester chez elles et une fois de plus un fossé serait creusé entre les classes sociales. La France recule encore toujours plus !!!



# LES CITOYENS RÉAGISSENT



27/07/2010 → 23:31:01

Bonsoir Merci à la FEPEM d'être à juste titre en alerte !les dispositifs actuels de soutien à l'emploi d'un salarié à domicile sont une des seules mesures efficaces contre le chômage des personnes dites «fragiles»  
AGISSEZ FORTEMENT Merci

27/07/2010 → 21:56:43

J'ai depuis 4 ans une femme de ménage, j'avais l'intention d'embaucher son mari pour du jardinage, il n'en sera rien. Combien de gens vont se retrouver au chômage ? Et combien ça coûtera à l'Etat ? A croire qu'il n'y avait vraiment aucune autre façon de faire rentrer de l'argent.....Où allons-nous ???

27/07/2010 → 18:34:14

Il est évident que la diminution des avantages fiscaux liés à l'emploi des salariés à domicile entraînera une diminution des heures déclarées et une augmentation du travail non déclaré. Pour l'état, la reprise d'impôt (ou de charges patronales) sera compensée par une diminution conséquente du montant des cotisations sociales non encaissées...

27/07/2010 → 15:29:37

Je suis vraiment très inquiète concernant les réformes en cours sur la suppression de l'abattement des 15 points sur les charges patronales pour les employés à domicile. J'emploie actuellement une nounou à domicile en garde partagée 50h par semaine. Je la paie un peu plus de 800 € par mois auxquels je dois rajouter 200 € de charges sociales. Si cette mesure est votée pour la loi de finances 2011, ce n'est plus 200€ de charges que je vais payer en plus chaque mois mais 270 € !!! ça fait 840 € en plus à sortir chaque année. J'ai vraiment le sentiment que la classe moyenne est la vache à lait de la République. Je n'ai pas d'autres choix de mode de garde (sur Paris, pour avoir une place en crèche ou chez une ass mat, On peut toujours rêver !!!) donc si cette réforme passe, je n'aurais pas d'autre choix que de payer.... mais de restreindre encore plus ma consommation par ailleurs. Avec 2 salaires de petits cadres et un salaire de nounou à domicile à payer, on galère déjà financièrement sans cette réforme alors là.... c'est la fin des haricots !

27/07/2010 → 04:37:11

Etre particulier-employeur c'est pouvoir donner du travail à quelqu'un, ce qui apporte un certain équilibre en retour. Concilier une vie professionnelle hyper intéressante mais très prenante dans mon cas, avec une vie de famille. Pourquoi supprimer cela? On nous tire vers le bas.

26/07/2010 → 11:38:07

En raison des problèmes de santé (récent AVC) impliquant des frais élevés de soins et des nouvelles dispositions que compte prendre le gouvernement, la charge de mon employé est trop importante, je souhaite ramener mon offre à 20 heures par semaine sachant que je pouvais auparavant offrir 40 heures de travail...

26/07/2010 → 11:34:06

je tiens à vous dire que je partage entièrement votre point de vue. Je suis âgée de plus de 92 ans. Si mon intellect est encore vaillant il n'en est hélas pas de même pour mes jambes. En effet, je ne peux me déplacer que grâce à 3 prothèses: hanche, fémur droit et genou gauche et à l'aide d'une canne anglaise. Comme je suis ainsi sévèrement handicapée, je suis obligée d'employer une femme de ménage et un jardinier. Je ne pourrais pas assumer ces frais si les dispositifs actuels de soutien étaient modifiés à la baisse (ou pire supprimés) et il me faudrait envisager de quitter ma maison et d'entrer en maison de retraite médicalisée ce qu'il me serait vraiment difficile d'accepter.

26/07/2010 → 11:32:26

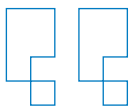
je pense que la suppression des aides à l'emploi d'un salarié, notamment par le cesu, favorisera une recrudescence du travail non déclaré!

26/07/2010 → 07:19:40

Je ne peux que soutenir la démarche de la Fepem puisque j'emploie des salariés à domicile. Toutefois, je me pose la question sur la situation suivante qui me paraît foncièrement injuste : personnellement et en toute honnêteté, je pourrais prendre entièrement à charge le salaire des personnes que j'emploie. Je bénéficie pourtant d'une réduction d'impôts. En revanche, mon père, 97 ans mais parfaitement autonome (donc ne bénéficiant d'aucune aide pour personne dépendante), n'est pas imposable car il a une très petite retraite. Et bien, je viens de découvrir qu'il ne bénéficiera pas du crédit d'impôt. Autrement dit, à part la réduction des charges pour plus de 70 ans, il n'aura pas cet avantage d'être «remboursé» d'une partie des salaires. S'il payait même un impôt très modeste, il récupérerait, comme moi, la moitié de ses frais. N'y a-t-il pas une anomalie ? Alors, je veux bien que l'on se batte pour éviter la suppression de la... niche fiscale, mais si déjà on luttait pour supprimer cette injustice flagrante qui touche donc toute personne retraitée valide non imposable...

25/07/2010 → 20:16:18

on preconise le maintien des personnes âgées au domicile vu le peu de place et le peu de temps que peut consacrer le personnel soignant vu son effectif réduit. Messieurs les hauts fonctionnaires de l'Etat, vos revenus vous permettent peut etre de subvenir aux besoins de vos parents, mais pas moi. Faudra-t-il placer nos pa-



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



rents et les laisser mourir par syndrome de glissement et d'abandon est ce cela la justice en France? Je pense que de l'argent il y a possibilité d'en trouver ailleurs ! je suis infirmière et outrée de telles mesures!

25/07/2010 → 16:19:29

Effectivement il y aura du changement chez moi aussi, si les niches fiscales disparaissaient. Pour des raisons de santé j'emploie 2 personnes en CDI 1 pour le repassage pour 1h30 hebdomadaire 1 pour le ménage pour 2H30 hebdomadaire (poste qui serait alors supprimé) Occasionnellement (4x par an) 1 personne pour faire le gros ménage et aussi 4 x par an 1 personne pour faire le jardinage Ces deux postes occasionnels seraient également supprimés Je n'ai qu'un salaire d'employée et mon conjoint d'ouvrier et employer des personnes payées par chèque CESU nous permet de diminuer nos impôts car nous approchons de la retraite et n'avons plus de personne à charge Si notre président ne veut pas voir son taux de chômage monter en flèche, il vaudrait mieux qu'il écoute les organismes qui nous représentent et nous défendent comme la FEPEM Continuez et merci

24/07/2010 → 16:38:37

Ce sont toujours les mêmes qui payent [...]

24/07/2010 → 13:40:30

Je suis employeur d'une garde d'enfant à domicile depuis que mes 2ème et 3ème enfants jumeaux ont 6 mois car c'était plus simple et très bien aidé par la CAF. Ils ont maintenant 5 ans et 7 ans pour le 1er et vont à l'école depuis leurs 3 ans, et j'ai gardé mon employée pour les garder et faire du ménage, et cela parce qu'il y a encore quelques aides. Il est clair que sans cela, je me débrouillerais avec la garderie, la cantine et la grand-mère, d'où 1 personne de plus au chômage, des enfants et une maman fatigués et une grand-mère monopolisée!!!!

23/07/2010 → 21:22:06

Les aides financières pour création d'emplois ne sont pas valables pour les particuliers employeurs. Or la réduction de 15 points c'est une manière d'être équitable dans les subventions. Donc pourquoi la supprimer? Pour ma part, j'ai embauché une personne de plus de 55 ans qui était depuis plus de deux ans sans emploi, conséquence 0 subventions ou économie de charge. Alors qu'en entreprise son embauche aurait été subventionnée! Je comptais embaucher une femme de ménage et bien les 150 euros que je devrais payer en plus iront à l'état et non à un salarié qui a besoin de travailler...

23/07/2010 → 16:24:18

Comment ose-t-on qualifier de niche fiscale la possibilité accordée à une personne âgée de déduire de ses revenus déclarés une partie des salaires versés à une aide à domicile? Le gouvernement ferait fausse route en s'engageant sur cette piste.

23/07/2010 → 14:10:36

ma mère âgée de 81 ans a réduit ses heures d'aide à domicile

22/07/2010 → 16:13:27

Bonsoir, En préambule, n'allez pas croire que je suis un affreux anti-gouvernemental ou mieux un anti-sarkosyste patenté. Je suis tout simplement un adhérent Fepem que les différentes responsabilités passées et actuelles amènent à réfléchir sur tout ce qui concerne la vie publique, voir les affaires publiques ... sans parler des «affaires» qui nous envahissent au détriment du principal et du fondamental pour notre pays et nos concitoyens. Nul doute que la remise en cause des dispositifs actuels de soutien à l'emploi d'un salarié à domicile dans le cadre de la future loi de finances est un bel exemple de mesure contre-productive que nos politiques et autres penseurs «à la place des autres» seraient bien inspirés à en mesurer les conséquences directes et indirectes : diminution du nombre d'heures de travail, diminution des emplois, donc diminution des recettes pour l'Urssaf, sans oublier l'impact social négatif évident pour les salariés et les employeurs. En qualité d'agent de direction d'un organisme de Sécurité sociale, chargé, entre autres, de la prévention et de la lutte contre la fraude, je souris, mais jaune, à ce type de mesure. En qualité de particulier employeur, conseiller prud'hommes de surcroît, j'imagine les contentieux susceptibles de voir le jour. En qualité de citoyen, je m'offusque - le mot est faible - qu'une telle mesure anti-sociale puisse être envisagée alors que quelques exemples récents des méfaits du «bouclier fiscal», dont un dans mon entourage proche, me laissent à penser qu'il y a mieux à «taxer» que les particuliers employeurs. Il est vrai qu'ils ne doivent être, pour le plus grand nombre, et si tel est le cas, que de modestes donateurs au parti majoritaire actuel. J'arrête là ma diatribe qui pourrait être encore bien plus virulante et explicite. Vous écrire ces quelques lignes me semblait important pour vous encourager à continuer votre action, ce dont je vous remercie. Cordialement,

22/07/2010 → 16:08:42

Bonjour, Personnellement je bénéficie du rabais (partiel) des cotisations en raison de mon âge. Mon épouse a 77 ans et moi-même 81 avec de nombreux petits-enfants (21) et arrière-petits-enfants (3). Dans



l'éventualité de la suppression du rabais indiqué ci-dessus, je serai dans l'obligation de réduire le nombre d'heures de travail de l'employé de maison. Salutations distinguées

22/07/2010 → 16:02:39

Suite à votre dernière circulaire, je tiens à vous exprimer notre confiance dans vos démarches auprès des pouvoirs publics et espérons qu'elles porteront leurs fruits. Nous sommes parents de 3 enfants de 10, 7 et 2 ans. Notre travail permet aujourd'hui de rémunérer une personne à temps plein. Ce n'est pas un luxe. Nous ne sommes pas nantis. C'est un choix responsable que nous avons fait pour leur qualité de vie au moment où l'un d'eux a rencontré de grandes difficultés de santé. Cette personne veille sur eux, les soutient dans leurs apprentissages, nous permet de nous consacrer pleinement la journée à nos missions professionnelles, mon mari ayant notamment créé sa propre entreprise. Cette personne est autonome et ne dépend d'aucune aide sociale. Le crédit d'impôt dont nous bénéficions aujourd'hui : environ 2500 euros pour plus de 17000 € dépensés en salaire et charges sociales est-il un avantage indécemment tenu du travail et du lien social réalisé par nos 3 emplois ? Nous ne le croyons pas. Je pense que nous payons déjà fortement la réduction des aides aux 3 ans du dernier enfant : un enfant à 3 ans rentre-t-il seul de l'école ? Peut-il être pris en charge décemment par un aîné de 11 ans ? Nous ne le croyons pas. Nous sommes des parents responsables, nous envisageons donc de poursuivre ce mode de garde. Sauf à ce que l'on nous annonce que l'Etat considère en effet que nous jouissons d'un avantage indécemment et nous supprime encore davantage d'aides. Auquel cas, nous n'aurons d'autre choix que de réduire le travail de cette personne au strict nécessaire, l'obligeant à trouver un complément d'activité alors même que des milliers de parents feront comme nous. A moins que l'Etat nous encourage à confier 3 enfants à des solutions de garde non-déclarées et donc précaires ? Nous espérons que le Gouvernement agira avec discernement et aura conscience des conséquences inévitables de telles mesures sur l'emploi et les services à la personne. Nous sommes conscients des difficultés économiques actuelles : en effet, nos activités professionnelles en pâtissent déjà suffisamment. Faut-il ajouter des difficultés supplémentaires aux familles actives ?

22/07/2010 → 16:00:36

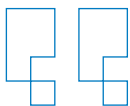
La suppression de la réduction de charges sociales annoncée par le gouvernement va renchérir le coût pour le particulier employeur de 1,5 Euro par heure...., je crains fort que cela soit un désastre.... Mais la mesure n'est pas sans intérêt pour le gouvernement, 1,5 € fois le nombre d'heures déclarées, on est entre 3 et 4 Milliard d'Euro...., quand on sait qu'il cherche le moindre milliard très attentivement, la bataille va être serrée.... Par contre si cette mesure a pour effet de faire passer au «noir» 10% des heures déclarées, c'est seulement 1,5 Milliards d'Euro qui ne seront plus touchés par le gouvernement (au sens large), mais si 10% des heures passent au «noir» c'est un avantage fiscal qui disparaît aussi soit une plus value pour le gouvernement de plus de 1,5 Milliard d'Euro.... Donc si l'on résonne d'un point de vue purement financier le gouvernement n'a que très peu d'intérêt à revenir sur ses déclarations....

22/07/2010 → 10:10:51

J'emploie une nounou à domicile pour garder ma fille. Je n'ai pas réussi à trouver une place en crèche malgré de multiples démarches et ça depuis que j'ai su que j'étais enceinte! je paie cette nounou 1600 €. Je travaille à mon compte et mon salaire est de 2000 € mais si j'arrêtais de travailler pendant 3 ans pour garder ma fille, ce serait la mort pour mon activité professionnelle. Si ces réductions de charges sociales et fiscales pour l'emploi de la nounou, je ne sais pas ce que je vais faire. Ce genre de décision est vraiment incompréhensible et contre-productive. Qu'ils assurent des places en crèches à tous les enfants! En tous les cas, si votre fédération organise une manifestation, je suis prête à y manifester ainsi que toutes mes amies qui sont dans le même cas.

21/07/2010 → 17:43:12

Cette réduction de cotisations patronales a été instituée par la loi du 26 juillet 2005 sur le développement des services à la personne, afin d'améliorer la couverture sociale des salariés du particulier employeur en favorisant la déclaration des rémunérations au salaire réel et non plus au forfait (sur la base du SMIC). Elle vise aussi à compenser l'absence d'allègements de charges sociales pour les particuliers employeurs (contrairement aux entreprises qui bénéficient des « allègements généraux ». Contrairement à ce que dit le gouvernement, cette réduction de cotisations patronales n'est pas redondante avec le crédit d'impôt sur le revenu pour emploi d'un salarié à domicile. En effet, le crédit d'impôt est accordé quel que soit le mode de cotisation (au réel ou au forfait) appliqué au salarié. La suppression de cet avantage social serait très dangereuse car elle conduirait de très nombreux particuliers employeurs : - à réduire leur recours aux services à domicile, à cause du surcoût ainsi généré : les particuliers employeurs et surtout leurs salariés (qui risqueraient de perdre leur emploi ou de subir une amputation de volume horaire) en seraient directement victimes. Dans le contexte de chômage



## MENACES SUR LES DISPOSITIFS FISCAUX ET SOCIAUX



de masse actuel, nous n'avons pas du tout besoin d'une incitation à la suppression d'emploi ou à la diminution du temps travaillé ! et nous n'avons pas besoin de pénaliser les ménages actifs qui sont en âge de travailler et qui confient à des salariés l'accomplissement de services à domicile, notamment pour faire garder leurs enfants ou entretenir le logement, - et/ou à déclarer au forfait les rémunérations versées à leurs salariés, en obtenant l'accord du salarié quant à la modification. Cela constituerait une régression puisque un retour à une déclaration au forfait diminuerait la couverture sociale de ces salariés, notamment les salaires pris en compte pour leurs droits à retraite, au moment où les conditions de départ en retraite vont être durcies. Supprimer la réduction de 15 points amènerait inévitablement un gel durable des salaires, tant au niveau des salaires réels versés par les particuliers employeurs eux-mêmes qu'au niveau des salaires conventionnels de cette branche. Concrètement, ce gel des salaires aboutirait à les limiter le plus près possible du SMIC, afin de ne pas faire peser de surcharge sur les employeurs, qui seraient déjà handicapés par la suppression de la réduction de 15 points. Les salariés de l'emploi à domicile seraient donc durablement pénalisés, alors même que le gouvernement avait annoncé dès 2007 son ambition d'obtenir une revalorisation des grilles salariales de branche au-delà du niveau du SMIC, dans le contexte d'un relèvement du SMIC désormais limité aux seules indexations légales. Je compte sur vous pour intervenir en faveur du maintien de cette réduction de cotisations sociales. Il y a très certainement d'autres « niches sociales » injustifiées sur lesquelles on peut agir pour faire des économies ! Jean LUDWIG

21/07/2010 → 12:32:47

Décidément le gouvernement cherche partout de quoi faire des économies; a chaque fois il touche les cadres moyens que nous sommes... cette proposition est maladroit. si elle passe je ne pourrai plus employer personne; j'ai une femme de ménage 4 h/semaine , je ne me considère pas comme une nantie, avec 4 enfants et un boulot... cette aide m'est précieuse.. le gouvernement se rend t'il compte que ces personnes vont pointer au chômage et gonfler les chiffres, vont probablement travailler « au noir » sans couverture sociale, donc sans rentrée de cotisations pour l'état.. quand cette mesure serait elle applicable??

20/07/2010 → 13:07:00

Bonjour, il est important d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation des jeunes parents qui emploient une garde d'enfants à domicile. Ce mode de garde résulte le plus souvent de l'absence de place en crèche et représente un coût très important pour les familles. De plus la seule alternative à ce mode de garde est la sortie de l'un des parents du marché du travail, ce qui n'est pas souhaitable. La garde d'enfants à domicile n'est pas du luxe, elle est le plus souvent la seule solution disponible pour concilier garde des enfants et vie professionnelle.

20/07/2010 → 12:12:00

J'emploi du personnel de maison depuis plus de quarante ans, toujours déclaré, Pendant des années, je me suis battue pour demander à tous les dirigeants politiques, députés, sénateurs, etc...pourquoi les particuliers employeurs ne pouvaient pas déduire salaires et cotisations, au total, comme les autres employeurs, sociétés ou autres ...Je n'ai, bien entendu, eu que des réponses polies, mais évasives .Aussi me suis je réjouie des mesures prises, il y a quelques années, sur ces déductions, même si elles n'étaient que partielles S'il est avéré qu'il y aura, prochainement un retour en arrière, c'est - outre scandaleux et injuste - mais très maladroit, et même stupide, pour toutes les raisons que vous avez analysées ! Aussi comptez sur tout le soutien que je pourrais vous apporter, même si c'est peu de chose, et que j'aie, malheureusement, l'impression que nous n'aurons pas beaucoup d'efficacité, car, apparemment, quelque soit la couleur politique au pouvoir, nous autres employeurs de personnel de maison nous sommes regardés de travers, comme profiteurs, nantis et exploités ! Que faire ?

15/07/2010 → 14:08:46

Monsieur, M.Baroin a débusqué récemment une niche fiscale dissimulée non pas aux Seychelles, mais dans les aides à la personne, et il a fait une déclaration que je n'ai pas bien comprise. Je souhaiterais donc savoir précisément ce qui va changer sur le plan financier pour les employeurs de personnes déclarées en «salaire réel». Mon cas : un jardinier que je déclare au CESU. J'aimerais aussi savoir à partir de quand le changement annoncé concernant ce type de cas va s'appliquer. Merci de me répondre : je pourrai ainsi réajuster le nombre d'heures du jardinier qui m'aide en fonction des informations que vous aurez eu l'obligeance de me donner.

15/07/2010 → 11:08:15

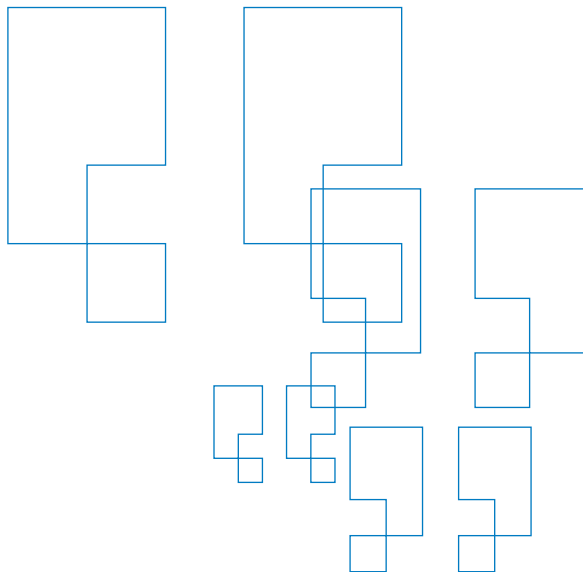
Bonsoir, Il nous a paru indispensable de faire remonter notre mécontentement quant au projet de revue des dispositifs fiscaux des particuliers employeurs car nous sommes concernés. Depuis la naissance de notre 2ème enfant, et du fait de notre investissement professionnel, il est devenu indispensable d'employer une personne à temps complet à notre domicile. La première remarque que nous faisons est que l'emploi d'une personne à domicile ne concerne pas uniquement les revenus les plus importants. Elle intervient également

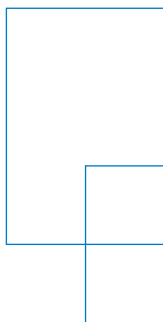
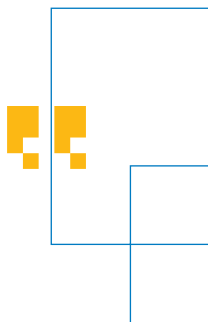


# LES CITOYENS RÉAGISSENT



chez des cadres moyens tels que nous, désireux de s'accomplir professionnellement en assurant une prise en charge de qualité des enfants, en notre absence. La deuxième : comment le gouvernement pourra-t-il justifier qu'il recherche la parité homme/femme dans les entreprises en revenant sur ce type de mesure ! Nous avons la chance d'employer aujourd'hui une personne qui répond à toutes nos attentes. Sa rémunération est supérieure à celle d'une préparatrice en pharmacie et nous en sommes très fières ! Le pharmacien passe ces salaires en charges et les déduit donc de ses revenus ou de l'imposition de sa société. Employeurs également, nous devons pouvoir soit déduire ces charges de nos impôts, soit bénéficier d'un crédit d'impôt ! Notre employée à domicile ne vaut pas moins que cette préparatrice ! D'ailleurs il nous semble qu'elle est très fière de son métier. Nous vous remercions de votre attention et nous associons à toutes les démarches qui permettront de lutter contre une diminution des dispositifs fiscaux actuels. Cordialement.





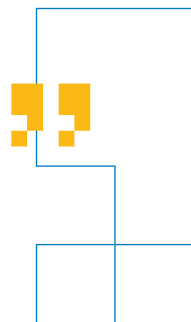
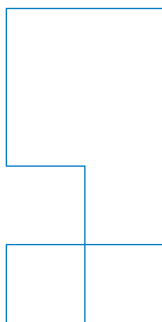
### **FEPEM PARIS**

50, avenue Daumesnil  
75579 Paris Cedex 12  
France

### **FEPEM BRUXELLES**

38-40 square de Meeûs  
1050 Bruxelles  
Belgique

**Email :** [affairespubliques@fepem.fr](mailto:affairespubliques@fepem.fr)



**FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS DE FRANCE**